

Plan de développement de la zone agricole

Portrait territorial



Table des matières

Membres du comité directeur.....	5
Membres du comité d'experts.....	5
Liste des acronymes.....	6
Liste des tableaux	7
Liste des schémas	8
Liste des cartes	9
Définitions	10
Bilan du PDZA 2017 : constats	14
Le monde a changé.....	14
Le Bilan du PDZA 2017 de la MRC de Drummond	15
Une action transversale.....	15
Accompagner.....	15
Rayonner et communiquer.....	17
Mieux comprendre	18
Réglementer	18
Constats concertés faisant suite au bilan du PDZA 2017.....	20
Démarche de réalisation du PDZA 2025	22
Faits saillants du Portrait agricole de la MRC de Drummond	Erreur ! Signet non défini.
Notes sur l'interprétation et la fiabilité des données statistiques	Erreur ! Signet non défini.
La région Centre-du-Québec	28
La MRC de Drummond	28
La population.....	30
Des éléments naturels en équilibre.....	32
Milieux humides et hydriques	32
Analyse climatique.....	35
Projections climatiques dans la région du Centre-du-Québec.....	36
Faire face aux changements climatiques.....	38
Les usages agricoles.....	38
Les potentiels des terres agricoles	39
Évolution des productions de l'agriculture sur une décennie	Erreur ! Signet non défini.
Variation du nombre de fermes de 2010 à 2020.....	42

Productions d'élevage.....	43
La production de poulets-dindons	43
La production porcine.....	44
Variation de la production végétale de 2010 à 2020.....	45
Les activités agricoles dans la MRC de Drummond (2020).....	47
La mise en marché en circuits courts	Erreur ! Signet non défini.
L'agriculture biologique	49
Les productions d'élevage	Erreur ! Signet non défini.
Portrait général de l'élevage.....	51
Les élevages des poulets-dindons en 2020	53
La production d'œufs de consommation.....	55
La production laitière	56
L'élevage porcin	58
Les veaux lourds	61
Les petits élevages.....	62
Les productions végétales	65
Cultures végétales de « petites productions »	67
L'agro-transformation et la transformation alimentaire.....	69
L'agro-transformation agricole	70
La transformation alimentaire.....	70
La canneberge	71
Centre de recherche en transformation alimentaire.....	73
L'accès aux terres agricoles par la relève.....	74
Les demandes à portée collective.	74
Les friches agricoles.....	80
Terres en location	80
L'agroforesterie.....	82
Superficies d'affectation forestière.....	83
La propriété forestière.....	83
Les volumes de bois.....	85
Les revenus de la vente du bois.....	88
Le parc régional de la Forêt Drummond.....	90
Les forums de proximité territoriale.....	92

Forum au Sud-est du territoire de la MRC de Drummond	93
Productions d'élevage.....	94
« Petites » productions d'élevage.....	95
Productions végétales	95
« Petites productions végétales ».....	96
Forum situé à l'ouest de la MRC de Drummond	97
Productions végétales	100
Petites productions végétales.....	101
Forum situé au Nord du territoire de la MRC de Drummond	102
Les productions végétales	104

Membres du comité directeur

Stéphanie Lacoste, présidente du comité directeur, mairesse de Drummond
Guy Lavoie, maire de Saint-Bonaventure
Robert Julien, maire de Saint-Guillaume
Jean-Guy Hébert, maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Éric Pelletier, représentant des syndicats locaux de l'UPA
Sarah Cuillerier Serre, représentante du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Yanick Gamelin, Société de développement économique de la MRC de Drummond
John Husk, directeur service de planification et développement, MRC de Drummond
Jean Sébastien Brouillard, aménagiste de la MRC de Drummond
Marie-Joëlle Brassard, conseillère en agroenvironnement et aménagement, MRC de Drummond

Membres du comité d'experts

M. Pascal Beaulieu, conseiller en aménagement du territoire, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
Guy Larochelle, représentant de l'Agence forestière des Bois-Francs.
Sarah Cuillerier-Serre, représentante du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Karine Perron, représentante de la Table des MRC
Yann Bourassa, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA)
Emmanuelle Jean, TIR-SHV TIR-Saines habitudes de vie (TIRSHV)
Catherine Villeneuve, SHV-TIR
Karl Racine, Comité régional en développement social du Centre-du-Qc (CRDSCQ)
Vicky Villiard, Dura-Sol (agri-conseil)
Andréanne Blais, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)
Isabelle Bordeleau, représentante de l'Union des producteurs agricole (UPA)
Daniel Simard, représentant de la Société de développement économique de Drummondville (SDED)
Julie Grenier, représentante de l'organisme de bassin versant (OBV) de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) Saint-François (COGESAF)
Rosemary Allen, représentante agricultrice (paniers).
John Husk, MRC de Drummond
Jean Sébastien Brouillard, MRC de Drummond
Marie-Joëlle Brassard, MRC de Drummond

Liste des acronymes

Ha : Hectare
CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec.
FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec
LPTAQ : Loi sur la protection du territoire agricole du Québec
MRNF : Ministère des Ressources naturelles et des forêts
MRC : Municipalité régionale de comté
MSP : Ministère de la Sécurité publique
MTQ : Ministère du Transport du Québec
OBV : Organisme de bassins versants
PDZA : Plan de développement de la zone agricole
PPMV : Plan de protection et de mise en valeur de la forêt
UPA : Union de producteurs agricoles

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classification des potentiels de terres agricoles (IRDA-ITC)

Tableau 2 : Revenus de la production végétale

Tableau 3 : Variation de la superficie de production végétale (Nbre- %)

Tableau 4 : Certification biologique par municipalité (Nbre- 2020)

Tableau 5 : Répartition des vaches laitières par municipalité (Nbre- 2020)

Tableau 6 : Synthèse des demandes de la fédération de la relève agricole du Québec
(FRAQ)

Liste des schémas

- Schéma 1 : Effets des changements climatiques.
- Schéma 2 : Usage des sols, MRC de Drummond (% -2020)
- Schéma 3 : Potentiels des sols, MRC de Drummond (% - 2023)
- Schéma 4 : Mise en marché circuits court, MRC de Drummond (nbre - % - 2020)
- Schéma 5 : Ventes directes aux consommateurs par municipalité (nbre – 2020)
- Schéma 6 : Répartition des élevages, MRC de Drummond (nbre – 2020)
- Schéma 7 : Revenus d'élevage « Grandes productions » (\$ - 2020)
- Schéma 8 : Production porcine selon le nombre de têtes (nbre- 2020)
- Schéma 9 : Petits élevages, MRC de Drummond (nbre- 2020)
- Schéma 10 : Activités de « petits élevages » (nbre- 2020)
- Schéma 11 : Exploitations agricoles végétales (nbre – 2020)
- Schéma 12 : Répartition des revenus des productions végétales (%- 2020)
- Schéma 13 : Revenus de la production végétale (\$-2020)
- Schéma 14 : Revenus des cultures végétales « Grandes productions » (\$- 2020)
- Schéma 15 : Revenus de cultures végétales « Petites productions » (\$ - 2020)
- Schéma 16 : Entreprises de transformation MRC de Drummond (2023)
- Schéma 17 : Montant des investissements pour l'aménagement forestier, MRC de Drummond et Centre-du-Québec (\$ - 2022)
- Schéma 18 : Évolution du volume de bois mis en marché dans la MRC de Drummond (M3 – 2017-2022)
- Schéma 19 : Évolution du volume de bois mis en marché dans la MRC de Drummond et du Centre-du-Québec (2017-2022)
- Schéma 20 : Superficie forestière totale et superficie forestière enregistrée (statut de producteur) par municipalité (2022)
- Schéma 21 : Évolution de la valeur de la vente de bois 2017-2022 dans la MRC de Drummond (\$)
- Schéma 22 : Superficie exploitée « Grandes productions » (% - 2020)
- Schéma 23 : « Petites productions » (nbre – ha – 2020)
- Schéma 24 : Revenus par activité d'élevage (\$ - 2020)
- Schéma 25 : Revenus selon les cultures végétales (\$ - 2020)
- Schéma 26 : Répartition des « petites productions » (nbre – 2020)
- Schéma 27 : Superficies exploitées en « petites cultures » (ha – 2020)
- Schéma 28 : Répartition des élevages (nbre – 2020)
- Schéma 29 : Revenus des activités d'élevage (\$ - 2020)
- Schéma 30 : Répartition des « grandes productions » végétales (nbre- 2020)
- Schéma 31 : Revenus issus de l'agriculture végétale (\$ - 2020)
- Schéma 32 : Répartition de la superficie des petites productions (ha – 2020)

Liste des cartes

Carte 1 : Répartition des revenus selon les municipalités (2021-revenus médians)

Carte 2 : Milieux humides et hydriques de la MRC de Drummond

Carte 3 : Moyennes annuelles des températures, Centre-du-Québec

Carte 4 : Milieux agricoles et forestiers de la MRC de Drummond (2023)

Carte 5 : Parc régional de la Forêt Drummond

Carte 6 : Forum situé au sud-est du territoire de la MRC de Drummond

Carte 7 : Forum situé à l'ouest de la MRC de Drummond

Carte 8 : Forum situé au nord de la MRC de Drummond

Définitions

Agriculture : tiré de la loi sur la protection du territoire agricole : « la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation. »

Agroenvironnement : L'agroenvironnement réfère à l'ensemble des interactions entre l'agriculture et l'environnement. Elle englobe les pratiques agricoles, les systèmes de gestion des terres, l'utilisation des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité, la gestion des déchets agricoles, et d'autres aspects liés à la durabilité environnementale de l'activité agricole. L'objectif de l'agroenvironnement est de promouvoir des pratiques agricoles durables qui minimisent les impacts négatifs sur l'écosystème tout en favorisant la production alimentaire.¹

Agrotourisme : Activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ceux-ci de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

Agrotransformateur : Entreprise agricole qui exerce des activités de transformation alimentaire, majoritairement à partir de produits de sa ferme et de produits du Québec.

Agriculture urbaine : L'ensemble des activités de production d'aliments souvent, mais pas exclusivement, réalisé à petite échelle; localisé dans la ville et qui utilise des ressources, des produits et des services qui se trouvent dans cette ville. Les produits et services issus de l'agriculture urbaine sont destinés à la consommation locale. L'agriculture urbaine peut ainsi prendre différentes formes : commerciale, communautaire et privé

Autonomie alimentaire : réfère à la capacité d'une région, d'un pays ou d'une communauté à subvenir à ses propres besoins alimentaires de manière durable, en produisant localement une quantité suffisante et variée de denrées alimentaires. Cela implique généralement de minimiser la dépendance à l'égard des importations alimentaires et de favoriser la production agricole locale.

Commercialisation en circuit court : Tout au plus un intermédiaire dans la distribution entre l'entreprise de production ou de transformation et les consommateurs. Il existe deux types de circuits courts, soit la vente directe (marché public, kiosque à la ferme, agrotourisme, autocueillette, agriculture soutenue par la communauté) et la vente indirecte (en passant par un intermédiaire comme : hôtels, restaurants, institutions, boutiques spécialisées, marchés de solidarité ou détaillants alimentaires) (MAPAQ).

¹ FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). (2007). « Glossaire sur l'environnement, l'agriculture et les ressources naturelles ». Consulté sur <http://www.fao.org/nr/glossary/agro-environment/fr/>

Affectation agricole dynamique : Ce sont des territoires agricoles caractérisés par l'homogénéité et l'intensité des activités agricoles pratiquées. La prédominance de l'agriculture s'exprime clairement dans le paysage.

Affectation agricole récréoforestière : Cette situation est caractérisée par la prédominance de boisés, et quelques espaces voués à la culture du sol. Sa vocation est principalement dédiée aux activités agricoles, forestières, récréatives extensives et aux activités de conservation

Affectation agricole viable : Elle est caractérisée par des espaces agricoles plus morcelés, à l'intérieur d'une trame forestière. L'intensité de la pratique agricole y est moindre en raison de certains facteurs contraignants, qui offrent cependant un potentiel et des conditions permettant aux activités agricoles de s'y développer.

Affectation rurale : Cela correspond aux parties du territoire en zone blanche situées à l'extérieur des périmètres d'urbanisation et qui ne font pas partie de la zone agricole permanente. La vocation principale de ces espaces est agroforestière et la densité d'occupation du sol y est relativement faible, dû à la présence d'importants massifs boisés. L'affectation rurale n'est pas jugée propice au développement des activités urbaines et son caractère champêtre et naturel doit être conservé.²

Agroécologie : Science de l'application des concepts et des principes écologiques à la définition et au pilotage de systèmes alimentaires durables. Elle s'apparente à d'autres approches agricoles globales comme l'agriculture biologique, l'agroforesterie et la permaculture.

Aléas : Phénomène (d'origine naturelle ou anthropique) susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement caractérisé par son niveau d'intensité et sa probabilité d'occurrence. Ces phénomènes sont amplifiés par l'augmentation des GES et découlent d'un réchauffement planétaire et d'une variabilité accrue du climat.

Circuit court : Mode de commercialisation des aliments impliquant au plus un intermédiaire entre l'entreprise de production (ou de transformation) et le consommateur. Il existe différents dispositifs de mise en marché en circuits courts, par exemple la vente à la ferme (kiosque et autocueillette), le marché public ou l'agriculture soutenue par la communauté (ASC). (MAPAQ)

Écosystème : Se dit de l'ensemble des êtres vivants et de leurs interactions avec le milieu naturel, dans un système écologique.

Demandes « à portée collective » : selon l'Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une municipalité régionale de comté peut soumettre une demande à la CPTAQ aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole. Cela évite de procéder à des demandes « à la pièce ».

Développement durable : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Le terme a été popularisé en 1987 suite au Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Le développement durable suggère qu'un équilibre entre l'environnement,

l'économie et les enjeux sociaux est possible dans les prises de décision relative à la production des biens et des services.²

Étiage : Niveau minimal atteint par un cours d'eau ou un lac, en période sèche.

Îlots déstructurés : Secteur de faible superficie, bien délimité dans l'espace, occupé majoritairement par des usages non agricoles. La déstructuration est le fait de l'addition, au fil du temps, d'usages non agricoles. (CPTAQ, 2006)

Indice de vitalité économique (MAMH) : Cet indice constitue un outil de connaissance permettant de mesurer la vitalité des territoires. L'indice a été conçu à partir de trois indicateurs représentant chacun une dimension essentielle de la vitalité économique des territoires, soit : 1) le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans) 2) Le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus); et 3) le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de cinq ans)

Jardin communautaire : Il est constitué de plusieurs parcelles individuelles, habituellement réservées aux résidents d'une communauté ou d'un quartier. Quoiqu'ils soient mis en place dans une optique récréative, ils permettent à des familles de s'alimenter, de briser l'isolement par des apprentissages en commun.

Jardin collectif : il est constitué d'une seule parcelle sur laquelle un groupe de personnes organise l'aménagement, choisissent les plants, entretiennent et recueille les fruits et légumes du jardin. Ce modèle incite davantage aux communications dans une perspective sociale de lutte contre la pauvreté.

Milieux agricoles dynamiques : ils sont caractérisés par l'homogénéité et l'intensité des activités agricoles qui y sont pratiquées. La prédominance de l'agriculture s'exprime clairement dans le paysage. –

Milieux agricoles viables : ils sont caractérisés par des espaces agricoles plus morcelés à l'intérieur d'une trame forestière. Malgré que l'intensité de la pratique agricole y soit moindre en raison de certains facteurs contraignants, les milieux agricoles viables offrent tout de même un potentiel et des conditions permettant aux activités agricoles de s'y développer.

Milieu agricole récréoforestier : Bien que majoritairement boisés, quelques espaces sont voués à la culture du sol. Le milieu agricole récréoforestier est majoritairement composé de terres publiques et sa vocation est principalement dédiée aux activités agricoles, aux activités forestières, aux activités récréatives extensives et aux activités de conservation.

« **Non-apparenté** » : Relève agricole qui souhaite s'établir et qui ne provient pas d'une famille agricole.

² World Commission on Environment and Development. (1987). "Our Common Future" (Brundtland Report). Oxford: Oxford University Press.

Sécurité alimentaire : Accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant à toute la population de satisfaire ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. (Vivre en ville, 2014, 19)

Système alimentaire territorial : Le système alimentaire territorial fait référence à un modèle de production, de distribution et de consommation alimentaire ancré dans une région géographique spécifique. Il met l'accent sur le renforcement des liens entre les acteurs locaux tels que les agriculteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, afin de promouvoir une alimentation durable, socialement équitable et économiquement viable au niveau local.

Les systèmes alimentaires territoriaux visent souvent à réduire la dépendance vis-à-vis des chaînes d'approvisionnement globales et à promouvoir la souveraineté alimentaire. Ils favorisent également la diversification des cultures, la préservation des savoirs traditionnels, la réduction de l'empreinte environnementale et le soutien aux économies locales.

Stress hydrique : Situation dans laquelle la demande en eau dépasse les ressources disponibles.

Taux d'artificialisation : Le taux d'artificialisation des terres permet de calculer combien de terres naturelles, comme les forêts, les champs et les espaces verts, sont transformées en constructions humaines, comme des maisons, des routes, des stationnements, ou des usines. En d'autres termes, c'est la mesure de la quantité de terre qui passe d'un état naturel à un état modifié par l'activité humaine.

Zone agricole : Elle est établie légalement en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). La partie du territoire d'une municipalité locale décrite au plan et, le cas échéant, à la description technique élaboré et adopté conformément aux articles 49 et 50 de la loi.

Bilan du PDZA 2017 : constats

Le 11 octobre 2017, la MRC de Drummond adoptait son plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce document de planification territoriale faisait suite à une démarche structurée qui comprend un portrait des activités agricoles sur son territoire, suivi d'une mobilisation pour cibler nos enjeux en agriculture et ensuite convenir d'une vision commune. Six enjeux et autant d'orientations, treize objectifs et vingt-huit actions étaient ainsi adoptés.

Le monde a changé.

La crise sanitaire et alimentaire, le réchauffement climatique, les préoccupations de santé et la crise inflationniste ont été les enjeux dominants depuis 2017. En réponse à ce contexte, des mesures et politiques publiques d'atténuation ont été déployées par les gouvernements, et ce, tant en environnement qu'en santé et sur l'échiquier économique. À partir de 2020, la pandémie a mis à rude épreuve l'élan donné au PDZA. Les conditions de vie s'en sont trouvées affectées, autant pour les couches de la population les plus à risque, que chez les producteurs agricoles. Ces derniers ont vu monter en flèche les prix de leurs approvisionnements et du transport, alors que les produits d'exportation étaient entravés.

À la lumière de ce nouveau contexte, les élus de la MRC de Drummond ont décidé de réviser le Plan de développement de la zone agricole de 2017. Un bilan territorial du PDZA 2017 est un premier pas pour y arriver.

RÉALISATION D'UN BILAN

La réalisation d'un bilan permet de tirer des leçons sur lesquelles s'appuiera le prochain PDZA. Idéalement, le bilan dressé par la MRC devrait présenter une évaluation de chacune des actions prévues initialement dans le plan d'action et dégager des constats généraux de sa mise en œuvre. (...) La MRC peut donc préciser :

- L'état d'avancement de l'action (réalisée, en cours, abandonnée);
- La réalisation de l'échéancier;
- Les forces et les faiblesses du plan d'action et les améliorations possibles à apporter;
- Les leçons apprises ou les recommandations à formuler;
- D'autres commentaires pertinents.³

³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2020), Plan de développement de la zone agricole : le processus de révision, page 6.

Le Bilan du PDZA 2017 de la MRC de Drummond

Ce bilan fait l'analyse des 28 actions du PDZA de la MRC de Drummond dans la période couverte de 2017 à 2022. Les vingt-huit actions ont été réparties en quatre sections, correspondant à autant de finalités.

Les sections sont les suivantes : accompagner, communiquer et rayonner, mieux comprendre et réglementer.

10 actions Accompagner	9 actions Communiquer Rayonner	3 actions Réglementer	6 actions Mieux comprendre
1 action transversale Embauche d'un agent agroalimentaire			

« Accompagner », signifie une action exigeant l'intervention d'un spécialiste, ou d'un professionnel offrant des services, des conseils ou des activités de formation en vue de répondre à un besoin.

« Communiquer et rayonner » a trait aux moyens mis en œuvre pour valoriser les producteurs agricoles, la mise en marché de leurs produits et favoriser leur visibilité.

« Mieux comprendre », correspond à la mise sur pied de comités d'études et/ou d'analyses.

« Réglementer » est une action portée sur une nouvelle réglementation, ou une refonte, ou toute modification de la réglementation existante.

Une action transversale

Une action transversale du PDZA 2017 a été l'embauche d'une ressource en agroalimentaire pour assurer le suivi du PDZA. Quatre professionnels différents ont eu à assurer ce suivi, excluant la personne actuellement en fonction. Cette instabilité dans la prestation de services professionnels a pu atténuer les capacités de mise en œuvre du PDZA. De plus, bien qu'un guide de mise en œuvre avait été rédigé, il appert qu'il n'a pas été relayé d'un professionnel à l'autre. On y retrouvait, notamment, les informations portant sur les étapes de mise en œuvre des actions et les budgets de réalisation de chaque action, ainsi que les échéanciers de réalisation.

Accompagner

Un travail important a été réalisé pour accompagner les producteurs agricoles, les communautés locales, la relève agricole et les entrepreneurs.

Les groupes environnementaux ont été très actifs et se sont concertés pour définir une vision commune de l'agroenvironnement. Ils ont identifié une priorité qui porte sur l'accompagnement des producteurs agricoles dans la gestion des bandes riveraines. Une attention particulière a été portée à la rivière Saint-Germain. Cette position a permis d'orienter les chercheurs de l'Institut de recherche et de développement (IRDA), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ceux de l'Université de Sherbrooke et le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) sur un projet de recherche. Débuté en 2021, échelonné sur trois années, ce projet vise ultimement à soutenir l'implantation de pratiques liées à la qualité et à la quantité de l'eau, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Toujours en lien avec les bandes riveraines, le projet Ferme-progrès, porté par la Fédération de l'UPA et réunissant les cinq MRC de la région, fait partie d'un plan de mise en œuvre pour les années 2020 à 2024. L'entretien des cours d'eau assuré par la MRC au bénéfice de quatorze municipalités est une introduction pour l'accompagnement des producteurs agricoles dans la gestion des bandes riveraines et pour favoriser l'adoption de mesures agroenvironnementales.

Quatre producteurs issus de la relève agricole ont été accompagnés par L'ARTERRE, en collaboration avec l'agronome de la Société de développement économique de Drummond (SDED). Trois producteurs se sont établis en location de terre et l'autre par un partenariat. De plus, la SDED a soutenu quinze entrepreneurs pour le démarrage dans le domaine agricole.

Du côté de la forêt privée, le Syndicat des producteurs de bois, l'Agence forestière des Bois-Francs et l'Association forestière du sud du Québec ont fait valoir les opportunités de l'aménagement forestier. Ils ont aussi sensibilisé les producteurs sur les bonnes pratiques de récolte du bois. Des journées d'information sur l'aménagement forestier, sur les milieux humides (kiosque), l'organisation d'événements « Visite en forêt », et une panoplie d'outils ont été dispensés, tels que des articles et fiches d'information, des vidéos sur la gestion forestière, etc..

L'agriculture urbaine dans les territoires ruraux a fait l'objet d'une réglementation. Dix municipalités se sont dotées d'une réglementation en lien avec les activités agricoles en périmètre urbanisé. Les usages individuels réglementaires portent principalement sur le droit d'avoir des poules et des lapins. Cinq municipalités disposent d'une réglementation pour autoriser un jardin communautaire et/ou un bac à jardinage. Aucune municipalité rurale n'a mis en œuvre un projet d'agriculture communautaire et collective.

L'agriculture urbaine à Drummondville est plurielle. Elle se manifeste, notamment, dans un cadre scolaire, avec des bacs de potagers (2 écoles) et de forêt nourricière, par la plantation d'arbres fruitiers, par exemple, à la Société Saint-Jean-Baptiste, dans certains

centres communautaires et au sein d'un immeuble de la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES). La Ville de Drummondville a aménagé dix-sept potagers urbains et trois vergers, et ce, en plus des deux jardins communautaires déjà en place. Pour terminer, une Politique de l'arbre visant à orienter la place de l'arbre en ville pour contrer les îlots de chaleur et les gaz à effet de serre a été adoptée.

Rayonner et communiquer

Le rayonnement et la valorisation des producteurs et transformateurs agricoles s'est traduit par la mise en place de quatre portails de géolocalisation des producteurs et transformateurs agricoles. Chaque portail a développé sa propre signature, ou *identifiant*, et chacun se distingue par la superficie de territoire ou par sa référence à un élément naturel. Certains sont moins élaborés, s'étant limités à une cartographie interactive. D'autres sont plus informatifs, comportant un ensemble de signets présentant les portraits de producteurs, des recettes, des fiches de la ferme, des transformateurs, etc. Les investissements financiers expliquent que les composantes des portails soient inégales. Le portail *Saveurs locales, Bonheur total* couvre le territoire de la MRC Drummond. On y trouve trente-six producteurs adhérents. Le *Centre-du-Québec Goutez-y !* est une initiative qui promeut des produits centricois et invite à en accroître l'achat. Le portail découle d'une démarche regroupant les cinq MRC de la région. Seulement quatorze producteurs de la MRC de Drummond y sont inscrits. La Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) y ont contribué. Tourisme Drummond a développé un concept singulier, soit *Le Tour de la Rivière Saint-François*. L'approche consiste à inviter les consommateurs à faire le tour de la rivière Saint-François pour en découvrir les attraits culturels et naturels. Le territoire couvert s'étend de Richmond au Lac St-Pierre.

Les marchés de proximité correspondent au second modèle de valorisation des produits de l'agriculture. Ces marchés ont été actifs sur deux ou trois années consécutives. Cela concerne le goût d'être ensemble, d'assurer la vitalité communautaire et socioéconomique qui motive les producteurs. Ce sont des lieux où la vente de produits agricoles est partie prenante de la culture, des lieux animés avec des chansonniers, de la danse et des jeux d'enfants.

L'un d'eux est le *Marché du belvédère* qui réunit une vingtaine de marchands de la MRC, les jeudis, au Parc des Rapides-Spicer, au cœur du noyau villageois de Saint-Joachim-de-Courval. Le second, le *Ptit marché de L'Avenir*, réunit treize marchands sur la rue principale dans la municipalité de L'Avenir. Le marché tenait sa troisième édition en 2023. Le marché agroalimentaire *Aux Goûts de chez nous* est de moindre envergure. Il est localisé à Saint-Majorique-de-Grantham et débutait sa 2^{ième} édition en 2023. Pour terminer, *Les*

Dimanches à la ferme est un modèle différent, soit un circuit réunissant quatre producteurs de Saint-Félix-de-Kingsey, présents chez l'un ou l'autre des producteurs. La visite à la ferme est offerte le matin et l'après-midi et est destinée à des activités de loisirs et familiales. Des employés municipaux prêtent régulièrement main-forte pour soutenir leurs activités.

Pour terminer, des portraits de producteurs agricoles ont été produits et intégrés au portail de la MRC. Au-delà des pratiques agricoles, ce sont les visages particuliers, leur cheminement, leur histoire, et surtout leur passion, qui ressortent de ces portraits. Il aurait été intéressant de croiser ces portraits avec d'autres activités ou médias pour en optimiser la circulation.

Mieux comprendre

Aucun comité d'étude ou d'analyse n'a été mis en place. La tendance observée, pour une part, était plutôt de passer de l'idée à l'action. Pour l'autre part, l'action a été abandonnée. Par exemple, la mise en place d'un comité d'analyse portant sur les difficultés et enjeux de transfert agricole a été confiée à l'ARTERRE. L'enjeu n'a pas été approfondi outre mesure. La transformation agroalimentaire est un autre enjeu sur lequel aucun éclairage n'a été apporté. Cela peut s'expliquer du fait que l'incubateur agroalimentaire est le dernier chaînon des actions identifiées dans l'enjeu de la transformation agroalimentaire.

Réglementer

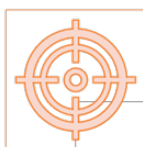
Des trois actions prévues, une seule a été réalisée. Elle porte sur la réglementation sur le contrôle du déboisement adopté par la MRC le 15 avril 2020.

ANNEXE 1 : Synthèse : enjeux, orientations et objectifs du PDZA 2017



Enjeux

- ACCOMPAGNEMENT
- LA MISE EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ
- RECRUTEMENT ET RÉTENTION DE LA MAIN D'OEUVRE
- LA MISE EN VALEUR ET LA REVITALISATION DU MILIEU FORESTIER.
- LE DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE
- LA VALORISATION DES PRATIQUES EN AGROENVIRONNEMENT



Orientations

1. Accès à la propriété par la relève
2. Mise en valeur des produits locaux et mise en marché de proximité
3. Recruter et maintenir la main d'oeuvre stable et compétente
4. Stimuler la mise en valeur du milieu forestier
5. Soutenir le développement de la transformation agroalimentaire
6. Établir une vision commune de l'agroenvironnement



Objectifs

- 1.1: Innover dans les outils d'accompagnement
1.2: Mettre en place les moyens pour favoriser le transfert
- 2.1: Développer et soutenir des espaces, lieux et circuits pour l'agriculture de proximité et l'accessibilité des produits locaux
2.2: Développer l'agriculture urbaine
- 3.1 Élargir le recrutement de nouveaux types de main d'oeuvre
3.2: Augmenter le sentiment d'appartenance de la main d'oeuvre
- 4.1: Promouvoir les opportunités et les bienfaits de l'aménagement forestier auprès des propriétaires privés
4.2: Améliorer les conditions pour la récolte du bois.
- 5.1: Développer le maillage entre les producteurs agricoles, les entreprises de transformation alimentaire et les organismes de développement économique
5.2 : Favoriser la mise en place d'infrastructures nécessaires à la transformation alimentaire
5.3: Appuyer et soutenir les projets novateurs à la transformation alimentaire
- 6.1 : Sensibiliser et soutenir les producteurs dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales
6.2 : Assurer une saine gestion de l'eau

Constats concertés faisant suite au bilan du PDZA 2017

Ces constats résultent du bilan portant sur le plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2017. Une version longue a d'abord été rédigée et transmise aux membres du comité d'experts. Une synthèse a suivi pour ensuite proposer des constats partagés aux membres du comité d'experts. Ces derniers ont réalisé un exercice de priorisation le 24 octobre 2023.

CONSTAT 1

Nécessité de maintenir une ressource professionnelle pour assurer l'atteinte des objectifs du PDZA.

CONSTAT 2

Une approche systémique fondée sur l'agroenvironnement, incluant les changements climatiques, reconnaît que l'agriculture fait partie intégrante d'un écosystème.

Des pratiques agricoles plus durables résulteraient des interactions entre la gestion des sols, de l'eau et des habitats et impliquant une sensibilisation des parties prenantes : agriculteurs, gouvernements, citoyens.

CONSTAT 3

La démarche de réalisation des actions et les coûts de réalisation des actions et des projets devraient être identifiés.

CONSTAT 4

Il faut mettre en valeur la multiplicité des usages de la foresterie, par exemple : la forêt nourricière comme lieu de conservation, de protection face aux changements climatiques, lieu d'apprentissages, milieu de vie, valeur refuge, valeur économique, espace récréotouristique familial, lieu de ressourcement, d'éducation et de sensibilisation, etc.

CONSTAT 5

Un futur PDZA devrait documenter les impacts des actions et des projets à courte échéance, soit annuellement. Cela permettrait de poser les ajustements nécessaires et de maintenir la mobilisation des acteurs.

CONSTAT 6

D'un côté, il y a le milieu urbain, et de l'autre la ruralité, (on sent une méconnaissance de l'un et l'autre).

CONSTAT 7

Un incubateur d'entreprise de transformation agroalimentaire est une avenue à approfondir, et ce, à la lumière des besoins des entreprises agricoles, selon les secteurs d'activités et en fonction

de la possibilité d’approvisionnement par les restaurateurs et les institutions de la MRC et de la région.

CONSTAT 8

L’agriculture urbaine concerne aussi les municipalités rurales. Pourtant, elles ne développent pas de jardins collectifs et communautaires. Les impacts de l’agriculture urbaine en milieux ruraux seraient méconnus (briser l’isolement, liens intergénérationnels, etc.)

CONSTAT 9

Il ressort que deux modèles de mise en marché prédominent pour la vente de produits de proximité: les marchés publics et les portails géolocalisés. Des avenues novatrices visant la multiplication des modèles de mise en marché seraient profitables aux producteurs agricoles. Ce pourrait être une occasion de documenter la filière logistique de proximité des produits qui se rendent dans les restaurants – institutions.

CONSTAT 10

Un document visant à garder en mémoire l’évolution du PDZA devrait être mis en œuvre et documenté en continu. Il pourrait inclure la description des enjeux, des projets associés, les étapes de réalisation, les noms des intervenants engagés et leur organisation, les coûts et contributions financières, l’échéancier de réalisation et les indicateurs de résultats.

CONSTAT 11

Il est primordial de maintenir un lien de communication ouvert sur les avancées du PDZA par des moyens concrets qui rejoignent les citoyens, les producteurs agricoles et les intervenants engagés dans les démarches de projets.

CONSTAT 12

Il serait opportun de s’interroger sur la pertinence de procéder à des demandes de subventions qui vont à contresens des objectifs et intérêts identifiés dans le PDZA.

CONSTAT 13

Il serait important de maintenir les comités d’études et d’analyses qui exigent plus de temps, y inviter des spécialistes lorsque cela est pertinent. Exemple : documenter le système alimentaire territorial afin d’agir à un niveau pertinent.

CONSTAT 14

L’accompagnement de la relève agricole suppose des efforts qui vont au-delà de la recherche de terre. Il peut s’agir de fiscalité, de gestion de programme, de stratégie de ventes, de production, de stratégie d’accueil dans la communauté, etc.

Démarche de réalisation du PDZA 2025

BUT DU DOCUMENT			
DESTINATION	PRÉSENTER LA DÉMARCHE DE RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) 2017 DE LA MRC DE DRUMMOND		
	POURQUOI		
	Évaluer la faisabilité des actions du PDZA en regard des réalités vécues dans le territoire.	Créer les conditions pour améliorer le suivi des opérations et des actions découlant du PDZA.	Tirer des apprentissages des réalisations et de la démarche et ajouter les enjeux de l'agriculture.
	POUR ALLER OÙ		
	Un état des lieux pour documenter les tendances (statistiques), reflétant les aspirations des agriculteurs, des citoyens, des entreprises de toute la filière agricole.	Mobiliser et engager significativement les agriculteurs, citoyens et entreprises, les acteurs, à identifier et à mettre en œuvre des actions.	Connaître les meilleures pratiques agricoles et agroalimentaires et les adapter/réviser selon nos particularités territoriales (ex. changements climatiques)
MISE EN OEUVRE	AVEC QUI		
	Comité directeur	Comité d'experts	Soutien professionnel MRC
	COMMENT Y ARRIVER		
	BILAN Sept-Nov 2023 PORTRAIT Déc-2023 - Fév. 2024 DIAGNOSTIC Mars-juin 2024 VISION Juil-Nov 2024 PLAN D'ACTION Déc-Fév. 2025 PDZA 2025-2030 Mars-mai 2025		
CONSULTATIONS	3 FORUMS DE PROXIMITÉ		
	FORUM # 1 Durham Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Félix-de-Kingsey, Wickham, Drummondville, Saint-Germain, Saint-Lucien.	FORUM # 2 Saint-Guillaume, Saint-Eugène, Saint-Pie-de-Guire, Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Majorique-de-Grantham; Drummondville	FORUM # 3 Sainte-Brigitte-des-Saults, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village et paroisse), Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover
	1 SOMMET (Sur invitation)		
COMMUNICATIONS			

L'AGROENVIRONNEMENT

L'agriculture joue un rôle dans l'équilibre dynamique entre les éléments naturels que sont l'eau, la forêt et la terre qui constituent un écosystème.

Le PDZA doit être harmonisé avec les planifications existantes : le plan des milieux humides, hydriques et naturels (PMHHN), le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt (PPMV), le Plan directeur de l'eau ainsi que le Schéma d'aménagement.

Par le PRMHHN, la MRC s'est engagée à concilier conservation et développement.

Un objectif du PMHHN est de réduire la pollution liée aux activités agricoles qui crée une pression potentielle sur les milieux humides. 88% de ces milieux sont potentiellement en affectation agricole (carte 2).

Le PPMV de la forêt repose sur trois axes : le maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers; la création de richesses à partir des ressources forestières et un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.⁴

L'agriculture fait partie de la solution face à l'émission de gaz à effets de serre. Les actions à déployer contre les GES sont à la fois réparatrices et préventives. D'une part, agir pour contrer les effets nuisibles des activités agricoles sur l'environnement et, d'autre part, adopter des solutions préventives.

Les projections climatiques dans le Centre-du-Québec offrent un aperçu des conséquences potentielles des changements climatiques, notamment sur les érablières (diminution de 15 à 22% d'ici 2090), sur la forêt, sur les productions végétales (pluies diluviennes) et animales (chaleur).

37 entreprises sont certifiées en agriculture biologique, principalement du domaine végétal pour des recettes de 2,7 M\$

L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE SUR UNE DÉCENNIE

De 2010 à 2020, le nombre de fermes animales a diminué de 129 et celui des fermes végétales a augmenté de 117.

Toutes les productions visées par la gestion de l'offre se positionnent favorablement de 2010 à 2020. Par exemple, dans cette période, la production de poulets-dindons est passée de 40 M\$ à 140 M\$, une hausse de 339 %.

Une forte croissance est observée dans les cultures abritées (serres), les céréales et oléagineux. Les revenus des cultures abritées (en serre) ont presque quintuplé

⁴ [PPMV - Agence forestière des Bois-Francs \(afbf.qc.ca\)](http://ppmv-agence-forestiere-des-bois-francs.afbf.qc.ca)

Les superficies de production en légumes frais ont doublé, tout comme les revenus des cultures végétales en serres et en champs.

L'acériculture, les fraises des champs, la culture ornementale et les légumes de transformation ont vu leur superficie augmenter.

LES ACTIVITÉS AGRICOLES ACTUELLES

L'agriculture et la forêt couvrent, chacun, une superficie équivalente du territoire, soit 61 531 ha.

L'eau représente 12 859 ha et 3 038 km de milieux hydriques.

La vitalité de l'agriculture d'élevage sur le territoire de la MRC est favorisée par le système de gestion de l'offre.

Les recettes générées par l'élevage totalisent 301,4 M\$. Les activités de production de dindons-poulets (140 M\$), de bovins laitiers (63,8 M\$) et la production d'œufs (33,3 M\$) génèrent les revenus les plus élevés.

Le couvert forestier est localisé principalement dans les zones agricoles viables au sud-est de la MRC.

Ce sont 3 393 propriétaires forestiers qui détiennent un ou des lots forestiers (2023) au sein de la MRC.⁵ De ceux-là, 315 sont reconnus (enregistrés) comme "producteurs forestiers".

Le tiers de la superficie de production agricole est loué.

En nombre, les entreprises laitières occupent le premier rang et se caractérisent par leur présence sur l'ensemble du territoire (12 municipalités).

Les deux tiers des revenus en végétal proviennent des céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains.

Le tiers des activités de production de céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains sont jumelés avec d'autres productions.

La culture abritée (serre) est au second rang des revenus en végétal (18 M\$).

L'industrie porcine génère des recettes de 27,3 M\$ provenant de soixante et une entreprises pour qui c'est l'activité principale.

Des petites productions de spécialités sont présentes sur le territoire : le caprin produit de niche, l'ovin, l'apiculture, les chevaux en éducation (collège St-Bernard – Saint-Cyrille-de-Wendover – Centre équestre MAC).

⁵ Compilation spéciale MRC de Drummond

L'aménagement durable de la forêt et les revenus de la vente de bois pourraient être optimisés. Le nombre d'agriculteurs reconnus « producteur forestier » est faible par rapport au potentiel des terres pouvant faire l'objet d'un aménagement forestier durable.

Les municipalités situées dans la deuxième couronne de la MRC présentent une vitalité moindre. Cette dévitalisation est aussi observable au centre-ville de Drummondville

L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE AU SEIN DE LA MRC DE DRUMMOND

Des éléments sont en place pour favoriser et accroître l'autonomie alimentaire du territoire de la MRC, notamment la présence de ventes en circuits courts et la présence d'entreprises de transformation.

Les formes de ventes en circuits courts sont variées : kiosque, marché public, autocueillette, site Internet, paniers de famille. Ce sont l'un ou l'autre des modèles de ventes en circuits courts qui sont adoptés par 314 entreprises.

La moitié des emplois dans le domaine de la transformation est générée par la fabrication de produits de viande (29 %) et celle de produits laitiers (20 %)

Ce sont 181 entreprises agricoles qui vendent directement au consommateur. De celles-ci, 37 entreprises transforment directement à la ferme.

Cette transformation se fait pour les deux tiers en agriculture végétale et l'autre tiers en élevage.

En agrotransformation, on compte 13 entreprises d'élevage dont 4 abattoirs qui transforment l'agneau, le mouton, le bœuf, la volaille. En végétal, le « prêt à manger » domine. 12 entreprises produisent des « prêts à cuisiner ».

Les 65 entreprises de transformation alimentaire se concentrent sur l'offre et la préparation de viande, de bœuf, de porc, de bison, de wapiti, de cheval et de poulet de grain.

La production de canneberge contrôle toute la chaîne logistique, de la production – emballage- étiquetage – distribution – gestion d'inventaire – préparation douanière – transport.

L'ACCÈS AUX TERRES AGRICOLES

Trois enjeux portés par la relève agricole sont susceptibles d'être soutenus dans le cadre d'un PDZA.

Un premier est l'accès aux terres agricoles par les « non-apparentés ». La FRAQ soulève le Volet 2 de l'article 59 dans le cadre d'une demande à portée collective comme une solution.

Un deuxième est la valorisation de la remise en culture des friches.

Un troisième est l'adoption de pratiques vertes.

Lors du Bilan du PDZA 2017, il a été mentionné que les trois relèves agricoles en cours d'établissement étaient locataires.

Une superficie de 716 ha sont en friches agricoles dans la MRC. C'est à Saint-Brigitte-des-Saults que se situe le nombre plus élevé d'ha en friche (132,11ha).

99 propriétaires pensent vendre ou transférer leur terre d'ici cinq ans.

Le tiers de la superficie des terres agricoles fait l'objet de location par les producteurs.

La lecture de statistiques révèle certaines limites qu'il importe de connaître.

Une part importante des données qui ont été utilisées pour produire ce portrait provient du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). L'année de référence est 2020. Lorsque le nombre d'entreprises et d'exploitations est en dessous de quatre, le nombre n'apparaît pas dans les statistiques, de sorte qu'il soit possible que certaines données diffèrent d'un schéma ou d'un tableau à l'autre.

L'importance de la production animale est généralement illustrée en nombre de têtes, en revenus et en nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles. Il existe une différence notable entre « exploitation » et « entreprise ». L'exploitation agricole correspond à la **catégorie** d'animal, ou de végétal, ou à une activité dans l'entreprise. Une entreprise peut exploiter à la fois des vaches laitières et des moutons. En conséquence, ce sont deux exploitations qui paraissent dans les statistiques pour une même entreprise. Quant au nombre de têtes en élevage, on ne peut comparer une catégorie d'animal à une autre. Par exemple, dix poulets et dindons sont peu comparables avec dix veaux lourds. Les productions doivent donc être prises pour elles-mêmes, sans comparaison aux autres.

De façon générale, la production végétale informe sur le paysage du fait qu'elle est le plus souvent documentée en termes de superficie exploitée. Les oléagineux, légumineuses et autres grains marquent le territoire différemment que les boisés par exemple. Par ailleurs, la production d'élevage permet plutôt de documenter la densité par le nombre d'entreprises. C'est le cas des entreprises laitières qui occupent un espace plus restreint alors que leur nombre est un indice de vitalité locale.

La région Centre-du-Québec

Le Centre-du-Québec est situé « au cœur » de la vallée du Saint-Laurent, à mi-chemin entre les villes de Montréal et Québec, près du fleuve Saint-Laurent, ce qui lui confère son caractère central.

La région est bordée au nord, au-delà du fleuve Saint-Laurent, par la Mauricie, à l'ouest par la Montérégie, à l'est par la Chaudière-Appalaches et au sud par l'Estrie. Sa population, que l'on nomme les « centricois », est de 250 445 habitants, répartie sur une superficie de 7 262 km².

Ce sont quatre-vingts municipalités, réparties dans cinq MRC, auxquels s'ajoutent deux territoires autochtones. Drummondville et Victoriaville sont les principaux pôles économiques et agglomérations urbaines.

Plusieurs rivières traversent la région du Centre-du-Québec, les principales étant la Saint-François (Alsigôn-tekw), Nicolet (Pithigani-tekw) et Bécancour (Wôlinak-tekw).

La région occupe la troisième place en importance agricole au Québec. Les 3 045 exploitations agricoles génèrent 1,5 G\$ (2020)⁶ et sont réparties entre l'élevage et le végétal, avec respectivement 1 642 et 2 313 entreprises.

Les entreprises familiales dominent alors que 91 % des 2 784 exploitations emploient de la main-d'œuvre familiale. Le recours à la main-d'œuvre non familiale représente seulement 210 emplois.⁷

La couverture forestière en zone agricole est appréciable puisque plus de la moitié de la superficie du Centre-du-Québec, soit 3 672 km², est composée de terres forestières. De cette superficie, un taux de 93 % est privée.

La MRC de Drummond

La MRC de Drummond est située au croisement des basses-terres du Saint-Laurent et du piémont des Appalaches. On peut parler de deux provinces géologiques : les basses terres du Saint-Laurent et les Appalaches. La rivière Saint-François scinde le territoire de l'agglomération en deux. Sa traversée peut se faire soit par l'autoroute 20, ou par le pont de la Traverse et le pont Curé-Marchand situés non loin l'un de l'autre.

La MRC de Drummond, créée le 2 novembre 1981, s'étend sur une superficie de 1 626 km carrés. Elle se trouve dans la partie sud-ouest de la région du Centre-du-Québec et regroupe 18 municipalités locales avec 112 363 résidents (2023). La ville-centre, soit Drummondville, représente 73 % de la population totale de la MRC, avec ses 81 551 citoyens.

⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Données portant sur le secteur bioalimentaire de la région Centre-du-Québec.

⁷

La MRC jouit d'un avantage géographique dans l'axe est-ouest, ainsi qu'entre Trois-Rivières et Sherbrooke dans l'axe nord-sud, ce qui peut faciliter le développement de ses activités économiques, en complémentarité avec le secteur agroalimentaire et agricole. Historiquement, c'est par l'importance de son industrie manufacturière que la ville de Drummondville a pris son essor. Les autoroutes sont situées ponctuellement en zone agricole et de façon restreinte aux abords de certaines sorties de l'autoroute 20 et 55.

Les activités agricoles varient selon les secteurs physiographiques. Une portion plane est située au nord de la MRC et est associée aux basses terres du Saint-Laurent. Le piémont appalachien est caractérisé par un relief vallonné situé plus au sud. Le plateau appalachien, pour sa part, s'étend jusqu'au sud-ouest. La portion montagneuse est plus boisée et l'activité agricole y est viable. La plaine accueille pour sa part la majorité des activités agricoles dynamiques de la MRC.

Ce sont 687 exploitations agricoles qui occupent le territoire de la MRC, soit 403 en production animale et 478 en production végétale⁸. Ce sont surtout des entreprises familiales, avec 629 exploitations qui embauchent de la main-d'œuvre familiale. Les revenus totaux de l'agriculture atteignent 434,3 M\$, dont 132,6 M\$ en production végétale et 300,1 M\$ en production animale. Soulignons que 99 propriétaires pensent vendre ou transférer leur entreprise au cours des cinq prochaines années.⁹

⁸ Une même entreprise peut se retrouver dans plus d'une activité agricole.

⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), (2020), MRC de Drummond.

La population

L'âge moyen de la population de la MRC de Drummond est légèrement plus élevé que celui du Québec (42,1 ans). L'indice de vitalité économique est au quarantième rang du Québec. Ce taux positif indique que la MRC présente un résultat supérieur à l'ensemble des MRC du Québec. Ce taux est disponible par municipalité. Quatre municipalités éloignées du centre urbain présentent un taux négatif¹⁰. L'éloignement par rapport au centre urbain influencerait sur la vitalité économique d'une municipalité. De plus, le centre de Drummondville présente un indice de dévitalisation (carte1). L'agriculture urbaine pourrait y être un moteur de vitalisation.



143 097

Hectares



18

Municipalités



Habitants

112 363¹¹



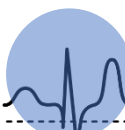
Âge moyen

42,1 ans



Revenu moyen par personne

31 189 \$



Indice de vitalité économique¹²

2,26



¹⁰ Institut de la statistique du Québec (2021); Indice de vitalité économique des territoires, page10. Les indices les plus bas sont Saint-Guillaume (-12) et Saint-Félix-de-Kingsey (-11,3)

¹¹ Gazette officielle du Québec, décret 1836-2023

¹² L'indice de vitalité économique est calculé à partir de 3 indicateurs : 1) le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans), 2) le niveau de vie (revenu médian des particuliers de 18 ans et plus), et 3) la dynamique démographique (accroissement de la population)

Carte 1
RÉPARTITION DES REVENUS SELON LES MUNICIPALITÉS



Des éléments naturels en équilibre

Cette partie traite des éléments naturels qui sont en interaction avec les activités agricoles dans la MRC de Drummond.

Elle porte, en premier lieu, sur l'importance accordée aux milieux humides par la MRC de Drummond. Elle est suivie d'une illustration du futur lié aux changements climatiques et ce, tant les effets positifs que négatifs. Une troisième partie documente les usages des sols sous couvert forestier et agricole.

Les interactions entre l'eau, la terre, la forêt et l'air, constituent un écosystème. Ce dernier tend naturellement vers un équilibre, dans des conditions normales. Lorsque l'un des éléments est affecté, les autres se réajustent. Toutefois, il peut arriver que cet équilibre soit brisé par suite d'une trop forte pression sur un ou des éléments de la nature. Dans ce cas, des effets négatifs surviennent. Le réchauffement climatique, la montée des températures extrêmes, les îlots de chaleurs et une mauvaise qualité de l'air en sont des exemples.

Les activités reliées à l'agriculture et à l'aménagement des forêts ont un impact sur l'ensemble des éléments de la nature.

Les éléments naturels rendent, en quelque sorte, des services à l'être humain. Ils répondent à de nombreux besoins sociaux et économiques. Travailler à maintenir un équilibre contribue à infléchir les impacts des changements climatiques.

L'approche écosystémique encourage une gestion agricole plus durable. Cela implique la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, la protection de l'eau, des habitats naturels et la réduction des externalités négatives de l'agriculture sur les écosystèmes.

Milieux humides et hydriques

Sur le territoire, l'eau est exposée à de multiples risques découlant des activités humaines, forestières, agricoles, urbaines et récréatives. Une harmonisation entre les planifications territoriales est une condition essentielle pour assurer la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole

C'est dans une perspective de conservation de l'eau que la MRC de Drummond a adopté le Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PMHHN) le 30 août 2021.

Par le PRMHHN, la MRC s'est engagée à concilier « conservation et développement ». De nombreux milieux humides ont marqué l'histoire de l'aménagement du territoire, lesquels ont été fragilisés par le passé, notamment par le secteur agricole et forestier.

Un objectif du Plan est de « réduire la pollution liée aux activités agricoles »¹³. Les développements urbains et agricoles créent une pression potentielle sur les milieux humides. De fait, c'est 88 % de ces milieux qui sont potentiellement en affectation agricole.¹⁴

Les changements d'usages des terres agricoles et forestières demandent à être réfléchis pour arriver à de meilleurs résultats que par le passé.

Par exemple, la conversion à des fins agricoles et le potentiel agricole des petits fruits autorisés, sont des perturbations pour les milieux boisés. De plus, les terres en friches peuvent représenter un potentiel pour les milieux humides et hydriques.

Des actions sont identifiées dans le Plan RMHHN qui interpellent directement les activités de l'agriculture. Ce sont les suivantes :

- S'outiller d'un cadre de gestion du drainage et de la gestion des eaux en milieux agricole, forestier et urbain.¹⁵
- Dans le cadre d'une révision du PDZA, établir un lien entre le développement agricole et la conservation-protection des MHHN.¹⁶
- Collaborer à la mise en œuvre et à la diffusion des plans d'adaptation du milieu agricole développés dans le cadre du projet Agriclimat : des fermes adaptées pour le futur.¹⁷
- Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines (exemple: programme de la MRC Nicolet-Yamaska) et voir à son application par la MRC.
- Réaliser une campagne d'information et de communication auprès des citoyens sur la réglementation en matière de bandes riveraines.

L'enjeu des bandes riveraines est un premier rempart qui mérite de s'y attarder. Par exemple, la MRC Nicolet adoptait en 2021 un Plan de transition écologique incluant l'inspection des bandes riveraines dans une approche visant à développer la fierté de s'occuper de nos bandes riveraines.

Le principal bassin versant de la MRC est la rivière Saint-François qui traverse dix municipalités et coupe le territoire en deux parties pratiquement égales en superficie. La rivière Nicolet et la rivière Yamaska sont deux autres bassins versants d'importance sur le territoire.

Le bassin versant de la rivière Saint-François est suivi par les sous-bassins versants la rivière Saint-Germain (Noire), la rivière aux Vaches et la rivière Ulverton. Les autres bassins

¹³ Municipalité régionale de comté de Drummond (2023) Plan de développement des milieux humide, hydrique et naturel, page 10.

¹⁴ Idem; page 15

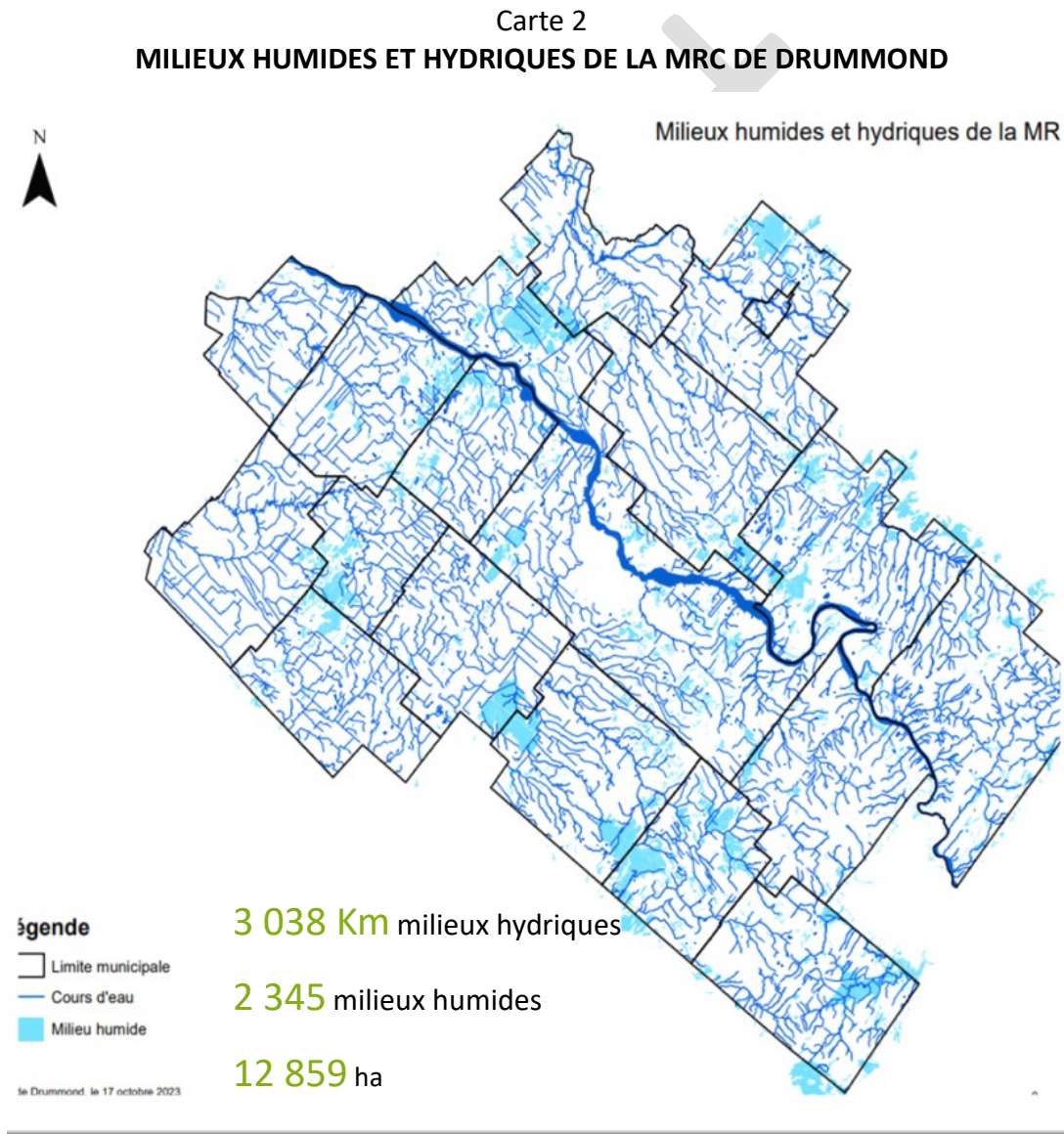
¹⁵ Idem; Action 1,1,5, page 35

¹⁶ Idem; Action 6,1,6, page 40

¹⁷ Idem; Action 7,2,1, page 41

hydrographiques que l'on retrouve dans la MRC de Drummond sont ceux des rivières Nicolet et Yamaska.

Des acteurs-clés dans la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants interviennent sur le territoire. Ce sont le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), (l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) et l'Organisme de bassins versants de la Yamaska (OBVY).



Analyse climatique

Les événements climatiques extrêmes et l'imprévisibilité des conditions climatiques influent sur les activités agricoles. Les sécheresses et les épisodes de gel, de même que la prolifération d'insectes, de plantes nuisibles et d'espèces exotiques envahissantes. Cela contribue à complexifier grandement la tâche des productrices et producteurs agricoles.

Les aléas climatiques de natures diverses peuvent influencer sur le rendement des récoltes et sur les revenus des agriculteurs. L'enjeu de l'autonomie alimentaire est directement concerné par les effets néfastes des changements climatiques.

Le « changement climatique » englobe les variations durables de température et les modifications à long terme des modèles météorologiques. Ces changements sont essentiellement liés à l'activité humaine, et notamment causés par l'émission de gaz à effet de serre (GES) qu'entraîne la combustion de combustibles fossiles. La chaleur du Soleil se retrouve ainsi emprisonnée par ces gaz et les moyennes de température sur la terre augmentent

« Selon les dernières données disponibles au Québec (2017), le secteur de la production agricole génère 9,8 % des émissions totales de GES de la province. Ces émissions proviennent principalement de la fermentation entérique des animaux d'élevage ainsi que de la gestion des sols agricoles et du fumier, qui constituent les trois principales sources d'émissions de GES non énergétiques du milieu agricole au Québec »¹⁸

Lutter contre les changements climatiques suppose d'aborder la réflexion selon une double perspective. En premier lieu, penser en termes d'adaptation face aux impacts des changements climatiques, ce qui exige de trouver des réponses à un contexte modifié. En deuxième lieu, agir pour adopter des comportements visant la prévention pour contribuer à la préservation de l'atmosphère planétaire.

La perspective est double, en amont et en aval :

- Réduire les conséquences des changements climatiques, ou tirer profit des nouvelles occasions ou états de fait qui en découlent¹⁹;
- Modifier nos modèles de production afin de négocier un virage permettant d'abaisser ou de contenir les GES.

Les municipalités peuvent développer une « résilience » face aux changements climatiques et saisir des occasions de développement qui peuvent en résulter. La « résilience », est l'aptitude d'une collectivité exposée à des aléas à s'adapter, en

¹⁸ Gouvernement du Québec, Agir pour une agriculture durable : plan 2020-2030, (2020), Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

¹⁹ Ouranos, Fondsvert, Québec (2020), Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour la région du Centre-du-Québec.

résistant, ou en changeant, en vue d'établir et de maintenir des structures et un niveau de fonctionnement acceptables.²⁰

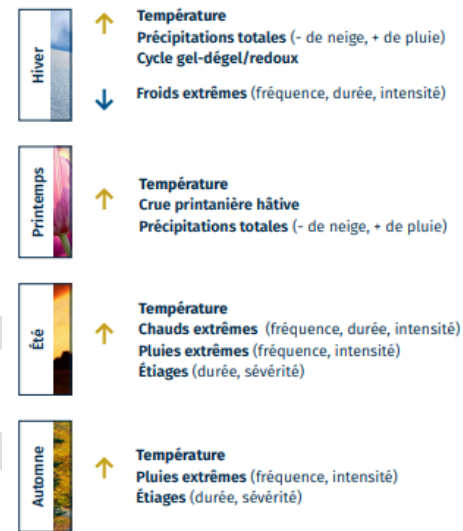
Projections climatiques dans la région du Centre-du-Québec

Mesurer ou gérer les risques de sinistres liés aux changements climatiques dans une région est difficile. Les connaissances actuelles ne permettent pas de faire des projections liées aux aléas climatiques qui sont à l'origine de sinistres tels que les inondations, les feux de forêt, les glissements de terrain, etc.

On peut cependant avoir un aperçu des conséquences potentielles des changements climatiques sur l'agriculture et l'agrotourisme.

L'un des impacts majeurs des changements climatiques est l'augmentation importante du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes et de leur intensité, tel que l'indique le schéma 1.

Schéma 1
EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Source : Ouranos, Fonds vert, Québec (2020)

- Sécheresses;
- Vagues de chaleur;
- Pluies intenses;
- Vents violents;
- Baisse ou hausse importante des températures (gel-dégel)

La carte deux est une projection « modérée » produite par OURANOS²¹ comparant les données relatives au climat 1991 à 2020, projetées à 2021-2050. Ce scénario modéré montre une hausse dans la zone de Drummondville.

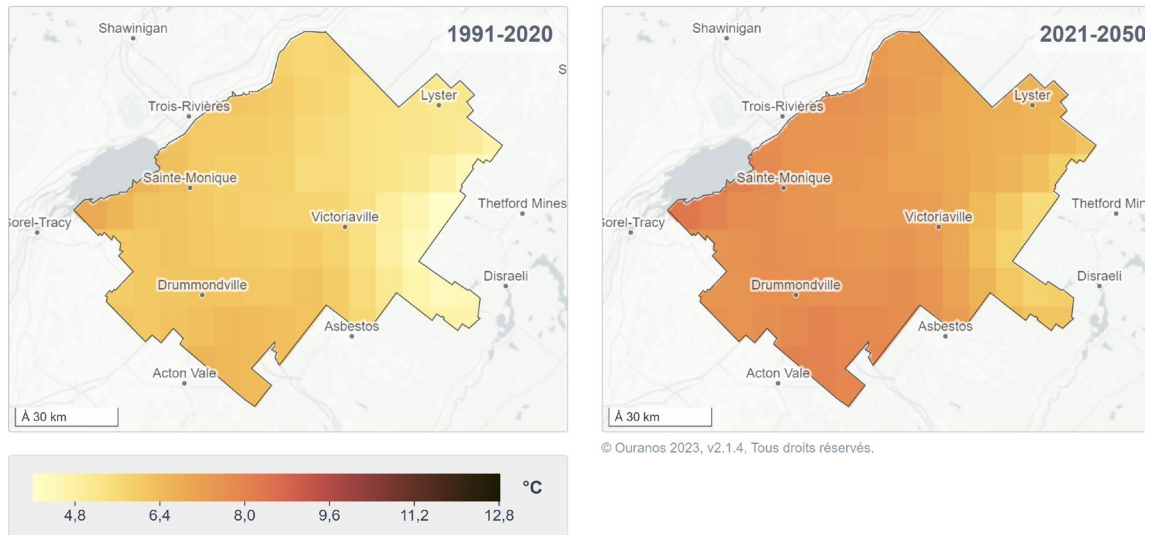
Les projections d'augmentation de la température annuelle moyenne pour le Centre-du-Québec permettent d'anticiper une vitesse de migration des espèces approximative de dix kilomètres par année.²² D'autre part, une détérioration de l'habitat des peuplements d'érables pourrait découler d'événements extrêmes, et dont, notamment, des redoux hivernaux, des sécheresses, ou de l'expansion de l'aire de répartition d'insectes ravageurs.

²⁰ idem

²¹ Ouranos est un pôle d'innovation permettant à la société québécoise de mieux s'adapter à l'évolution du climat, incluant 450 chercheurs, experts, praticiens et décideurs issus de différentes disciplines, tous travaillent en collaboration sur de nombreux programmes et projets de recherche appliquée.

²² Plan régional des milieux hydriques, humides et naturels (2021), page 21

Carte 3
Moyenne annuelle des températures
Climat actuel (1991-2020) comparé au climat futur (2021-2050)
Scénario à émissions modérés (SSP2-4.5), 50e centile, CMIP6,
Centre-du-Québec



Au Centre-du-Québec, les conséquences des changements climatiques sur les forêts vont particulièrement se refléter au niveau des érablières. L'industrie du sirop d'érable connaîtra une instabilité. L'acériculture sera affectée du fait des hausses projetées de la moyenne des températures en avril, avec peu ou pas de nuits assez froides. La saison de production pourrait débuter plus tôt, alors que la réduction du couvert de neige accroîtrait la vulnérabilité du sol et des racines. Les récoltes de sirop d'érable s'en trouveraient affectées. Des projections réalisées dans le cadre d'une étude pour le sud du Québec, indiquent des baisses moyennes de production de l'ordre de 15% et de 22% à l'horizon de 2090.

Les exploitations agricoles sont également soumises aux périodes de sécheresse et à la présence d'insectes et de parasites. Par ailleurs, les cultures maraîchères et céréalières pourraient bénéficier d'un allongement de la période estivale, et donc d'une productivité accrue. Les cultures fourragères devraient pouvoir bénéficier d'une coupe additionnelle, à condition que les redoux hivernaux n'affectent pas la production.

Les fortes températures sont susceptibles d'affecter l'industrie porcine et laitière car elles causent un stress thermique aux animaux.

Le raccourcissement des hivers aura des impacts sur la forêt. La discontinuité du couvert de neige entraîne du gel et des dommages au niveau des racines et des essences de feuillus. La croissance de l'arbre s'en trouve affectée et cela modifie la chimie du sol pour plusieurs années.

Faire face aux changements climatiques

En agriculture, accroître la résilience peut se traduire de différentes manières.

Ce peut être par une gestion des impacts, c'est-à-dire, par la diversification des cultures qui s'adaptent plus facilement aux changements de climats, comme le soya et le maïs. Ce peut être aussi par la lutte intégrée contre les insectes ravageurs et les mauvaises herbes invasives par l'introduction d'ennemis naturels.

Les changements associés à la prévention peuvent prendre la forme d'un réseau de surveillance et de développement d'outils de connaissances. L'introduction de bandes riveraines élargies et la diminution de la dépendance aux pesticides sont aussi des voies de prévention. Une baisse de l'usage des pesticides peut passer par des couvertures de sols en hiver, et par la réduction de la concentration de phosphore total dans les cours d'eau.

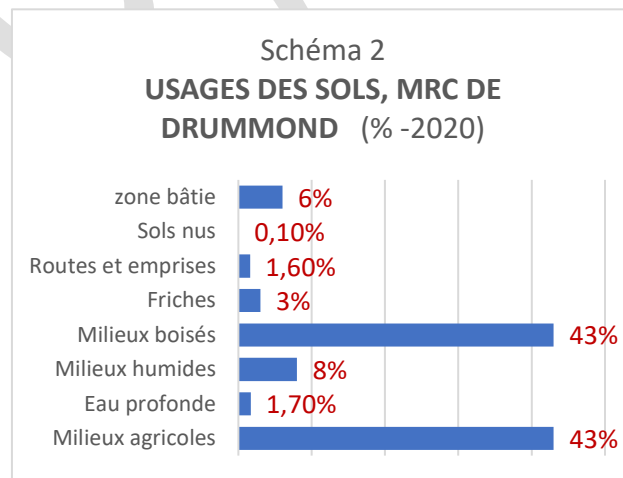
Les bandes riveraines élargies et les haies brise-vent aident à préserver l'équilibre écologique (pollinisateurs, ennemis naturels des ravageurs de cultures, chauves-souris, etc.) ainsi qu'à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques. Au Québec, depuis l'année 1980, de 300 à 500 kilomètres environ de haies brise-vent sont aménagées chaque année, principalement dans le secteur agricole.

Les usages agricoles

La zone agricole, communément appelée « zone verte », couvre 89 % de la superficie territoriale de la MRC, soit 143 097 hectares.²³

Une portion de 63 % (90 282ha) du territoire est en zone agricole dite dynamique et une autre de 35 % (49 558 ha) est en zone agricole viable.

L'agriculture et la forêt couvrent, pour chacune, une superficie équivalente à 43 % du territoire, soit 61 531 ha.



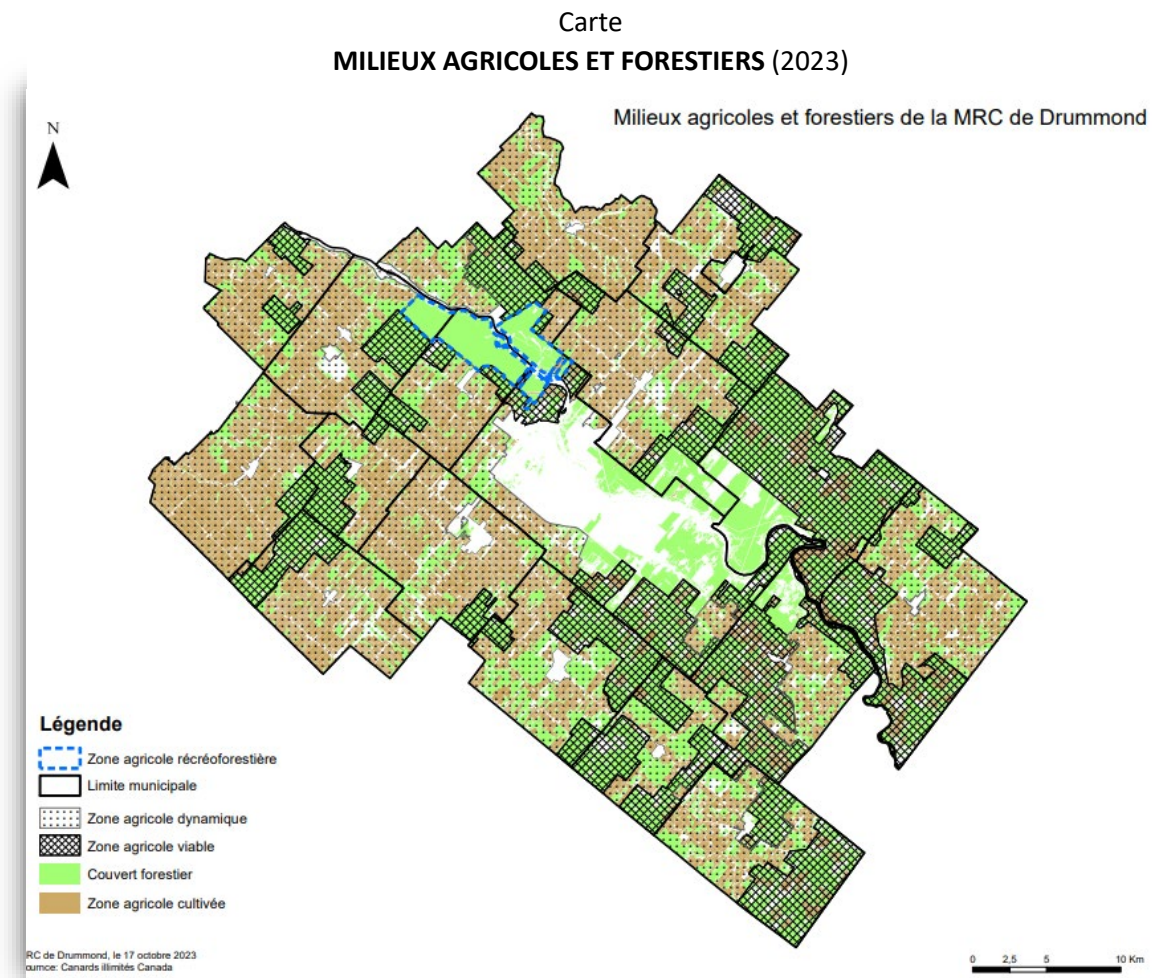
²³ Schéma d'aménagement de la MRC de Drummond

Le couvert forestier est situé principalement dans les zones agricoles viables (cartes 2 et 3).

Les potentiels des terres agricoles

Le relevé du potentiel des terres et de leur utilisation est réalisé par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement-Inventaire des terres du Canada (ARDA-ITC). Cet outil est conçu pour servir de base à la gestion des ressources agricole, forestière, récréative et faunique.²⁴

Au premier abord, cette classification, détaillée en sept classes, paraît simple. Le potentiel des terres est classé de « meilleur potentiel » à « potentiel inutilisable ». La classification porte sur les terres de grandes cultures.²⁵ Le potentiel des terres ne correspond pas à leur qualité mais bien « à leurs possibilités ». De plus, des sous-classes apportent des précisions sur le potentiel des terres en fonction de leurs limitations.



²⁴ [irda_guideutilisateur_irda_maj_14062023.pdf \(windows.net\)](#)

²⁵ L'information contenue dans les fichiers numériques provient de l'Inventaire des Terres du Canada réalisé dans les années 60 et numérisé à l'IRDA entre 2001 et 2004. C'est la donnée distribuée jusqu'à ce jour.

Ces sous-classes sont fonction de certains facteurs qui interfèrent sur le potentiel des terres. Ce sont, par exemple, un climat défavorable, une perméabilité lente, une susceptibilité à l'érosion, le risque d'inondations causées par des cours d'eau ou des lacs, le manque d'humidité et l'assujettissement aux sécheresses, une teneur élevée en sel soluble, la présence de pierres pouvant gêner sensiblement les travaux au champ, la présence du roc à faible profondeur, le relief qui constitue une limitation à la culture, la variation au niveau du drainage, ou encore l'effet cumulatif modéré de plusieurs désavantages qui, pris individuellement, ne seraient pas assez sérieux pour motiver un déclassement.

Pour terminer, l'évaluation de cette classification demande une certaine souplesse puisque les terres peuvent faire l'objet de travaux d'amélioration.

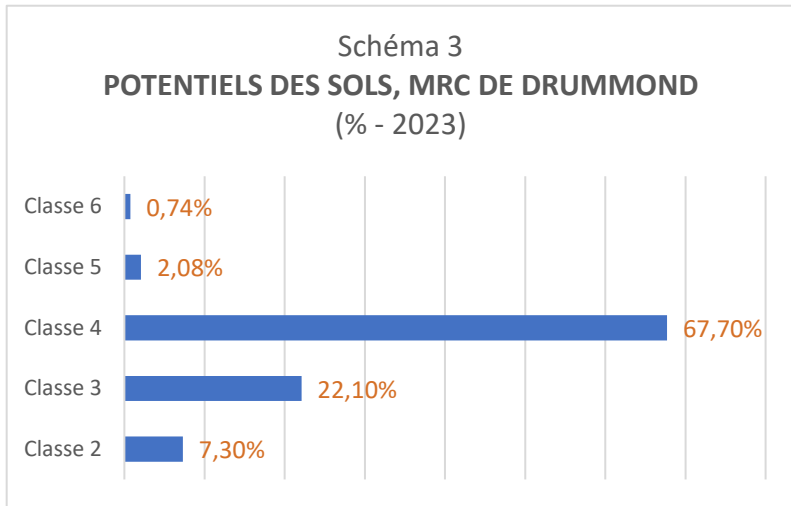
Le potentiel des sols dans la MRC est concentré aux deux tiers dans la classe quatre, et dans une moindre mesure, dans les classes trois et deux.

Tableau 1
CLASSIFICATION DES POTENTIELS DE TERRES AGRICOLES (IRDA-ITC)

Classe 1	Sols ne comportant aucune limitation importante dans leur utilisation pour les cultures.
Classe 2	Sols comportant des limitations qui restreignent quelque peu le choix des cultures ou imposent des pratiques modérées de conservation.
Classe 3	Sols comportant des limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation.
Classe 4	Sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation.
Classe 5	Sols qui sont l'objet de limitations très graves et ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces, mais susceptibles d'amélioration.
Classe 6	Sols qui sont l'objet de limitations très graves : inaptes à produire d'autres plantes que des plantes fourragères
Classe 7	Sols inutilisables soit pour la culture, soit pour les plantes fourragères vivaces.

Ce sont un peu plus des deux tiers des sols de la MRC de Drummond qui sont de classe quatre. En référence à la définition (IRDA-ITC), ce sont des sols qui présentent de « graves limitations, qui restreignent la gamme des cultures ou qui nécessitent des pratiques de conservation spéciales ».

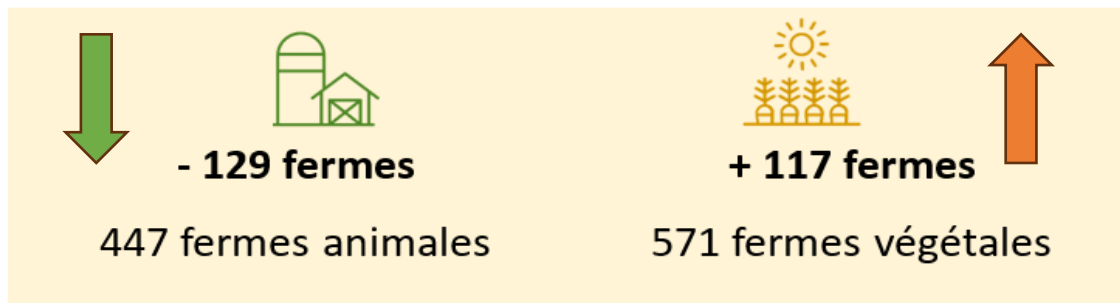
Les classes deux et trois qui représentent près du tiers des terres agricoles sont d'assez bonne qualité.



Cette section documente les tendances des productions d'élevage et végétales de 2010 à 2020. Les données permettent d'apprécier les tendances, ou les créneaux en émergence, en même temps que la stabilité de certaines productions.

Certaines productions n'ont toutefois pas été documentées par le passé. Soit, elles étaient marginales et peu considérées, soit que les données étaient indisponibles.²⁶

Variation du nombre de fermes de 2010 à 2020



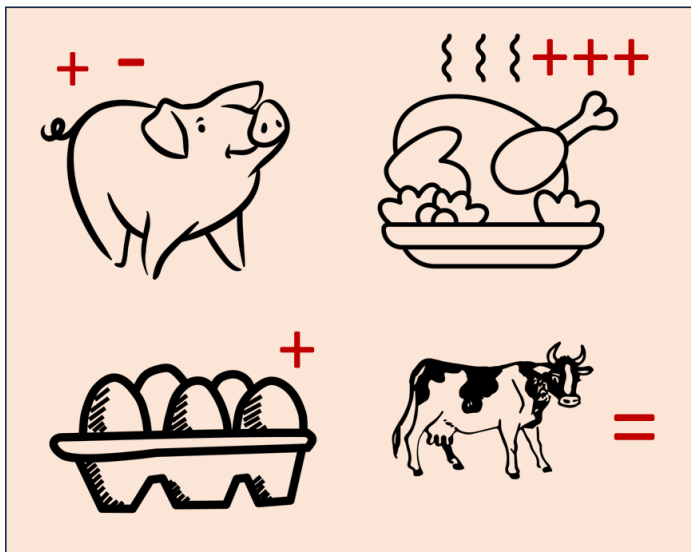
Le nombre de fermes en production animale dans la MRC a connu une baisse de 2010 à 2020. En dollars constants, certains secteurs d'activités ont vu leurs revenus diminuer et d'autres augmenter. Dans l'ensemble, les revenus augmentent et ce, même si le nombre de fermes est en baisse. Les secteurs d'activités ayant diminué en nombre et en revenus sont l'apiculture, avec une baisse de revenus de près du tiers, ceux des bovins de boucherie, de la production de caprins et les chevaux.

Les productions d'élevage stables ou en hausse sont principalement celles sous gestion de l'offre.

Le nombre d'entreprises en production végétale s'est accru de 2010 à 2020. Ce sont quatre secteurs de production que nous pouvons documenter à partir des données disponibles de 2010. Une croissance forte est observée dans les cultures abritées (en serre) et aux revenus dégagés des légumes frais qui ont doublé de 2010 à 2020. Les superficies de culture confirment la croissance de cette production.

²⁶ Pour pallier à cette situation, les « petites productions » ont été traitées à part dans la partie sur les productions actuelles.

Productions d'élevage



Rappelons que le système de gestion de l'offre consiste à gérer la production d'un produit agricole de manière à ce qu'elle corresponde aux besoins du marché. La planification de la production (donc de la consommation) et de la quantité de production permet ainsi de réduire la surproduction et, conséquemment, assure une stabilité des prix et une régularité des quantités produites. Il en découle une stabilité financière

aux entreprises en garantissant un approvisionnement régulier en produits de qualité aux consommateurs.

Les produits visés par la gestion de l'offre sont le lait et les produits laitiers, le poulet, le dindon, les œufs de consommation et les œufs d'incubation (pour l'élevage de poulets).

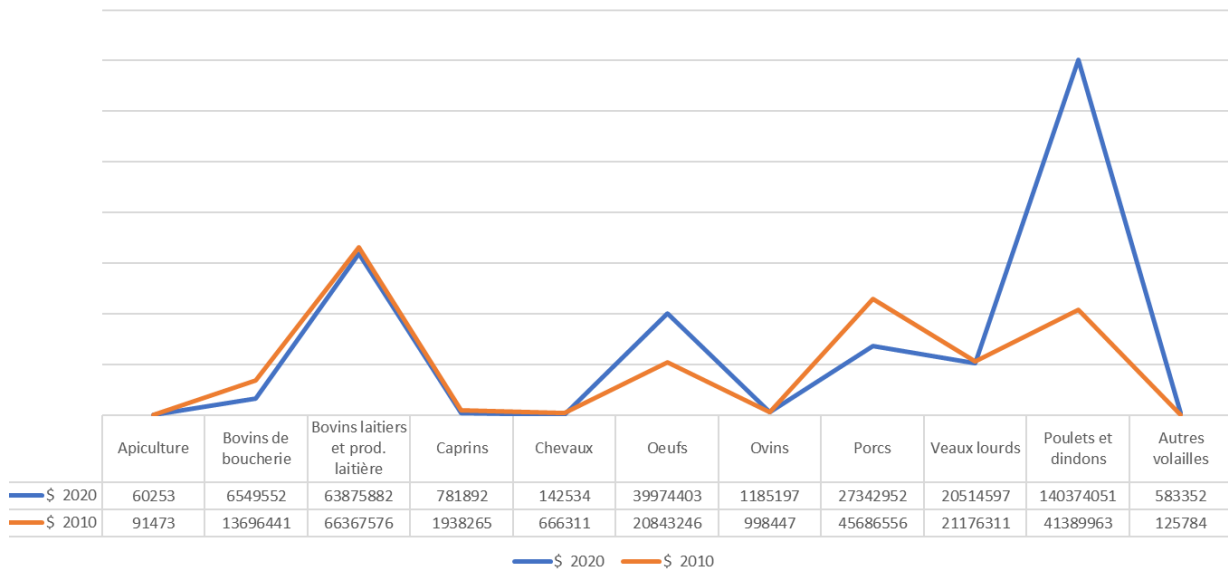
Quant à la production de porcs, nous verrons qu'elle fait face à une variation liée à la redéfinition de son système de production. La production de porcs, on le verra, semble se diriger vers une « intégration de la chaîne de valeur », ce qui modifierait les perspectives futures.

La production de poulets-dindons

Une hausse importante des revenus d'élevage provient de la production de poulets-dindons, laquelle est passée de 41 389 963 \$ en 2010 à 140,4 M\$ en 2020, soit une hausse de revenus de 339 % (Schéma 4).

La production d'œufs s'est également accrue de bonne façon alors que les revenus ont connu une hausse de 19,1 M\$ de 2010 à 2020. Quant à la production laitière, elle est demeurée stable.

Schéma 4
ÉVOLUTION DES REVENUS SELON LES ÉLEVAGES 2010-2020
(dollars constants)



La production porcine

Les données concernant la variation de production de porcs entre 2010 et 2020 sont différentes selon les sources. Ainsi, selon une source, il y aurait une baisse des revenus de la vente de porcs de l'ordre de 18 343 604 \$.²⁷, alors qu'une autre source indique que, de 2013 à 2022, on assisterait à une croissance des ventes de l'ordre de 46 040 409 \$²⁸ et ce, toujours sur le territoire de la MRC de Drummond.

Cette disparité des données pourrait s'expliquer par l'adoption d'un mode de gestion « en intégration » à la différence de celui de « producteur indépendant ».

Le modèle d'intégration dans l'industrie porcine au Québec réfère à un système de production de porcs qui implique la collaboration étroite de différentes parties prenantes, de l'éleveur au transformateur, dans le but de maximiser l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement porcine. Ce modèle vise à optimiser la production, la transformation et la commercialisation des porcs au sein d'un réseau intégré d'entreprises.

²⁷ Données tirées du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

²⁸ Les Éleveurs de porcs du Québec, Charles Gagné, économiste agricole, Service des affaires économiques.

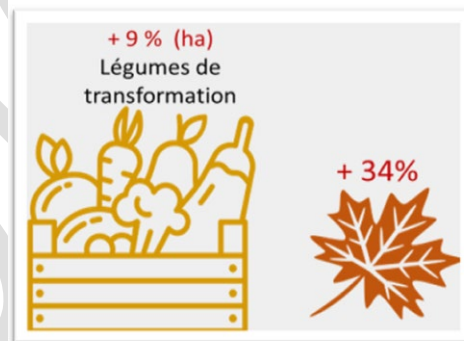
Les éleveurs qui produisent des porcs dans leur ferme peuvent être affiliés à des entreprises d'intégration qui fournissent alors des directives, des protocoles de gestion, des programmes de santé animale et de biosécurité, afin d'assurer une production de qualité. « L'intégrateur » fournit l'alimentation, le transport une fois les porcs prêts à l'abattage pour transformation, et ensuite commercialisés. En conséquence, les revenus du producteur en mode « intégration » s'en trouvent diminués. Il s'agit d'une coordination étroite entre les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement.

Variation de la production végétale de 2010 à 2020

Quatre secteurs de production peuvent être documentés à partir des données disponibles de 2010. Il s'agit des céréales et oléagineux, de l'horticulture ornementale, des légumes destinés aux marchés frais et le secteur des cultures abritées (serres).

Le nombre d'entreprises en production végétale s'est accru de 117 de 2010 à 2020.

Une croissance de 485 % est observable, principalement dans les cultures abritées. Les serres permettent une culture intensive sur de petites surfaces, de sorte qu'une légère hausse de la superficie a un effet multiplicateur important sur la quantité de production.



Les revenus des légumes destinés au marché frais ont doublé (204 %) et celui des céréales et oléagineux a cru de 187 % (tableau 2)

Tableau 2
REVENUS DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE, VARIATION 2010-2020
(\$ - 2010-2020)

	2010	2020	variation (%)
Céréales et oléagineux*	38 951 349	72 969 125	187 %
Horticulture ornementale	5 075 186	5 341 011	5 %
Légumes frais	4 286 166	8 757 260	204 %
Cultures abritées	3 859 706	18 731 847	485 %

À l'exception des cultures abritées, les superficies de culture ont augmenté au même rythme que la croissance des productions. (Tableau 3)

En superficie et en nombre d'entailles, l'acériculture est également une production en croissance (34 %). Toujours en superficie, les légumes de transformations (45 %) et les fraises des champs (44 %) ont connu une hausse importante.

Tableau 3
VARIATION DE LA SUPERFICIE DE PRODUCTION VÉGÉTALE
(Nbr et %)

Années	2010	2020	Variation (%)
Acériculture (entailles)	128925	172811	34 %
Céréales + oléagineux	41 277	41 943	2 %
Culture en serre	1,8	14,2	689 %
Fourrage	16430	16369	0 %
Fraises des champs	200	287	44 %
Fruits de verger	17,6	17,6	0 %
Culture ornementale	129	167	29 %
Légumes pour marchés frais	635,7	635,7	0 %
Légumes transformation	467,6	679,7	45 %
Total production végétale	60601,9	66144,7	9 %

La tendance de production en serre semble être là pour durer, et les infrastructures sont en place. Les productions requérant des superficies en champs sont aussi favorisées. Les fraises des champs et les légumes de transformations présentent une hausse comparable. Ce sont des produits qui ont un potentiel de vente en circuit court. Pour terminer, l'acériculture poursuit une hausse avec un nombre d'entailles croissant (34 %).

Les productions d'élevage montrent une nette tendance en faveur de l'industrie du poulet-dindon. Les fermes laitières familiales semblent stables dans le temps, avec un ratio autour d'une centaine de vaches laitières qui semble être le seuil de rentabilité permettant le maintien de la ferme. La situation portant sur l'industrie porcine semble actuellement en changement, entre l'industrie indépendante et l'intégration.

La section suivante porte sur la situation des productions actuelles, soit les productions d'élevage et ensuite sur les activités de production végétales.

Les activités agricoles dans la MRC de Drummond (2020)

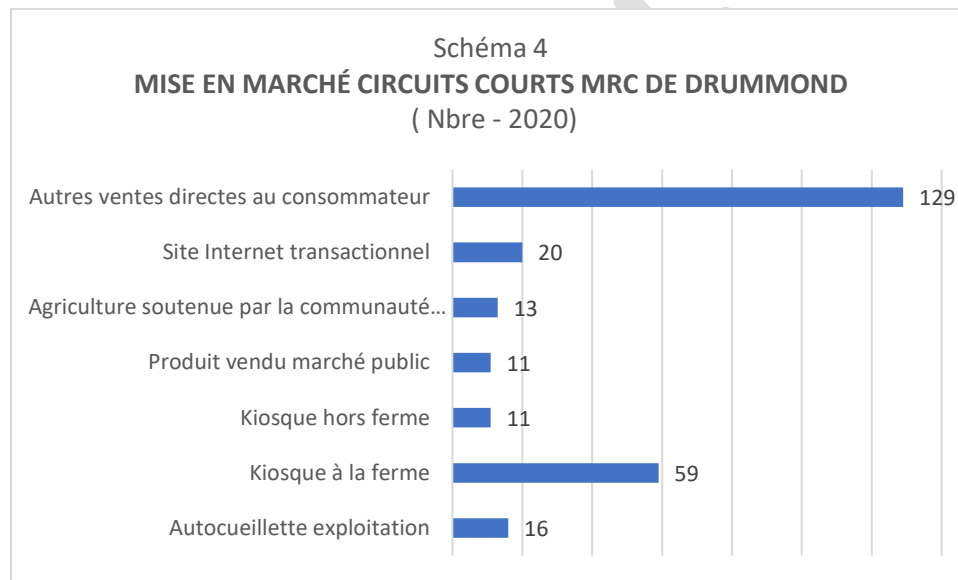
Cette partie porte sur l'état actuel des productions agricoles dans le territoire de la MRC de Drummond, incluant l'élevage et le végétal.

Les 881 entreprises qui exploitent 1 106 activités agricoles de la MRC génèrent des revenus totalisant 434,3 M\$ (2020), incluant la production animale et végétale.

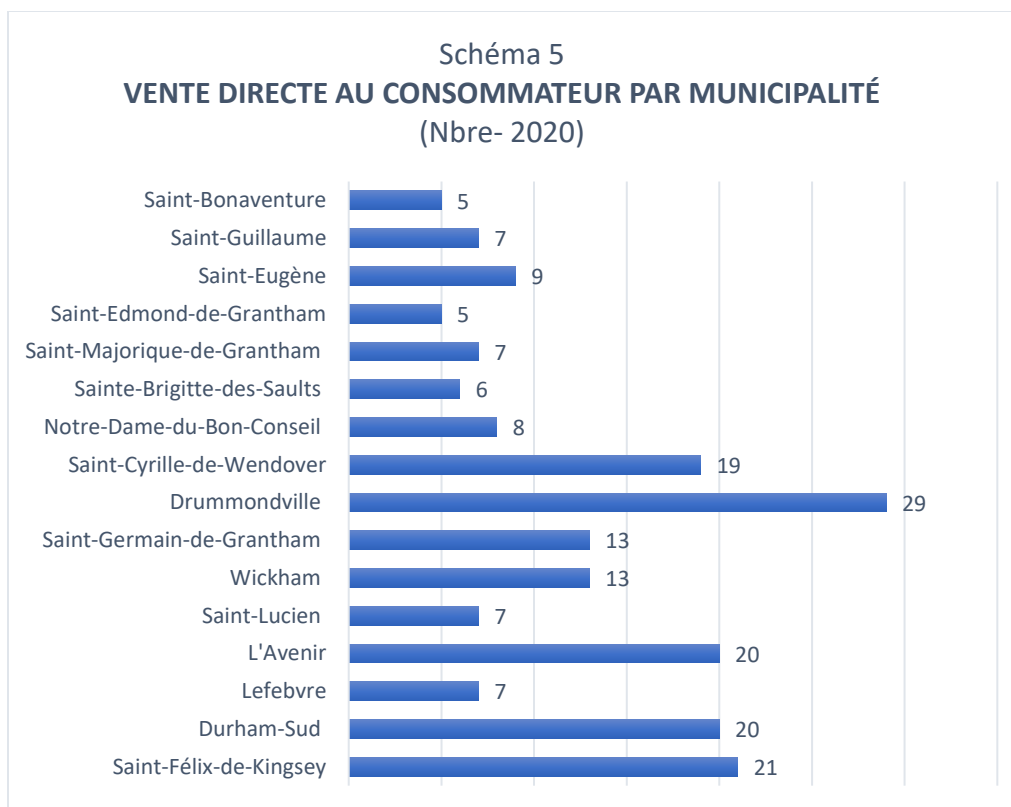
Les superficies cultivées par des propriétaires représentent les deux tiers des terres (61 641 ha), l'autre tiers étant exploité en location (29 205,7 ha). La superficie totale exploitée est donc de 90 846,8 ha.

Ce sont 196 entreprises qui vendent en « circuits courts » dans la MRC de Drummond, c'est-à-dire directement au consommateur. Ces entreprises ne vendent pas pour autant toute leur production en circuits courts. Les modes de mise en marché sont variés.

Les ventes en kiosques, à la ferme et hors ferme, prédominent avec soixante-dix fermes qui utilisent ce mode de mise en marché. Plusieurs canaux de vente sont identifiés et il est possible que des entreprises en utilisent plus d'un. Par ailleurs, les données plus précises portant sur la nature des moyens mis en œuvre pour « les autres ventes directes au consommateur » sont indisponibles.



Les entreprises qui vendent directement aux consommateurs sont réparties sur l'ensemble du territoire. Les entreprises localisées à Drummondville sont plus nombreuses à vendre en circuits courts. Le Bilan portant sur le PDZA 2017 illustre aussi que le nombre d'entreprises qui vendent leurs produits par leur participation à un ou des « marchés publics » tend à s'accroître.



Si l'on compare avec les entreprises agricoles qui pratiquent le mode en circuits courts, c'est principalement l'autocueillette et les kiosques à la ferme qui sont préconisés.²⁹ Sur 829 entreprises répondantes, 314 expriment ce choix de mise en marché.

L'agriculture biologique

Ce sont trente-sept entreprises qui opèrent en agriculture biologique. De celles-ci, onze sont localisées à Drummondville et sept à Saint-Félix-de-Kingsey. Du total, vingt-deux sont certifiées Écocert et cinq sont en précertification.

Les activités du domaine végétal, des céréales, des oléagineux, des légumineuses et les autres grains sont plus nombreux à adopter l'agriculture biologique, avec neuf entreprises. Ces dernières génèrent des recettes de 2,7 M\$.

Les « autres légumes frais » comptent quatre entreprises en agriculture biologique avec des recettes atteignant 492 244 \$. Le secteur de l'acériculture réunit six entreprises avec des recettes de à 375 573 \$.

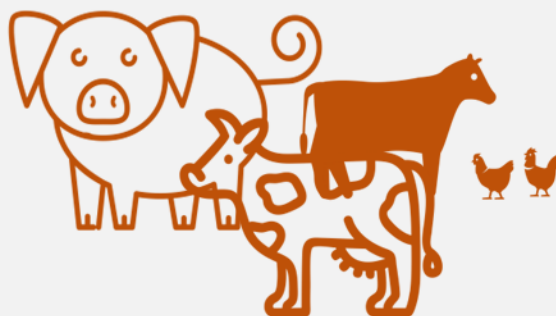
²⁹ Gouvernement du Québec (2023) Occupation et vitalité des territoires, portrait évolutif, région Centre-du-Québec, page 22.

Dans le domaine de l'élevage, sept entreprises produisent en agriculture biologique, lesquelles génèrent 19 M\$. (tableau 4)

Tableau 4
CERTIFICATION BIOLOGIQUE PAR MUNICIPALITÉ
 (Nbre-2020)

Certification biologique (Source Portail Bio)*	
Municipalité	Nb d'entreprises
Drummondville	11
Durham-Sud	3
L'Avenir	2
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	1
Saint-Bonaventure	1
Sainte-Brigitte-des-Saults	1
Saint-Eugène	1
Saint-Félix-de-Kingsey	7
Saint-Germain-de-Grantham	2
Saint-Guillaume	2
Saint-Lucien	3
Saint-Majorique-de-Grantham	1
Wickham	2
Total	37 (32 Ecocert; 4 Québec-vrai; 1 Pro-Cert)

347 ENTREPRISES D'ÉLEVAGE
301,4 Millions \$



Une première partie présente un portrait des « grandes exploitations d'élevage » en termes de nombre et de revenus.

La seconde s'intéresse aux « productions de plus petites dimensions ».

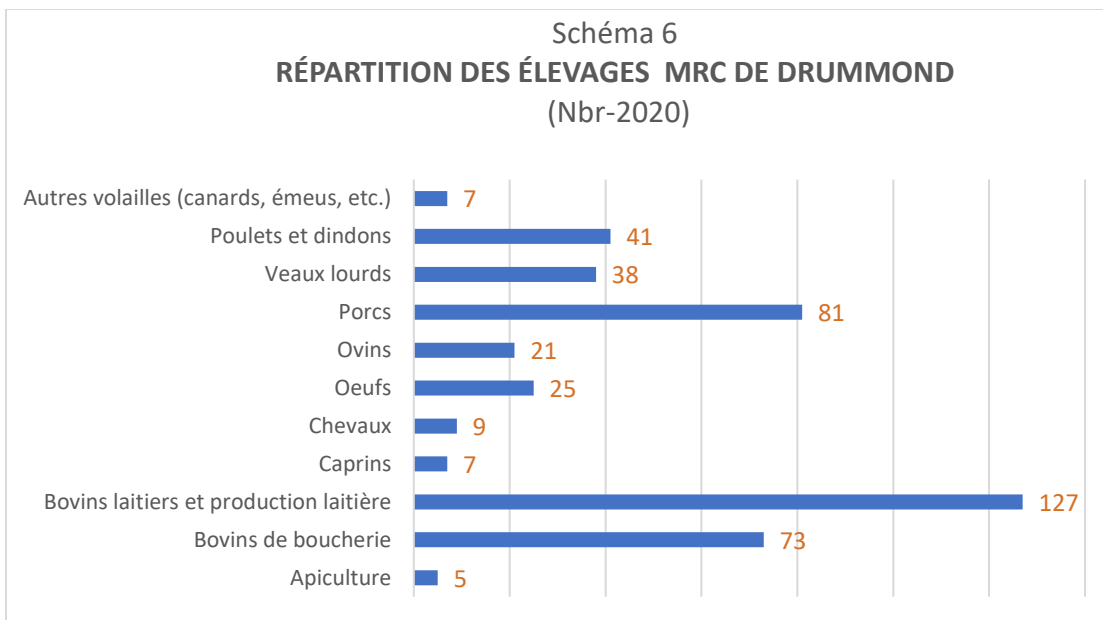
Portrait général de l'élevage

Les recettes générées par les exploitations d'élevages totalisent 301,4 M\$. Ce sont, respectivement, les élevages de poulets-dindons, de bovins laitiers et la production d'œufs qui retirent les revenus les plus élevés.

Les activités de production de dindons et poulets représentent près du tiers de tous les revenus de la production d'élevage et 48 % des « grandes productions » avec 140,4 M\$ de recettes. (Schémas 6 et 7)

En nombre, les entreprises d'élevage laitières dominent (127), suivi de l'industrie porcine (81) et des entreprises produisant des dindons-poulets (schéma 6).

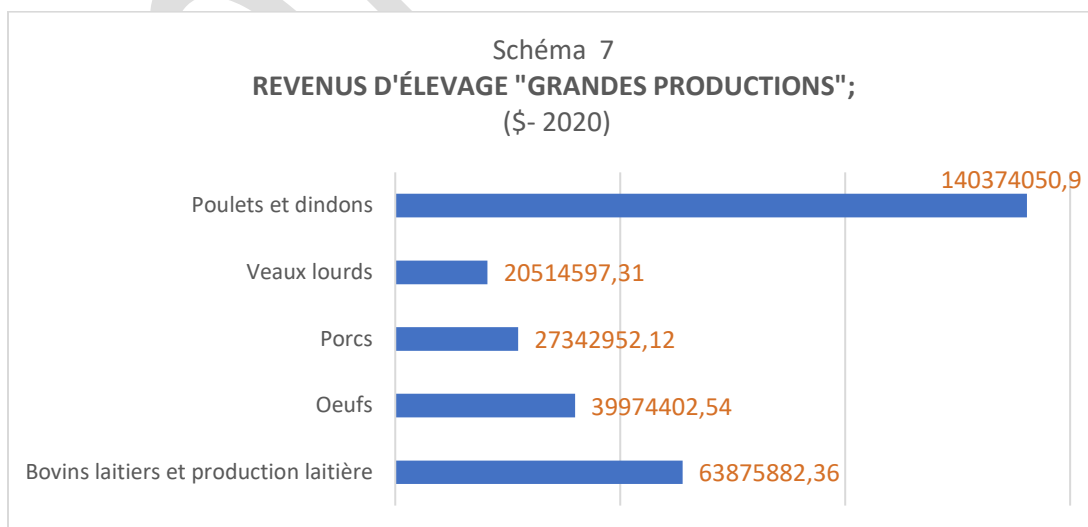
Le nombre d'entreprises est important puisqu'il en est tenu compte comme un facteur de l'occupation du territoire. Une diminution du nombre d'entreprises peut donc avoir des impacts déterminants sur la vitalité locale. Le nombre d'entreprises n'est cependant pas garant des revenus générés.



L'analyse des données relatives aux « grandes productions » révèle l'importance des recettes générées par la production de poulets-dindons, soit 140,4 M\$.

Les recettes des 127 entreprises laitières totalisent 63,8 M\$. Leur présence est répartie sur l'ensemble du territoire de la MRC.

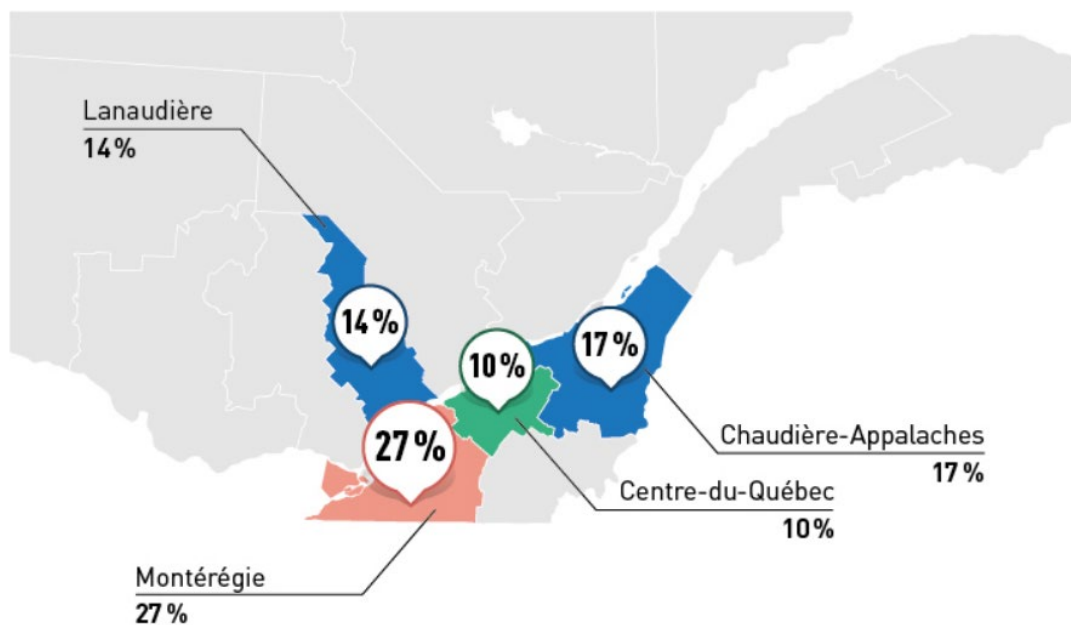
Les producteurs d'œufs sont troisième en importance, selon les revenus, avec des recettes atteignant près de 40 M\$.



Les élevages des poulets-dindons en 2020

Le Québec est le 2^e producteur de volailles au Canada après l'Ontario, autant pour la production de poulets que pour celle de dindons. Les éleveurs de poulets se trouvent principalement en Montérégie (27 %), en Chaudière-Appalaches (17 %), dans Lanaudière (14 %) et dans le Centre-du-Québec (10 %).

La production de poulets et dindons est soumise au système de la gestion de l'offre (référer à l'encadré page 49)



30

Les recettes issues de l'exploitation de poulets et de dindons dans la MRC de Drummond atteignent 140,7 M\$ (2020). Il s'agit de près du tiers de l'ensemble des revenus d'élevage animal sur le territoire.

Les soixante-douze entreprises de la production de dindons et poulets sont principalement localisées à Wickham, à Saint-Germain-de-Grandham et à Drummondville.

Dans une moindre mesure, cinq entreprises se trouvent à Sainte-Brigitte-des-Saults et quatre à Saint-Edmond de Grantham. Ces entreprises cumulent ensemble 3,8 M de têtes.³¹

³⁰ Gouvernement du Québec (2023), Agriculture et Ressources naturelles.

Puisqu'il s'agit d'une production soumise à la gestion de l'offre, la quantité produite (quotas 32), les prix et les importations sont contrôlés.

L'industrie canadienne de la transformation de la volaille est composée de six grandes entreprises qui effectuent la grande majorité des livraisons au Canada . Au Québec, on trouve Olymel et Exceldor qui sont en deuxième et troisième position au Canada. Ces entreprises contrôlent 96 % de l'abattage de poulet, ce qui laisse peu de place à d'autres compagnies.

L'enjeu des entreprises dans ce domaine est de trouver des travailleurs, car la nature du travail est très pénible. En 2020 et 2021, des centaines de poulets ont été euthanasiés par manque de travailleurs, alors que l'on espérait combler le besoin par des immigrants.³³ Toujours dans la même année, un conflit de travail a ajouté à la problématique.

Des voies de solutions sont dans l'ajout de plus petits abattoirs et dans la mécanisation d'une partie de la chaîne de production – laquelle compte huit étapes du poussin à l'aile de poulet commercialisée.

C'est l'orientation prise par **La Ferme des Voltigeurs**, à Drummondville, laquelle fait la transformation de poulets. En 2020, l'entreprise s'est dotée de machines automatisées lui permettant de passer d'une capacité de transformation de 2 700 à 6 000 poulets. L'automatisation portait sur les procédés et sur la chaîne de tri. La Ferme a également travaillé à élever ses standards de qualité et maintenir sa certification de l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire.

La Ferme des Voltigeurs offre un poulet biologique qui satisfait aux exigences d'Ecocert Canada. Le poulet est élevé avec un éclairage naturel et un accès vers l'extérieur avec des perchoirs où il peut aller en toute liberté. Il est également nourri de grain végétal entièrement biologique et d'eau pure.

La Ferme des Voltigeurs :

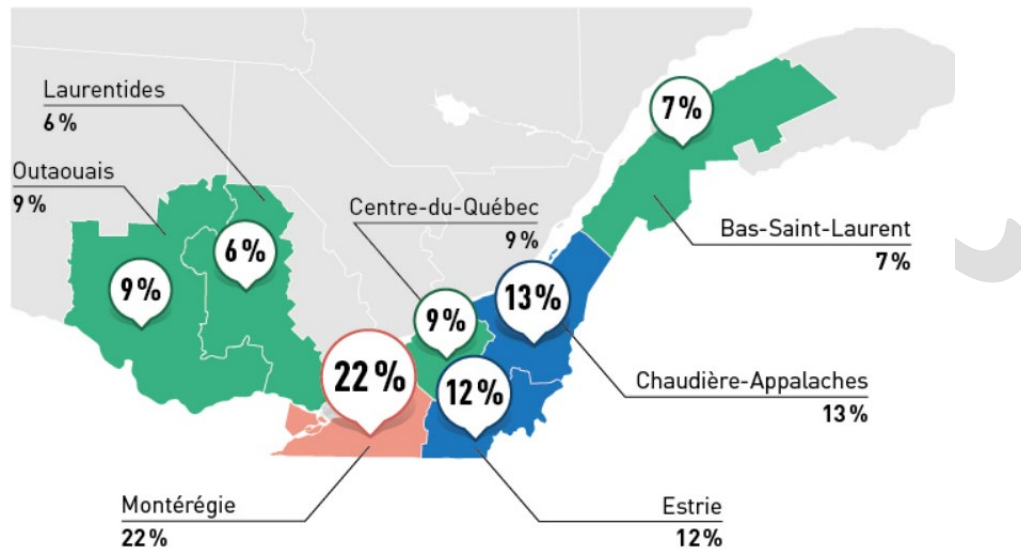
- Fondée en 1958
- 150 employés
- 4,4 M de poulets abattus et transformés par année

³² Le quota de production de volaille est calculé en mètres carrés de plancher (autrement dit, l'espace nécessaire pour élever la volaille). Les parties concernées sont les éleveurs de volailles du Québec et l'Association des Abattoirs du Québec avec la Régie des marchés agricoles.

³³ [Pourquoi doit-on \(encore\) euthanasier un million de poulets? | Mordu \(radio-canada.ca\)](https://www.radio-canada.ca/actualite/agriculture/2021/05/27/poulets-euthanasie-quebec)

La production d'œufs de consommation

Le Québec compte 989 fermes produisant des œufs. Les producteurs d'œufs de consommation se trouvent principalement en Montérégie (22 %), en Chaudière-Appalaches (13 %), en Estrie (12 %), dans le Centre-du-Québec (9 %) en Outaouais (9 %), dans le Bas-Saint-Laurent (7%) et dans les Laurentides (6 %). Les recettes totales de production québécoise d'œufs atteignent 223 M\$.



34

Au total, ce sont vingt-cinq entreprises qui sont engagées dans la production d'œufs dans la MRC et pour seize d'entre elles, il s'agit de leur activité principale.

La production d'œufs dans la MRC de Drummond génère des revenus atteignant 33,3 M\$ alors que 42,4 % de ce montant provient de quatre entreprises, toutes localisées à Drummondville. Une autre proportion des revenus, soit 13,5 %, est réalisée par quatre entreprises localisées à Saint-Germain-de-Grantham.

Pour plusieurs municipalités les données sont indisponibles car le nombre d'entreprises qui produisent des œufs est inférieur à quatre.

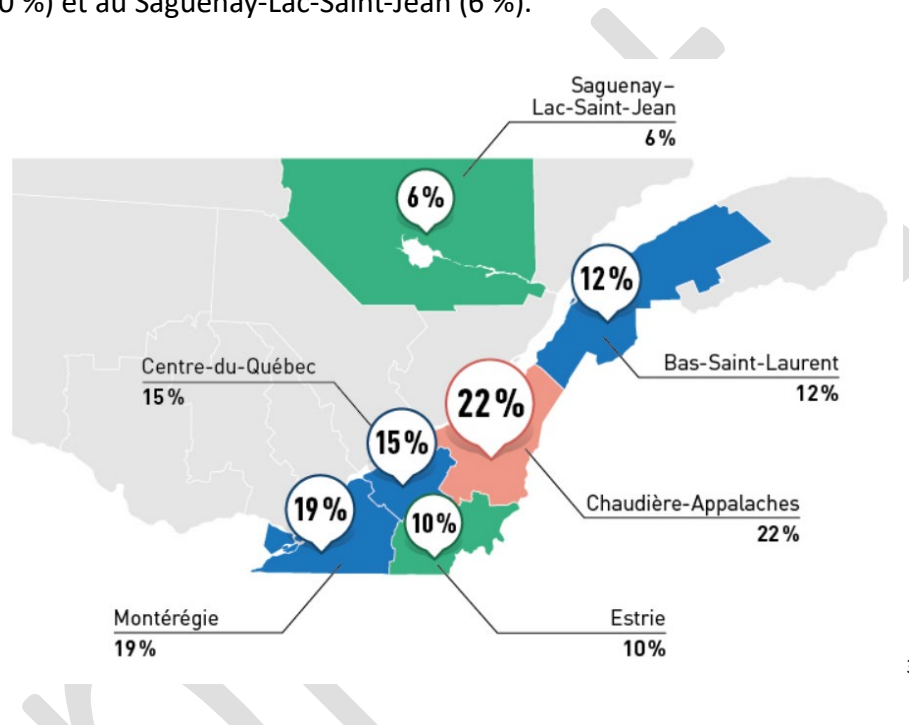
Ajoutons que des entreprises possédant cent poules et moins ne sont pas assujetties au système de la gestion de l'offre et leurs œufs peuvent être vendus directement aux consommateurs. Certains producteurs sont autorisés à posséder jusqu'à 500 poules pour la vente en circuit court.

³⁴ Gouvernement du Québec (2023), Agriculture et Ressources naturelles.

On peut conclure que la production d'œufs est principalement concentrée dans les deux municipalités de Drummondville et de Saint-Germain-de-Grandham.

La production laitière

Les producteurs de lait se trouvent principalement en Chaudière-Appalaches (22 %), en Montérégie (19 %), dans le Centre-du-Québec (15 %), dans le Bas-Saint-Laurent (12 %), en Estrie (10 %) et au Saguenay-Lac-Saint-Jean (6 %).



35

Les fermes laitières québécoises comptent en moyenne soixante-treize vaches et chaque bête donne plus de 9 300 litres de lait par année.

L'arrivée de nouvelles technologies est un moyen de contrer la rareté de la main-d'œuvre. Les producteurs investissent de plus en plus dans l'automatisation des tâches. Ainsi, des robots spécialisés s'occupent, entre autres, de l'alimentation et de la traite des animaux. De plus, le Québec est un joueur important dans la transformation des produits laitiers. Il génère 34 % des revenus de la transformation laitière canadienne et il est le plus important fabricant de yogourt (75 % de la production canadienne) ainsi que le plus important fabricant de fromage (51 %).

Dans la MRC de Drummond, les revenus de l'activité laitière et de bovins laitiers atteignent 63,8 M\$ (2020). Les entreprises sont présentes sur tout le territoire, étant réparties entre douze municipalités sur les dix-huit qui composent la MRC.

³⁵ Gouvernement du Québec (2023), Agriculture et Ressources naturelles; [Production laitière \(lait de vache\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Ce sont principalement des entreprises familiales. Lorsqu'on répartit le nombre d'animaux selon le nombre d'entreprises, nous obtenons une moyenne d'une centaine de vaches laitières par ferme. Seules exceptions : Wickham et Notre-Dame-du-Bon-Conseil, où la moyenne est respectivement de 158 et 163 têtes par entreprise (tableau 5).

À partir d'une certaine taille une entreprise laitière permet des économies d'échelle suffisante pour en tirer les revenus d'opération lui permettant de poursuivre ses activités.

Les élevages que nous avons abordés jusque-là sont assujettis à la gestion de l'offre. Il appert que ce système semble être en adéquation avec les capacités des fermes à assurer leur maintien.

Tableau 5
RÉPARTITION DES VACHES LAITIÈRES PAR MUNICIPALITÉ (nbre-2020)

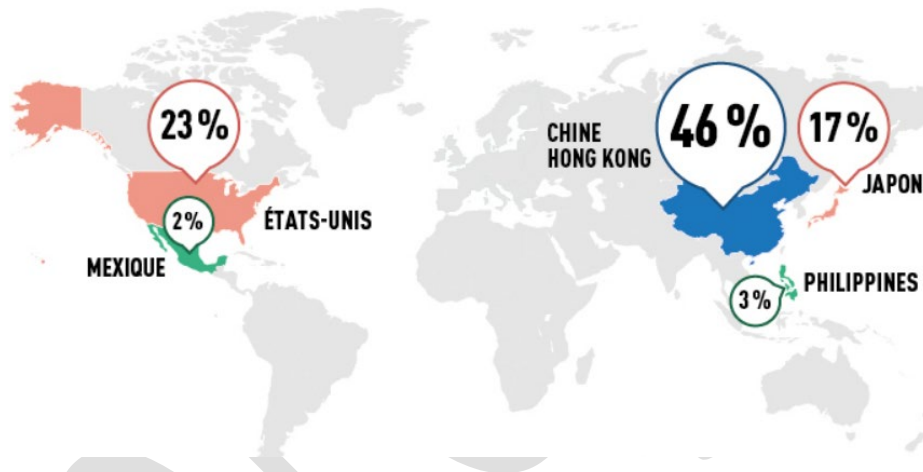
Municipalités	Moyenne de têtes
Saint-Félix-de-Kingsey	88
Durham-Sud	81
Lefebvre	67
L'Avenir	82
Wickham	158
Saint-Germain-de-Grantham	89
Drummondville	77
Saint-Cyrille-de-Wendover	104
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	163
Saint-Bonaventure	83
Saint-Pie-de-Guire	66
MRC de Drummond	99

La gestion de l'offre

Au Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) joue un rôle central dans la gestion de l'offre. Elle évalue les besoins du marché de consommation, attribue les quotas de production (lait, poulets et dindons et œufs) et réglemente les transactions entre les producteurs, les transformateurs et les détaillants. Les agriculteurs se voient attribuer des quotas de production, qui limitent la quantité de produits qu'ils sont autorisés à produire. Ces quotas sont généralement basés sur la demande prévue du marché et sont répartis entre les producteurs. Les prix des produits agricoles sont souvent fixés ou réglementés pour garantir une stabilité économique aux agriculteurs. Cela peut impliquer la fixation de prix minimaux ou la mise en place de mécanismes de compensation lorsque les prix fluctuent. Des restrictions sont mises en place sur les importations de produits agricoles pour éviter une concurrence excessive avec la production locale. Des contingents tarifaires et des droits de douane sont utilisés pour réguler l'importation de produits concurrents. Un plan conjoint au Québec est un mécanisme de régulation agricole qui implique la collaboration entre les acteurs de l'industrie et les autorités publiques pour gérer l'offre, stabiliser les marchés et assurer la durabilité économique des producteurs.

L'élevage porcin

L'industrie porcine dépend en grande partie des marchés extérieurs, contrairement à celles qui sont assujetties au système de gestion de l'offre.³⁶ Les exportations de produits du porc peuvent varier d'une année à l'autre en raison de facteurs tels que la demande mondiale, les fluctuations des taux de change, les conditions sanitaires et les accords commerciaux. Le Québec exporte principalement la viande de porc en Chine et à Hong Kong (46 %), au Japon (17 %), aux États-Unis (23 %), aux Philippines (3 %) et au Mexique (2 %).³⁷



L'industrie porcine dans la région du Centre-du-Québec, représente 13 % de la production totale du Québec. En 2020, sa part de vente dans le marché intérieur était de 22 % aux comptoirs des viandes fraîches et congelées des grands détaillants alimentaires.

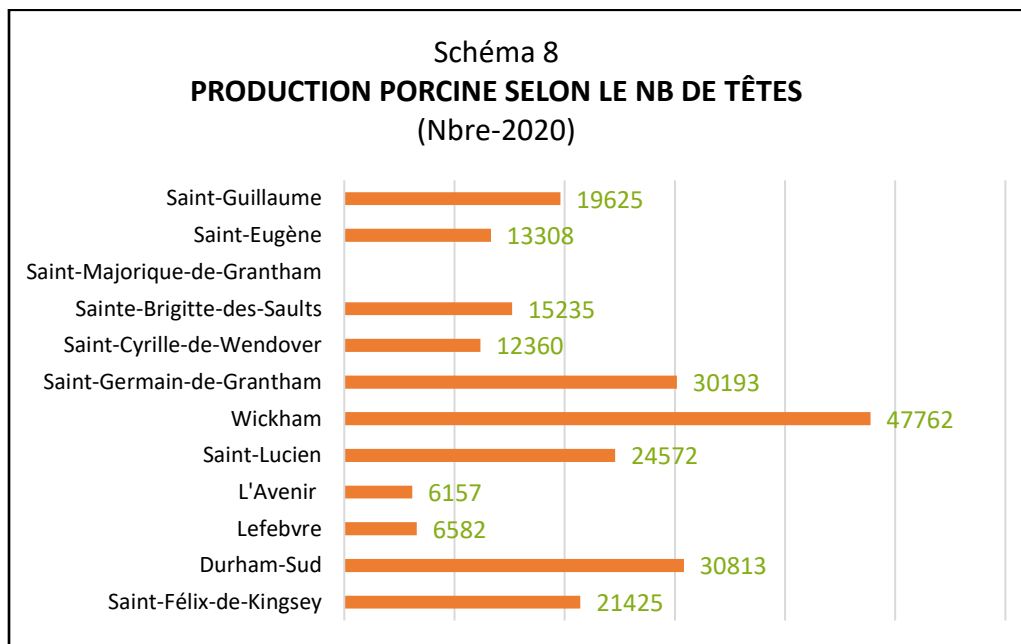
Dans la MRC de Drummond, les revenus des élevages porcins totalisent 27,3 M\$ générés par quatre-vingt-une exploitations porcines, alors qu'il s'agit, pour soixante et une d'entre elles, de leur principale activité. Le nombre de têtes total atteint 251 053 porcs.

Les entreprises porcines sont principalement situées dans les municipalités de Wickham, Durham Sud et Saint-Germain-de-Grandham (schéma 8). L'enjeu de la production porcine est complexe. D'une part, l'industrie doit suivre la demande des pays importateurs. D'autre part, les producteurs sont en forte concurrence avec d'autres pays, notamment les États-Unis, qui vendent leur porc à moindre coût à Olymel, qui détient 80 % du marché de l'abattage et de la transformation au Québec. Pour terminer, la baisse de la demande

³⁶ Rappelons la disparité des données recueillies selon les sources, déjà mentionnée dans la section portant sur la variation des productions de 2010 à 2020. En effet, selon que l'on réfère à l'une ou l'autre des sources, la production de porcins diminue ou augmente.

³⁷ Gouvernement du Québec (2023) Agriculture, Environnement et Ressources naturelles;

peut avoir un effet domino sur toute la filière, tant en ce qui concerne la quantité produite, que la ressource transformée et sa mise en marché. C'est l'exemple typique de la mondialisation, qui a des impacts directs dans les communautés locales.



En 2023, une chute des exportations vers l'Asie a créé un effet sur les producteurs porcins dans la MRC. ³⁸

L'exemple de la Ferme Porclair à Saint-Germain-de-Grantham est éclairant. Cette entreprise est la seconde en importance porcine dans la MRC. Son propriétaire travaille à forfait, c'est-à-dire en mode intégration. Dans ce système de filière, Olymel détient la production, approvisionne le producteur en produits pour répondre aux besoins sanitaires et à l'engraissement du porc. Lorsqu'il y a une réduction de la demande mondiale, Olymel doit revoir le nombre de porcs à l'abattage en fonction du marché. Ainsi la baisse de 20 % de la demande asiatique a eu un « effet domino », de sorte que le producteur a dû réduire son cheptel de 13 %, générant, pour lui, un manque à gagner de 101 400 \$. Cette situation avait été précédée d'un investissement de 2 M\$ que l'entrepreneur avait réalisé l'année précédente.¹

«C'est important de faire réaliser aux gens que chaque fois qu'un producteur agricole disparaît, c'est une partie du territoire qui s'éteint. Et il y a quelque chose de cruel là-dedans, car personne ne s'en aperçoit vraiment. C'est mourir à petit feu dans l'ombre. Ça veut dire plein de choses : des bâtiments de ferme seront abandonnés ou transformés pour

³⁸ L'Express, Les producteurs se sentent piégés, 13 avril 2023. [Les producteurs de porcs se sentent piégés - L'Express \(journalexpress.ca\)](https://www.journalexpress.ca/les-producteurs-de-porcs-se-sentent-pieges/)

de l'entreposage et ça amènera une perte de vitalité dans nos villages», termine celui qui est lui-même un producteur agricole.

C'est dans ce contexte que le gouvernement proposait un programme de 80 M\$ destiné aux producteurs de porc souhaitant mettre fin à leur production.

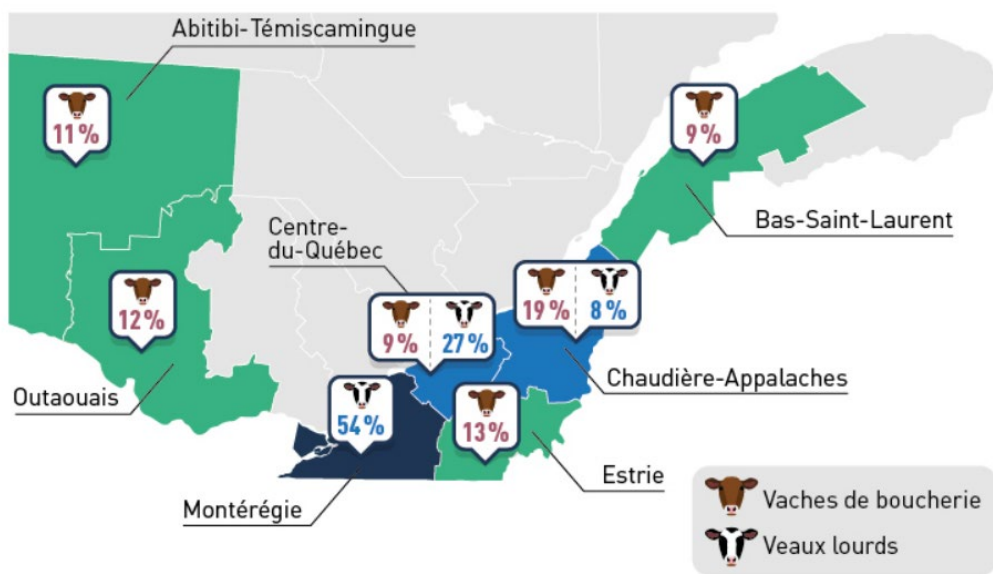
Un système en intégration

D'un côté, se trouvent les producteurs indépendants qui possèdent leur production et investissent pour l'engraissement et les conditions sanitaires des porcs. De l'autre, il y a les producteurs qui travaillent à forfait, c'est-à-dire qu'ils font partie d'une filière intégrée qui débute avec les éleveurs de porcs. Ceux-ci sont responsables de la reproduction, de la gestion des troupeaux et du bien-être des animaux. Certains se spécialisent dans la production de porcelets, tandis que d'autres se concentrent sur l'engraissement des porcs jusqu'à leur poids de marché. Une fois que les porcs ont atteint le poids de marché, ils sont transportés vers des installations d'abattage et de transformation pour en faire des produits prêts à la consommation. Suis la distribution et la vente.

Les veaux lourds

Un veau lourd est un veau âgé de moins d'un an, comprenant les veaux de grain et les veaux de lait.

Dans le secteur des veaux lourds (veaux de lait et veaux de grain), le cheptel se trouve principalement en Montérégie (54 %), au Centre-du-Québec (27 %) et en Chaudière-Appalaches (8 %). Selon les estimations du MAPAQ (2019), la consommation québécoise de bœuf et de veau par personne (34,5 kg en 2018) est nettement supérieure à la moyenne canadienne (26,4 kg en 2018).³⁹



Ce sont trente-huit entreprises qui produisent du veau lourd dans la MRC de Drummond totalisant 14 146 têtes. Les entreprises sont situées à Saint-Germain-de-Grandham (7) et à Wickham (7) et, dans une moindre mesure, à Saint-Eugène (4). Les autres entreprises sont réparties dans l'ensemble du territoire de la MRC, leur nombre étant en deçà de quatre; il n'est pas possible de les quantifier.

L'entreprise Famille Fontaine, dont le siège social est situé à Saint-Hyacinthe, a développé toutes les étapes de la production pour devenir le plus important producteur de veaux en Amérique. Famille Fontaine chapeaute, par l'entremise du Groupe Préal, quelques dizaines d'entreprises, toutes interreliées, soit à l'élevage, à l'alimentation, à la transformation, aux conditions sanitaires et au transport. Les producteurs de veaux ainsi

³⁹ Gouvernement du Québec (2021) Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie du bœuf et du veau lourd au Québec, 2015-2019.

⁴⁰ Gouvernement du Québec (2023), Agriculture et Ressources naturelles.

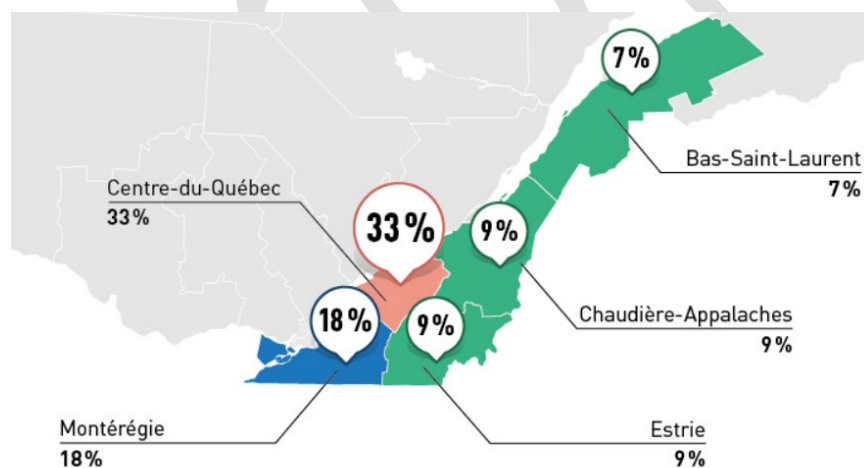
que l'Abattoir, situé à Saint-Germain-de-Grandham, l'autre étant Viande Valleyfield, sont sous contrat individuel avec chaque client.

Les petits élevages

L'intérêt de traiter des petits élevages est de porter une attention sur la diversité des productions sur le territoire et obtenir un portrait fidèle des activités agricoles. De plus, certaines productions, quoique marginales, font partie des productions de niche. Ces dernières répondent à un besoin, peuvent être appelées à prendre de l'importance sur le plan économique.

Par exemple, le caprin (chèvre) est produit dans la région du Centre-du-Québec dans une proportion de 33 % de la production québécoise. La viande caprine fait partie des viandes de spécialité au Québec. Elle est notamment prisée des consommateurs de certaines communautés ethniques. Quelquefois présente dans les comptoirs d'épicerie des grandes chaînes, la viande de chevreau est surtout offerte :

- directement chez le producteur;
- dans les marchés publics;
- dans les magasins spécialisés (épiceries ethniques, boucheries).



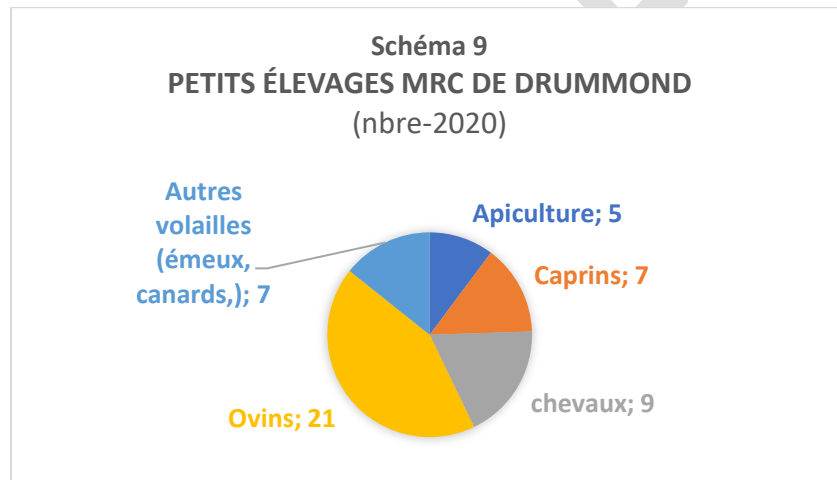
41

Les entreprises de caprins se trouvent principalement à Saint-Edmond-de-Grantham alors qu'on en dénombre huit, dont six entreprises qui en font leur activité principale. Elles représentent au total 995 animaux dans le territoire.

⁴¹ Gouvernement du Québec (2023), Agriculture et Ressources naturelles.

Les ovins, les chevaux, les caprins (chèvres), l'apiculture et les « autres volailles », tels l'émeu et le canard, sont des productions que l'on retrouve dans la MRC.

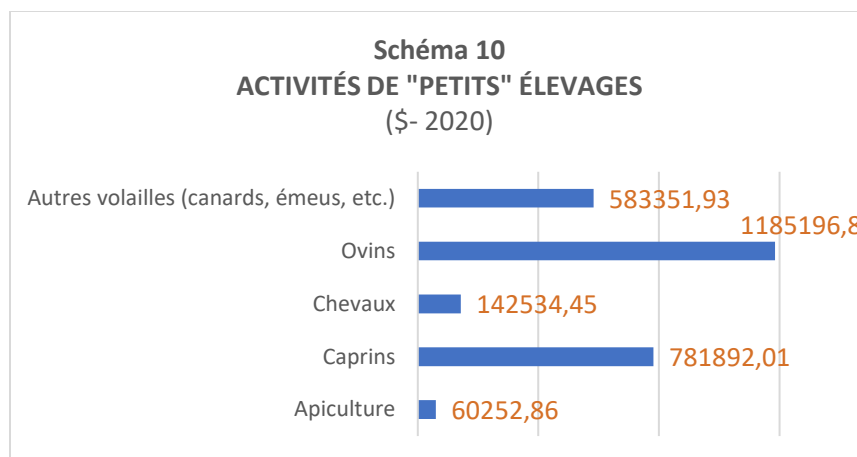
Dans le secteur de l'ovin, quinze entreprises en font leur activité principale sur un total de vingt et une entreprises. L'apiculture est dans une situation similaire alors que sept entreprises sur les neuf existantes en font leur activité principale.



Un peu plus de la moitié des chevaux (52,5 %) sont localisés dans trois municipalités, soit : à Wickham (62), Saint-Cyrille-de-Wendover (57) et Saint-Majorique-de-Grantham (70). Ce sont 360 têtes qui sont répertoriées, générant des revenus équivalents à 142 534 \$, pour soixante-huit exploitations. Ces trois municipalités accueillent aussi chacune des entreprises équestres.

À Saint-Majorique-de-Grantham, l'écurie le Ranch St-Martin offre des services de pension, des cours équestres, l'accès à un manège et des randonnées. Le Centre équestre MAC, à Saint-Cyrille-de-Wendover, qui compte cinquante-sept chevaux, offre des cours d'équitation, en collaboration avec le Collège de Saint-Bernard (concentration sport), une école ayant été fondée en 2017, et décerne un brevet de cavalier. L'entreprise tient également des camps de jour.

L'entreprise Calvador inclut un ranch à Wickham avec 62 chevaux comme activité secondaire.

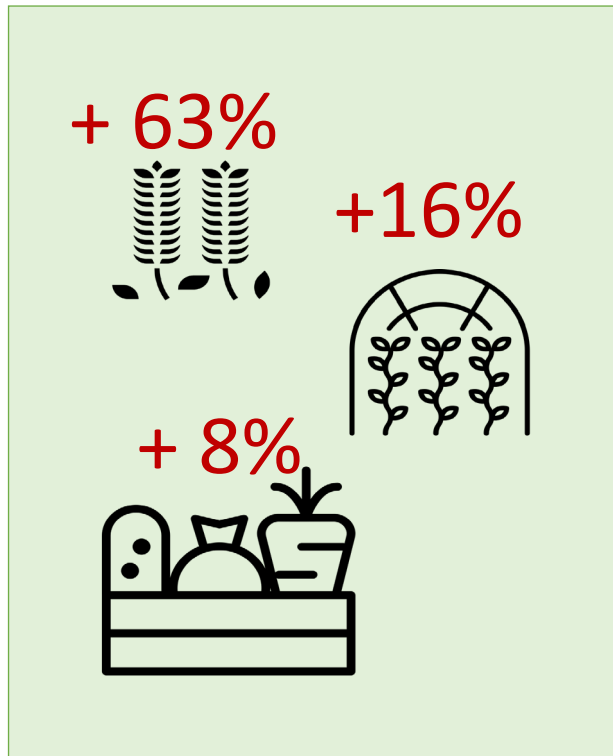


La consommation de viande ovine se situe au 4^e rang au Québec, après la volaille, le boeuf et le porc. De plus, le Québec est la 3^e province productrice de laine (en quantité). En 2016, le mouton représentait 23 % de la production canadienne avec 283 tonnes de toison. Sur l'ensemble du Québec, la région, comme le territoire de la MRC de Drummond, produit de façon marginale en comparaison avec l'ensemble du Québec.

Les ovins se retrouvent dans douze municipalités du territoire de la MRC, au sein de 21 entreprises. Leur nombre peu élevé ne permet pas de documenter chacune d'elles. On peut cependant identifier la présence de six exploitations d'ovins situées à Saint-Félix-de-Kingsey, lesquelles représentent le tiers (33,7 %) du nombre d'ovins total. (schéma 10)

Pour terminer, l'apiculture est présente dans cinq municipalités : Saint-Lucien, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Guillaume, l'Avenir et Drummondville. Elles totalisent ensemble 305 ruches pour des revenus générés de 60 252 \$.

Les productions végétales



revenus totalisent 73 M\$, ce qui équivaut à 63 % des revenus de toute la production végétale du territoire.

Les cultures abritées tendent à progresser avec des retombées totalisant 18,7 M\$. Elle représente 16 % de l'ensemble des revenus en comparaison avec l'ensemble des productions.

Les « autres légumes frais » engendrent 8 757 259 \$, suivis de la production en horticulture ornementale (5 341 010\$) et « autres légumes de transformation » (4 290 606 \$).

La superficie exploitée en production végétale couvre 66 144,67 ha sur le territoire de la MRC de Drummond avec 571 entreprises agricoles.

Ce sont 485 entreprises qui exploitent les boisés et les plantations sur une superficie totale de 18 181 ha. L'exploitation des boisés peut s'ajouter à l'entreprise.

Suivent, en nombre, les exploitations de céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains (420) et le fourrage (370).

Près des deux tiers des recettes sont réalisées dans la production de céréales, d'oléagineux, de légumineuses et autres grains. Ces

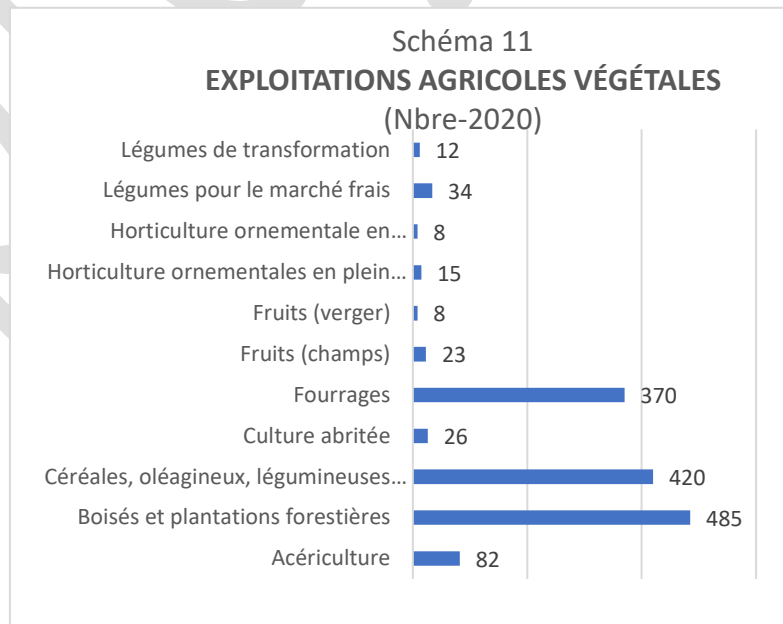


Schéma 12
REVENUS DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES
 (% - 2020)

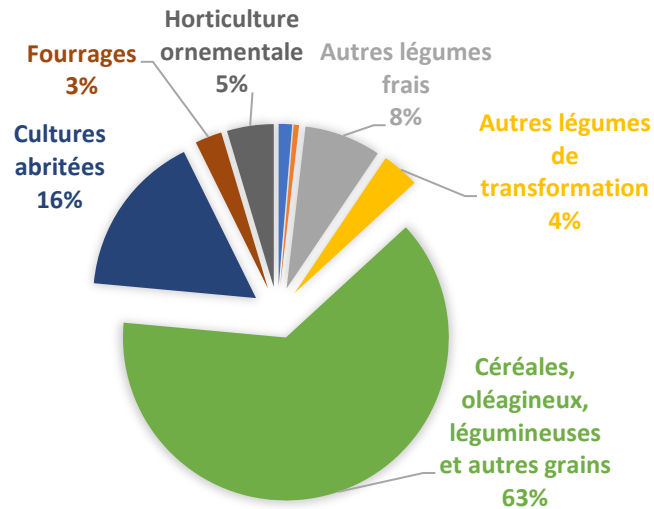
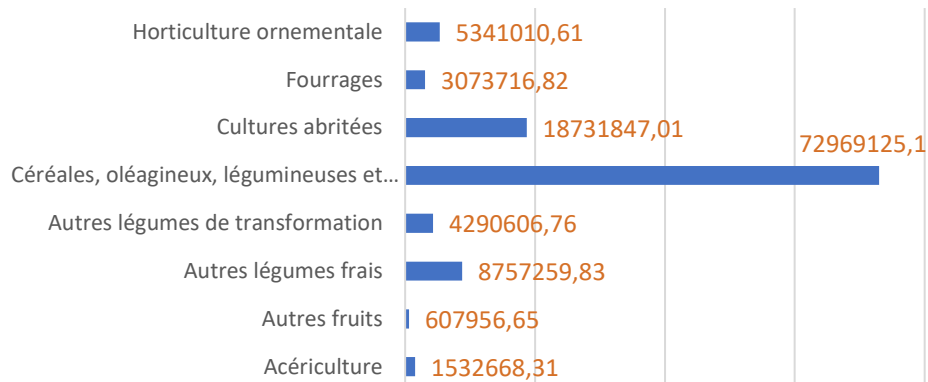
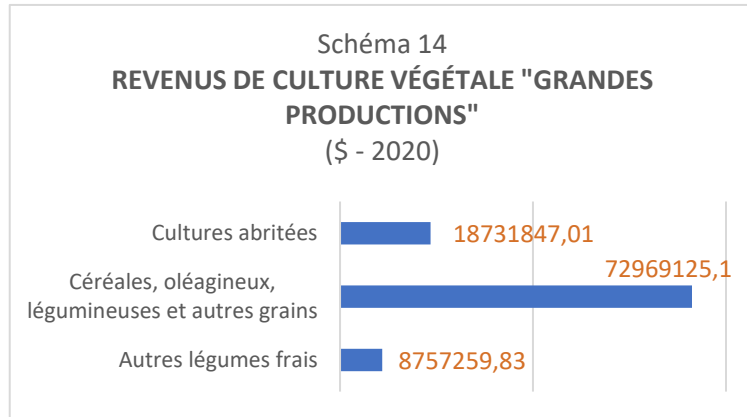


Schéma 13
REVENUS DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE
 (\$) - 2020)



L'analyse des données portant sur les « grandes productions » illustre que les superficies plus importantes sont occupées par les céréales, oléagineux et légumineuses (41 943ha), suivi du fourrage (16 369 ha), des légumes de marché frais (34 635 ha) et de l'acériculture (1601 ha).



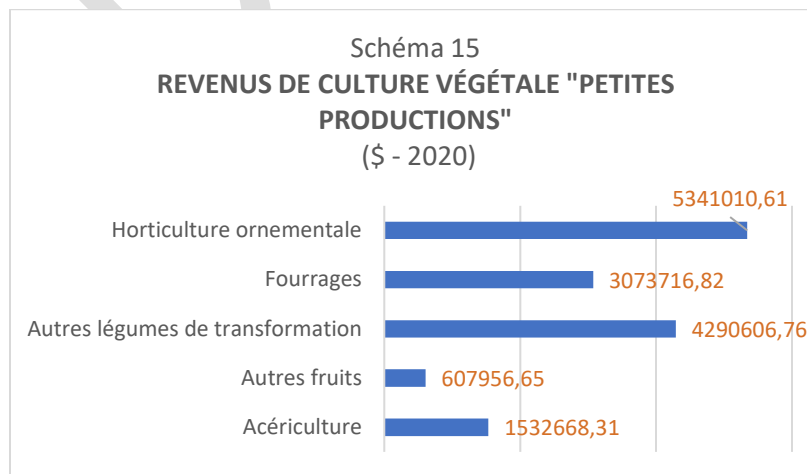
De façon générale, qu'il s'agisse de superficie, de revenus, ou encore du nombre d'exploitations, ce sont les productions dans les domaines des céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains qui dominent sur le territoire. Suivent les cultures abritées et « autres légumes frais » (schéma 14)

Ces grandes productions ne sont pas toujours l'activité principale de l'entreprise. Le tiers des activités de productions des céréales, oléagineux, légumineuses et autres sont jumelés par les agriculteurs avec d'autres productions.

Un éclairage posé sur les « petites productions » est pertinent en ce sens qu'elles pourraient éventuellement prendre de l'ampleur dans un contexte d'autonomie alimentaire.

Cultures végétales de « petites productions »

Les cultures d'intérêts en « petites productions » sont l'horticulture ornementale (5,3 M), les légumes de transformation (4,3 M), les fourrages (3,1 M\\$), l'acériculture (1,5 M\\$) et les autres fruits (607 956 \\$).



Toutes les municipalités produisent du fourrage, à l'exception de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village. Le fourrage est produit comme principale production par trente-deux entreprises sur un total de cent douze. C'est seulement 29 % des producteurs agricoles qui en font leur principale activité. Pour celles dont le fourrage est l'activité principale, elle permet des revenus totaux de 1,2 M\$.

C'est à Saint-Félix de Kingsey, l'Avenir, Durham Sud et Saint-Brigitte-des-Saults que se situent les plus grandes superficies de production de fourrage.

Les autres « légumes de transformation » comme le nom l'indique, sont produits aux fins de transformation. Ce sont douze entreprises qui produisent sur une superficie de 679 ha. Quant aux légumes frais, ils sont exploités sur une superficie presque équivalente, soit 635 hectares. Ces productions sont localisées principalement à Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Eugène, Saint-Guillaume et Saint-Bonaventure.

Le domaine de l'horticulture ornementale se divise en 4 spécialités : La culture en serre, comme celle des fleurs annuelles offertes aux consommateurs, plants de légumes, fines herbes, plantes vivaces et fleurs coupées. Ensuite les pépinières, soit les arbres, arbustes et conifères, les rosiers, plantes grimpantes et vivaces. En troisième lieu, les galonnières appelées les « rouleaux de tourbe ». Finalement, la culture d'arbres de Noël et donc de sapins.

Les activités horticoles et ornementales de la MRC de Drummond sont exploitées, soit en plein champ, soit en conteneur. Ce sont huit entreprises qui produisent en conteneur sur une superficie évaluée à 15 ha. La superficie exploitée en plein champ est de 167 ha. De ce nombre, quatre-vingt-neuf ha sont produits à Drummondville. Par ailleurs, l'activité horticole ornementale est la principale activité chez quatorze entreprises sur un total de dix-huit.



**Société d'Horticulture et d'Écologie de
Drummondville**

Les revenus générés par les activités horticoles et ornementales atteignent 5,3 M\$. De plus, une Société d'Horticulture et d'Écologie dynamique permet des échanges de connaissances sur les méthodes d'entretien des différentes plantes.

L'agrotransformation et la transformation alimentaire

Cette partie porte sur l'agrotransformation et la transformation alimentaire dans le territoire de la MRC de Drummond. L'agrotransformation est l'ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières alimentaires issues directement de l'agriculture ou de la pêche, en aliments destinés essentiellement à la consommation humaine.

Une activité de transformation inclut tous les processus de modification des produits alimentaires. L'agrotransformation est l'étape de transformation directement à la ferme.

Une section porte spécifiquement sur la canneberge, étant donné l'importance de la production et son potentiel sur le territoire et dans la région. La difficulté d'obtenir des informations sur cette partie de la chaîne de valeur s'explique par la confidentialité des données. Les entreprises étant faciles à identifier, les détenteurs des données n'autorisent pas la divulgation. Il est toutefois possible d'obtenir des données par différentes sources publiques.⁴²

L'agrotransformation et la transformation alimentaire sur le territoire de la MRC méritent de s'y attarder. En effet, le secteur

On estime que 60 % de la valeur des livraisons de la transformation bioalimentaire correspond au contenu québécois. En effet, il est possible de caractériser le contenu en distinguant ce qui est importé de ce qui est de fabrication québécoise. Ainsi, pour chaque dollar de vente du secteur, 60 cents ont servi à rémunérer des travailleurs et à rétribuer des entreprises québécoises. Les 40 cents restants ont permis de payer principalement les importations d'intrants agricoles et non agricoles utilisés pour approvisionner les entreprises du secteur.

Source : MAPAQ

⁴² Les données en agrotransformation et en transformation proviennent des sources suivantes :

- Liste des établissements sous permis (gouv.qc.ca)MAPAQ
- Agence canadienne d'inspection des aliments - Registre des licences d'entreprises alimentaires de l'ACIA
- RACJ (registre permis) Registres publics - Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) (gouv.qc.ca)
- ICRIQ / Carrefour alimentaire MAPAQ - Carrefour alimentaire du Québec (gouv.qc.ca)
- Portail BIO Entreprises ayant des produits certifiés | Portail Bio Québec (portailbioquebec.info)
- CQGY : <https://goutezy.com/nos-producteurs/>
- Aliments du Québec Centre-du-Québec | Région | Aliments du Québec (alimentsduquebec.com)
- REQ : Accueil - Registraire des entreprises (gouv.qc.ca)

de la transformation bioalimentaire au Québec engendre des retombées économiques, sous forme de valeur ajoutée et d'emplois.⁴³

Concernant les emplois, deux sous-secteurs de l'industrie procuraient la moitié des emplois totaux, à savoir la fabrication de produits de viande (29 %) et la fabrication de produits laitiers (20 %).

Dans la MRC de Drummond, ce sont 595 exploitations agricoles qui ont besoin de plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur alors que 181 entreprises vendent directement au consommateur.

L'agrotransformation agricole

Les activités d'agrotransformation sont produites par trente-sept entreprises agricoles. De celles-là, les deux tiers opèrent en agriculture végétale, avec vingt-quatre exploitations, et l'autre tiers est engagé dans la transformation de l'élevage animal.

Les activités du domaine végétal se concentrent principalement dans la préparation de légumes ou de préparation à base de fruits destinés à la consommation, soit le « prêt-à-manger ». On y retrouve aussi la mise en marché du miel, du sirop d'érable et des boissons alcoolisées (vins). Soulignons également la production de produits comestibles à partir d'insectes, l'une des entreprises étant la première dans ce domaine d'activité au Québec. Ces entreprises qui transforment leurs productions sont localisées dans dix municipalités.

AGRO- TRANSFORMATION
37
Végétal
24
Animal
13

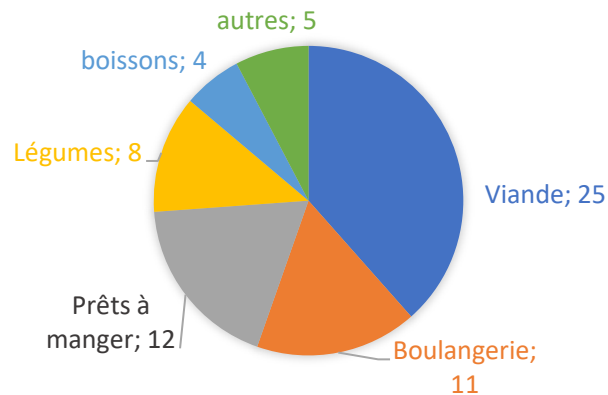
La préparation de la viande en vue de la consommation est réalisée par treize entreprises d'élevage. De celles-ci, quatre entreprises affichent clairement l'activité « abattoir ». En plus de l'abattage et de la préparation de la viande, des activités de la transformation et de conditionnement se font pour l'agneau, le mouton, le bœuf et la volaille.

La transformation alimentaire

On compte soixante-cinq entreprises de transformation alimentaire, réparties principalement dans l'offre de viande (viande et préparation de viande, bœuf, porc, bison, wapiti, cheval, poulets de grain (schéma 16). Le prêt-à-cuisiner occupe une place appréciable avec douze entreprises, soit un peu plus que les boulangeries (11).

⁴³ [BioClips - L'importance économique du secteur de la transformation bioalimentaire au Québec \(gouv.qc.ca\)](http://BioClips - L'importance économique du secteur de la transformation bioalimentaire au Québec (gouv.qc.ca))

Schéma 16
ENTREPRISES DE TRANSFORMATION MRC DE
DRUMMOND
(Nbr-2023)

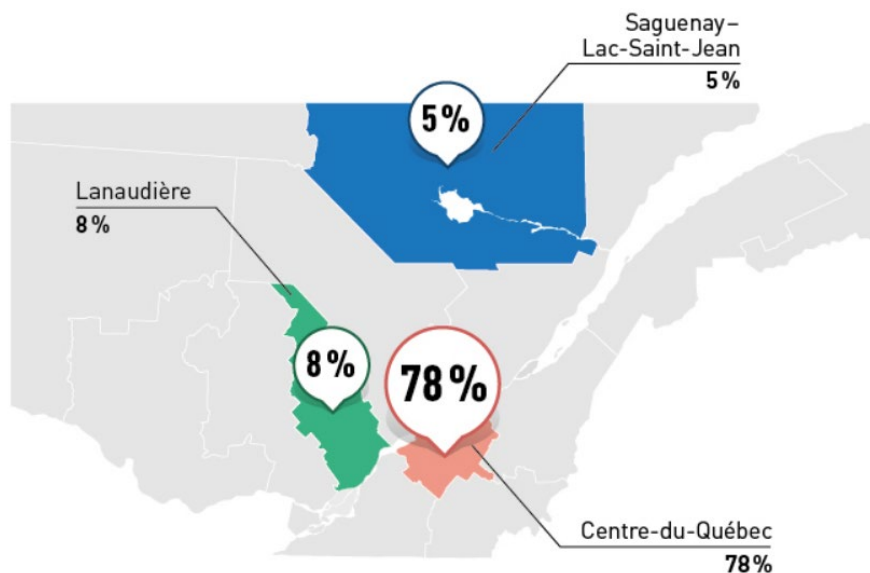


La canneberge

À l'échelle mondiale, la production de canneberges se place au 2^e ou au 3^e rang selon les années, précédée par les états américains du Wisconsin et du Massachusetts⁴⁴. Le Québec exporte principalement les canneberges qui y sont transformées aux États-Unis (39 %), aux Pays-Bas (35 %), en Chine (5 %), en Pologne (5 %) et en Allemagne (3 %).

Le Québec est la principale province productrice de canneberges au Canada. L'industrie de la canneberge est concentrée à 78 % dans la région du Centre-du-Québec. Ce sont cinquante-deux entreprises qui sont situées à Saint-Louis-de-Blandford et trois entreprises sont présentes à Drummondville.

⁴⁴ [Culture de la canneberge | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://culture.gouv.qc.ca/fr/culture-de-la-canneberge)



45

Canneberge L&S exploite la canneberge depuis 1996 à Saint-Lucien, sur une superficie de 323 ha (800 acres). L'entreprise détient 80 000 pieds carrés d'entrepôt à température contrôlée dédiée aux fruits et légumes frais. Au fil des années, l'entreprise a développé toute la chaîne logistique, partant de la production à l'emballage et à l'étiquetage (en vrac, en sacs), la distribution et la logistique; soit la gestion d'inventaire (code à barres), la préparation douanière et le transport (accréditation C-TPAT). L'entreprise emploie cent quinze travailleurs.⁴⁶

Les jardins VMO ont débuté leurs activités de production de canneberge en 2006 à Drummondville sur une ancienne carrière à sable revalorisée. La production de canneberges s'étend sur 11 ha (28 acres). L'autocueillette y est possible trois fins de semaine à partir de la mi-septembre, jusqu'en octobre. L'entreprise vend la majeure partie des canneberges pour la transformation et réalise la vente de canneberges fraîches, congelées et déshydratées.⁴⁷

Conséquence du réchauffement climatique, le Québec profite du fait que la culture de la canneberge est de plus en plus difficile au Massachusetts, qui a longtemps été le chef de file dans le domaine. « Le climat devient de plus en plus chaud là-bas, les forts niveaux d'humidité font qu'on trouve beaucoup de pourriture, la qualité du fruit descend, soutient Vincent Godin. Toutes les cultures migrent donc vers le nord, mais le Québec est encore loin d'être à la

⁴⁵ Gouvernement du Québec (2023), Agriculture et Ressources naturelles.

⁴⁶ [Accueil - Canneberges L&S \(lscranberry.com\)](https://lscranberry.com)

⁴⁷ [À propos - Les Jardins VMO](#)

*limite sud des régions productrices de canneberges. On ne voit donc pas d'enjeu ici à moyen terme.*⁴⁸

L'entreprise « Le Bassin rouge » créé en 2012, est localisée à Saint-Lucien et appartient au Groupe Tornado Rouge, dirigé par Sébastien Bélanger.

Le Groupe Tornado Rouge, localisé à Laurier, atteint 1 200 acres (485,6 ha) en production de canneberges biologiques et conventionnelles, en incluant six cannebergières. La récolte moyenne est de vingt millions de livres de canneberges conventionnelles et dix millions de livres biologiques annuellement. Ces chiffres sont appelés à augmenter, car le développement de nouveaux champs se poursuit.

Le Centre d'Interprétation de la canneberge est situé à Saint-Louis de Blandford.

Centre de recherche en transformation alimentaire

Situé dans la MRC de Nicolet, se trouve le Centre d'innovation en transformation alimentaire (CITAN), un espace offert en location aux entrepreneurs agroalimentaires afin qu'ils puissent tester leurs procédés de transformation et valider la demande du marché, avant de se lancer à plus grande échelle. Le CITAN permet la fabrication et la vente en gros au Québec de produits carnés, ainsi que de produits végétaux transformés.

⁴⁸ Durivage, Pierre-Marc, La Presse, 19 décembre 2022. [Le Québec, roi de la canneberge festive | La Presse](#)

L'accès aux terres agricoles par la relève

La fédération de la relève agricole du Québec lançait, le 4 décembre 2023, sa plateforme de revendications. On y trouve vingt enjeux et orientations auxquels la relève adhère.

⁴⁹Les enjeux de la relève agricoles ont fait l'objet de consultations élargies.

Le choix des enjeux par les acteurs du territoire de la MRC de Drummond; citoyens, producteurs et décideurs, est l'expression de la volonté et de l'intérêt à la base de la mobilisation des forces et des capacités.

Le tableau six offre une synthèse des enjeux soulevés par la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ).

De ces enjeux, cinq sont susceptibles d'être soutenus dans le cadre d'un PDZA. Ce sont :

- 1) L'accès aux terres agricole par les « non apparentés » via le Volet 2 de l'article 59 dans le cadre d'une demande à portée collective;
- 2) La valorisation de la remise en culture des friches;
- 3) L'adoption de pratiques vertes;
- 4) La formation sur la mise en marché des circuits courts;
- 5) La santé mentale des producteurs agricoles.

Le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond aborde le Volet II de l'article 59 de la LTAA. Les grandes lignes sont présentées dans la section suivante.

La remise en culture des friches est une option intéressante dans la mesure où une caractérisation permet de les situer et d'évaluer leur potentiel. Les données détenues portent sur le nombre d'ha et sur les municipalités concernées.

Pour terminer, la MRC accompagne les agriculteurs qui le souhaitent dans leurs démarches de gestion des eaux et des bandes riveraines.

Les demandes à portée collective.

Les dispositions de l'article 59, introduites dans la LPTAA en 1997 et modifiées en 2001, offrent aux instances municipales un mode de traitement des demandes d'utilisation résidentielle à portée collective. Il s'agit d'une solution de rechange au traitement « à la pièce » des demandes d'autorisation qui préexistait.

En effet, antérieurement, toutes les demandes de nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole devaient être soumises **par les citoyens** intéressés, d'abord à la municipalité

⁴⁹ [Plateforme de revendications 2023-2024 - Fédération de la relève agricole du Québec \(frag.quebec\)](#)

locale, puis à l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) responsable de l'application de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

Une demande à portée collective est un outil pour favoriser la planification de la fonction résidentielle. Une fois la décision rendue, la gestion de celle-ci se fait par les municipalités sur l'ensemble du territoire agricole d'une MRC.⁵⁰

*L'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole (RLRQ c P-41.1) permet à une municipalité régionale de comté de soumettre une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole. La demande porte 1. Sur un îlot déstructuré ou 2. Sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement, au plan métropolitain d'aménagement et de développement ou à un projet de modification ou de révision du Schéma ou plan.*⁵¹

Une demande à portée collective présente certains avantages. Elle favorise une planification cohérente du territoire, et donc une vue d'ensemble du territoire agricole, permet d'envisager la possibilité de nouveaux projets de développement agricoles en démarrage, de favoriser la vitalisation rurale par l'établissement de nouvelles familles, et pour terminer, celui de simplifier les procédures de demandes d'autorisation venant d'un citoyen.

Seule une MRC peut présenter une demande à portée collective.

*Une demande à portée collective peut s'inscrire dans la complémentarité d'un PDZA, dans le but d'occuper le territoire pour maintenir l'agriculture et favoriser son développement. En effet, la MRC peut, dans sa démarche fondée sur l'article 59, veiller à favoriser l'émergence de nouvelles activités agricoles et de nouveaux modes de production par la planification de l'occupation de son territoire.*⁵²

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond précise ce qui suit :

*Une demande à portée collective sur le volet 2 de l'article 59 permettrait le développement de résidences dans l'affectation agricole viable sur les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole. **La MRC a l'intention de poursuivre les démarches en ce sens auprès de la CPTAQ.** Entre temps, la CPTAQ pourrait recevoir des demandes d'autorisation pour de nouvelles résidences unifamiliales isolées dans l'affectation agricole viable, sur des lots vacants d'au minimum 10 hectares adjacents à une route ou un chemin*

⁵⁰ Commission de protection du territoire agricole du Québec (2018), Guide d'élaboration d'une demande à portée collective : Document rédigé à l'intention des municipalités. Page 4

⁵¹ Loi sur la protection des activités et du territoire agricole

⁵² Québec; Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) (2018), Guide d'élaboration d'une demande à portée collective : document rédigé à l'intention des municipalités, page 6.

*public ou privé existant à l'entrée en vigueur du présent schéma d'aménagement et de développement révisé. L'implantation de la résidence et des constructions accessoires devront être situées à l'intérieur d'une superficie maximale de 5 000 mètres carrés adjacents à la route ou chemin existant*⁵³.

En conséquence, une demande à portée collective permet d'offrir un accès à la terre pour l'établissement agricole. Cette demande correspond aux orientations prises par la Fédération de la relève agricole du Québec pour qui, l'accès aux terres est un enjeu pour les « non-apparentés ».

La Commission (CPTAQ) a énoncé quatre principes directeurs, ou conditions, devant guider la formulation d'une demande, soit :

1. La délimitation des secteurs visés par la demande et les constructions subséquentes ne doivent entraîner aucune incidence négative sur les exploitations agricoles, acéricoles ou forestières;
2. La superficie minimale permise pour l'implantation d'une nouvelle utilisation résidentielle doit être suffisante afin de ne pas déstructurer le milieu agricole;
3. L'analyse secteur par secteur est la formule retenue par la Commission pour l'examen d'une demande;
4. L'approche retenue doit favoriser une consolidation foncière plutôt que le démembrement de propriétés agricoles.

De plus, l'analyse d'une demande à portée collective repose sur les dix critères édictés dans l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

⁵³ Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond, page 4-7.

Tableau 6

SYNTHÈSE DES DEMANDES DE LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC – 2023

Orientation (demande)	Enjeux	Responsable	Contribution MRC
(1) Une représentation de la relève dans les instances décisionnelles via la FRAQ (obligation d'être membre de la FRAQ pour accéder aux subventions)	Que les instances décisionnelles prennent en considération leurs enjeux, notamment dans les programmes d'aide financière les concernant.	Toutes les instances et institutions démocratiques.	La MRC et les municipalités sont des instances démocratiques.
(2) Un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une 1 ^{re} terre agricole	Incite le cédant à chercher à vendre à une relève plutôt qu'au plus offrant. (Crédit d'impôt à l'investissement + Impôt minimum de remplacement pour le cédant)	Gouvernement provincial.	Ne s'applique pas.
(3) Contrôle du morcellement des terres agricoles	Favoriser une diversité des modèles d'établissement + participer à l'établissement du cadre et des outils nécessaires pour éviter les dérives.	Gouvernement provincial	Accompagnement dans les demandes auprès de la CPTAQ Voir Art. 59 volet2
(4) Renouvellement du programme Territoires : drainages et chaulage	Coûts importants de drainage et de chaulage pour le maintien du potentiel agronomique des terres.	Gouvernement provincial	Ne s'applique pas
(5) Favoriser et valoriser la remise en culture des friches.	Les friches sont une perte de terres nourricières. Il existe des modèles mis en place dans certains PDZA.	Gouvernement provincial	Une taxe sur les terres inexploitées + modèles pour vitaliser les terres publiques.
(6) Une loi anti-spéculation des terres agricoles.	L'accès aux terres agricoles en limitant la spéculation des terres et leur achat par des non-agriculteurs. Diversifier les modèles : Ex. FUSA + UPA-Fondation.	Gouvernement provincial	Accompagnement via le PDZA ou Ruralité
(7) Adoption de pratiques vertes	Prendre le virage vert. Demande de soutien financier.	Gouvernements provincial et fédéral.	Accompagnement des agriculteurs pour la gestion de l'eau (bandes riveraines)

Tableau 6

SYNTHÈSE DES DEMANDES DE LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC – 2023

Orientation (demande)	Enjeux	Responsable	Contribution MRC
(8) Accès aux terres et à l'entreprise agricole par la relève.	Financement : garantie de prêt par le gouvernement (20%) pour le transfert d'entreprise sur 40 ans (au lieu de 30 ans).	Gouvernement provincial	Ne s'applique pas.
(9) Abolition de la distinction entre les statuts « temps plein » et « temps partiel » du Programme d'appui financier à la relève.	Les travailleurs de plus de 21 h/semaine à l'extérieur sont pénalisés puisqu'ils travaillent quand même à temps plein sur leur ferme. Les groupes (coop ou actionnaires) ne sont pas admissibles.	Gouvernement provincial	Ne s'applique pas.
(10) Allongement du délai d'admissibilité à plusieurs programmes par la relève.	L'accès aux subventions adressées à la relève est échelonné sur une période trop courte.	Gouvernement provincial	Ne s'applique pas
(11) Financement de l'ARTERRE sur une base pérenne.	Le maintien d'un service de maillage entre cédants et relève est actuellement coordonné par le CRAAQ et les agents de maillage par les municipalités.	Gouvernement provincial	MRC – soutien de l'agent-e de maillage.
(12) Soutien aux salaires dans les entreprises agricoles.	L'embauche de salariés, surtout en maraîcher, est élevé pour les entreprises agricoles. Une contribution salariale permettrait de soutenir des emplois mieux rémunérés.	Gouvernement du Québec.	Ne s'applique pas.
(13) Programme d'aide d'urgence en contexte de crise.	Des liquidités sont nécessaires en situation de crise mais aussi une flexibilité des programmes (temps court).	Gouvernement du Québec.	Ne s'applique pas.
(14) Programme de soutien de lutte aux changements climatiques	L'amélioration de l'empreinte environnementale de l'entreprise exige des investissements qui devraient reposer sur des programmes bonifiés.	Gouvernement du Québec	Ne s'applique pas.
(15) Hausse du budget du MAPAQ	Une contribution bonifiée du budget du MAPAQ pour assurer l'atteinte de la sécurité alimentaire	Gouvernement provincial	Revoir la formule de financement des municipalités du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

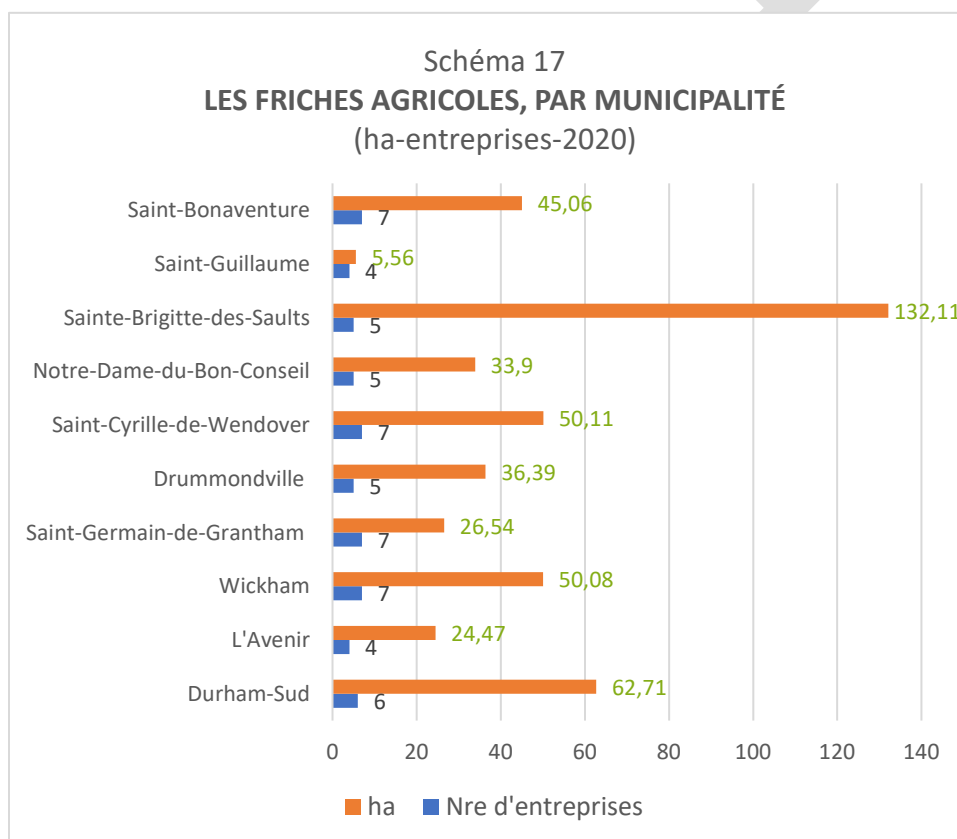
Tableau 6

SYNTHÈSE DES DEMANDES DE LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC – 2023

Orientation (demande)	Enjeux	Responsable	Contribution MRC
(16) Une formation sur la mise en marché et les modèles de proximité. Comment mettre en place un service de vente directe au consommateur?	Des compétences sont nécessaires pour commercialiser en circuits courts. La réduction de l'empreinte écologique, des coûts optimaux dans la chaîne de production, l'identification de la provenance du projet.	Gouvernement provincial (système d'éducation)	PDZA – Priorité pour mettre en place une chaîne logistique efficace pour les producteurs.
(17) Consommation locale bonifiée par un crédit d'impôt pour les consommateurs, entreprises, institutions.	Accroissement de la consommation de produits locaux.	Gouvernement du Québec	Appui des municipalités par le soutien de vente de proximité.
(18) Une loi pour sanctionner les intrusions dans les fermes.	Contamination des élevages et images « hors contextes » par les activistes anti-élevage.	Gouvernement du Québec	Ne s'applique pas.
(19) Assurance-Emploi : accès	L'agriculteur est pénalisé pendant les périodes creuses car il ne peut cotiser à l'assurance-emploi. + coupure de 0,50 par dollar gagné lorsque l'employé est sur l'assurance emploi.	Gouvernement du Québec.	Ne s'applique pas
(20) Santé mentale des producteurs-trices agricoles.	Le soutien des organismes de soutien en santé mentale et une meilleure concertation des services en place.	Gouvernement du Québec	Ne s'applique pas.

Les friches agricoles

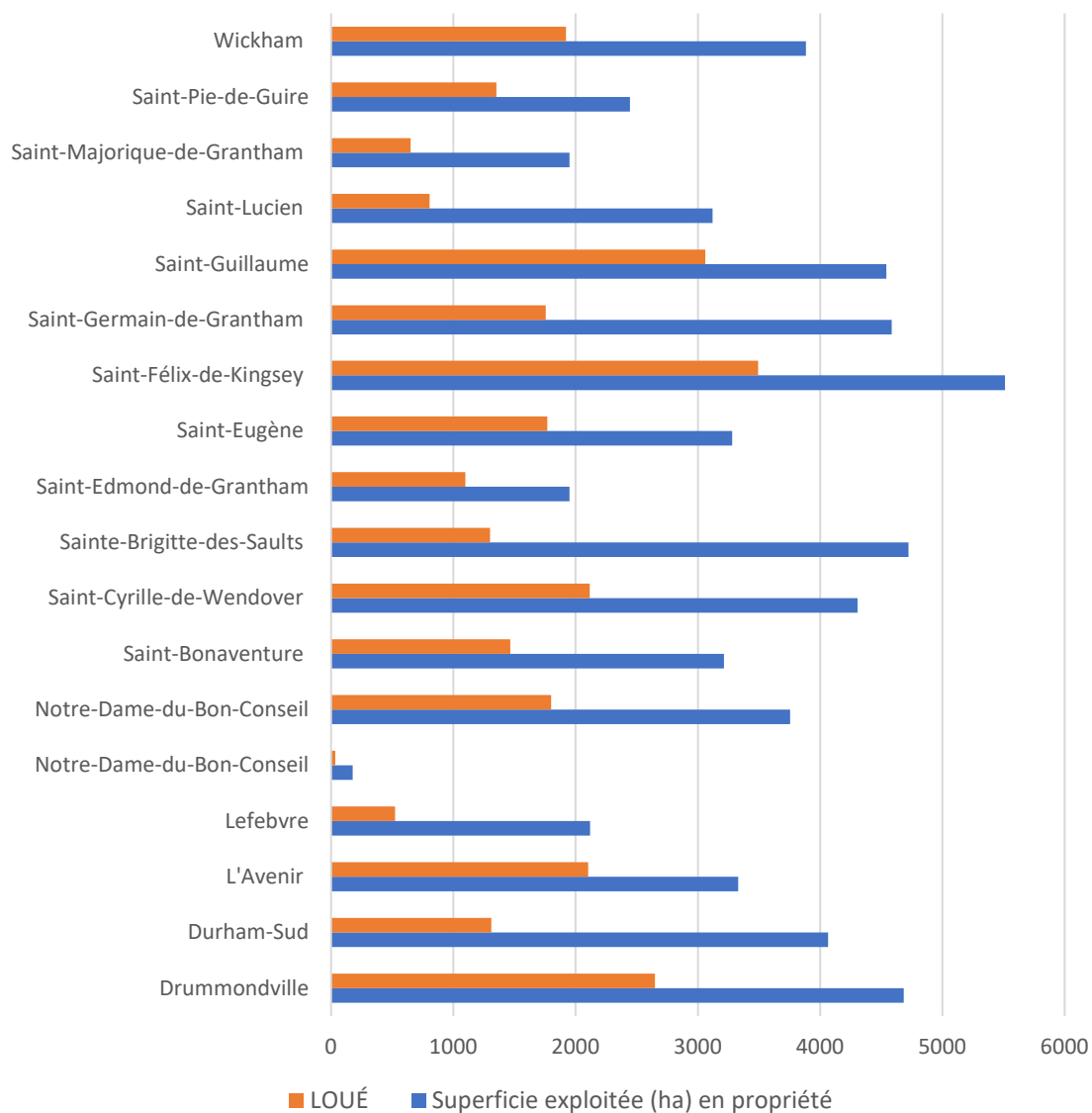
Une superficie de 716 ha est en friches agricoles. L'information relative à l'état de ces friches est indisponible. C'est à Saint-Brigitte-des-Saults que se situe le nombre plus élevé d'ha en friche (132,11ha). Le nombre d'entreprises propriétaires des terres en friches permet d'apprécier la possible concentration de ces friches. Des terres en friches réparties entre plusieurs agriculteurs laissent entrevoir que la superficie en friche est faible (Schéma 17).



Terres en location

La superficie des terres agricoles exploitées dans la MRC de Drummond est de 90 846,8 ha. Les superficies louées représentent 29 205 ha. C'est donc près du tiers des superficies qui sont louées.

Schéma 18
SUPERFICIE DES TERRES EXPLOITÉES ET EN LOCATION
 (ha-2020)



L'agroforesterie

Au Québec, 92 % de la superficie totale de la forêt est du domaine public alors que ce taux est de seulement 8 % au Centre-du-Québec. En effet, les terres d'affectation agricole sous couvert forestier appartiennent à des propriétaires privés. Le couvert forestier du territoire de la MRC de Drummond représente 43 % de sa superficie agricole, soit une superficie similaire à celle de la production bioalimentaire.

La protection du couvert forestier privé relève de la compétence des Municipalités régionales de comté (MRC). Dans la région du Centre-du-Québec, chaque MRC dispose de son propre règlement qui régit l'abattage d'arbres sur son territoire respectif.

POUR MIEUX COMPRENDRE

Les orientations de la forêt privée et la stratégie d'aménagement durable des forêts sont déterminées dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1). La loi introduit la notion « d'aménagement écosystémique » : soit un aménagement consistant à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle.

Un producteur forestier reconnu peut avoir accès à un programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées administrées par l'Agence forestière régionale. Dans la région, et donc dans la MRC de Drummond, c'est l'Agence forestière des Bois-Francis qui oriente et développe la mise en valeur des forêts privées du territoire dans une perspective d'aménagement forestier durable. Les aides financières portent sur l'aménagement forestier et l'accès au programme de remboursement de taxes foncières.

Pour être **reconnu producteur forestier**, il faut posséder une superficie à vocation forestière **d'au moins 4 hectares** (10 acres ou 12 arpents carrés). Il faut aussi se doter d'un plan d'aménagement forestier (PAF) certifié conforme aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées par un ingénieur forestier.

Pour connaître la superficie réelle totale d'ha en aménagement forestier dans la MRC, il faudrait que tous les propriétaires admissibles aient fait les démarches pour être reconnu producteur forestier. Ce n'est pas le cas puisque le taux de soutien financier pour l'aménagement forestier représente à peine 13 % pour la MRC de Drummond.

Les rôles de l'Agence forestière des Bois-Francis sont les suivants : 1) l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de son Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) et 2) le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur des forêts privées du Centre-du-Québec par l'entremise du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

La Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) est un autre acteur qui intervient pour la mise en marché des bois en provenance des forêts privées du Québec. La fédération est répartie en 13 syndicats d'office. Son principal mandat est d'administrer un plan conjoint permettant aux producteurs forestiers de négocier collectivement des conditions de mise en marché de leurs produits et pour réglementer les conditions de production.

Superficies d'affectation forestière

La plus importante superficie d'affectation forestière est localisée à l'est du territoire de la MRC de Drummond. Après la ville de Drummondville, les villages de Saint-Lucien et de Lefebvre sont les municipalités à dominance forestière. La prépondérance de la forêt sur un territoire ne signifie pas forcément qu'elle soit mise en valeur (référer à l'encadré).

Sur l'ensemble du territoire de la MRC, la forêt feuillue domine (45,2 %), alors que la forêt mélangée représente un peu plus du tiers du territoire forestier (37,6 %). La superficie restante est composée de la forêt résineuse et celle en régénération (17,2 %). Les peuplements forestiers dominants sont l'érablière rouge, avec un peu plus de la moitié du territoire forestier (54 %) (AFBF, 2015).

La propriété forestière

Ce sont 3 393 propriétaires forestiers qui détiennent un, ou des lots forestiers (2023) au sein de la MRC.⁵⁴ De ceux-là, 315 sont reconnus (enregistrés) comme "producteurs forestiers". Cela signifie qu'ils appliquent un plan d'aménagement forestier (PAF), qu'ils sont susceptibles de bénéficier de programmes de soutien pour l'aménagement et qu'ils ont accès à des avantages fiscaux. Ils peuvent alors tirer des revenus de la vente de bois.

Le schéma dix-sept indique le nombre de propriétaires forestiers ayant un statut de producteurs dans la MRC, en comparaison avec celui de propriétaires forestiers dans chaque municipalité de la MRC de Drummond.

Les opportunités inexploitées, en volume et en revenus, découlant d'un aménagement forestier durable de la forêt sont élevées (Schéma 19).

L'aménagement forestier

Pour assurer un aménagement durable des forêts privées de la région du Centre-du-Québec, un outil de travail a été adopté, en concertation, par des propriétaires de boisés

UN PATRIMOINE D'EXCEPTION

173 ha est considéré comme un Écosystème forestier exceptionnel

5 622 ha est constitué de forêt mature

120 ha comprend des boisés rares

1982 ha est la superficie du parc de la Forêt Drummond, reconnue comme une zone d'interdiction de chasse et de piégeage

61 ha Réserve naturelle boisée de Marconi

⁵⁴ Compilation spéciale MRC de Drummond

de l'industrie forestière, des municipalités ainsi que du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec.

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) est le document de référence et de planification qui expose les grandes orientations de développement que l'Agence des Bois-Francis a retenues. Il repose sur trois axes qui sont les suivants :

- **Axe environnemental** : Le maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers;
- **Axe économique** : La création de richesses à partir des ressources forestières;
- **Axe social** : Un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs;⁵⁵

Les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées sont administrés par l'Agence forestière des Bois-Francis.

L'aide financière accessible aux propriétaires de boisés **reconnus comme producteurs** ⁵⁶couvre de 80% à 95% des coûts techniques et d'exécution liés à la réalisation de travaux sylvicoles reconnus. Le statut de producteur forestier en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier est donc nécessaire.

Un plan d'aménagement forestier vise la protection et la mise en valeur d'une propriété forestière sur la base d'une connaissance fine du milieu boisé.

Les superficies forestières faisant l'objet d'un aménagement forestier sur le potentiel local varient, allant de 5 % à 27,5 %. Par exemple, à Saint-Félix-de-Kingsey, ce sont 716 ha qui font l'objet d'un aménagement sur un total de 5 644 ha de forêt sur le territoire., ce qui représente 12,7 % de la forêt sur le territoire de la municipalité. (Schémas 19-20 et 21)

Les municipalités où le taux d'aménagement est plus élevé sont Saint-Cyrille-de-Wendover (20,8 %), Drummondville (21 %), Saint-Lucien (24,1 %) et Notre-Dame-Paroisse (27,5 %)

La MRC de Drummond comportait une proportion de 12,5 % des montants accordés de la région en termes d'investissements pour l'aménagement forestier en 2022.



Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

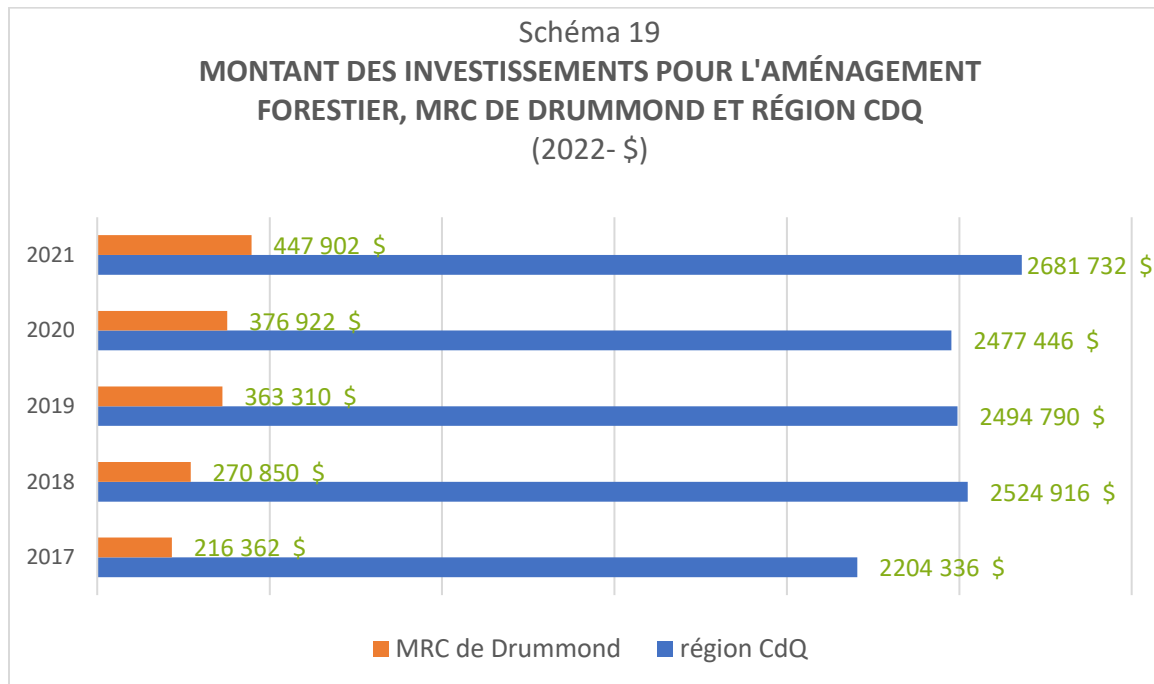
- 9 500 propriétaires de boisés;
- 2 180 propriétaires ayant le statut de producteur forestier;
- Une superficie moyenne de leurs boisés de 47 ha;
- Un âge moyen des producteurs forestiers de 58 ans.

Source (2023) Rapport annuel Agence forestière des Bois-Francis

⁵⁵ [PPMV - Agence forestière des Bois-Francis \(afbf.qc.ca\)](https://www.afbf.qc.ca/)

⁵⁶ Il faut être propriétaire d'au moins 4 ha de forêt pour faire les démarches visant la reconnaissance du statut de producteur forestier.

L'accroissement du nombre de producteurs reconnus permettrait de générer des investissements plus élevés.



Les volumes de bois

Pour être en mesure de savoir si la forêt est aménagée de façon optimale dans le territoire de la MRC, il faudrait documenter la quantité réelle, en volume de bois, que l'on peut valoriser, c'est-à-dire la superficie inexploitée.

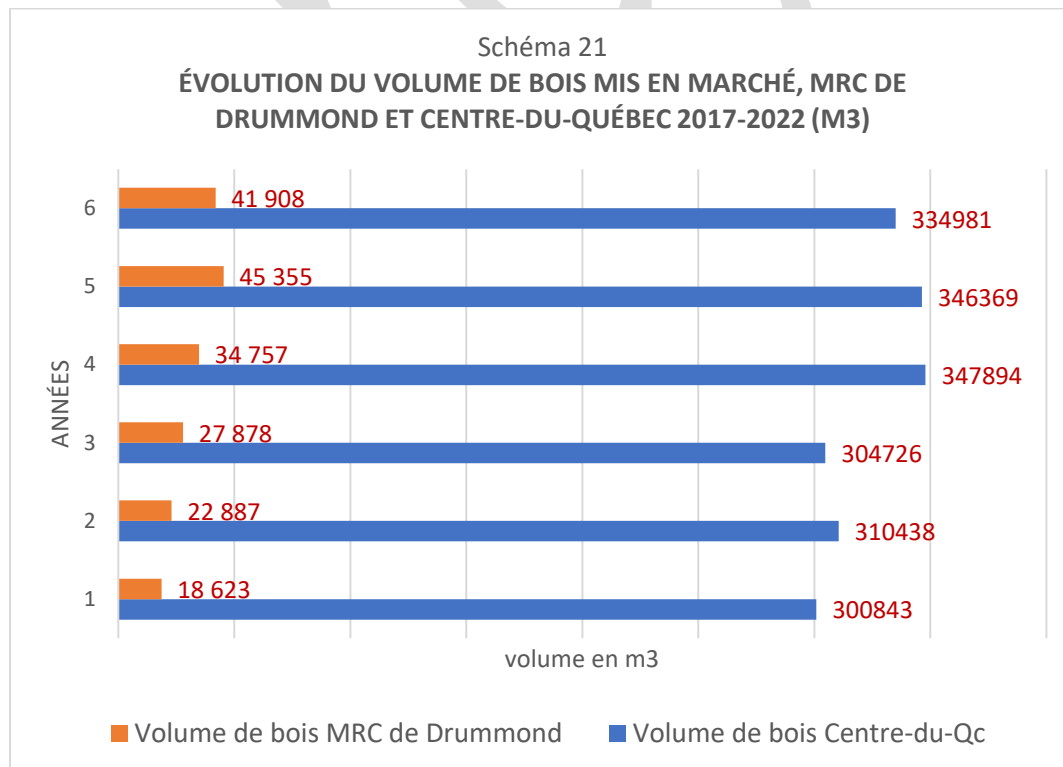
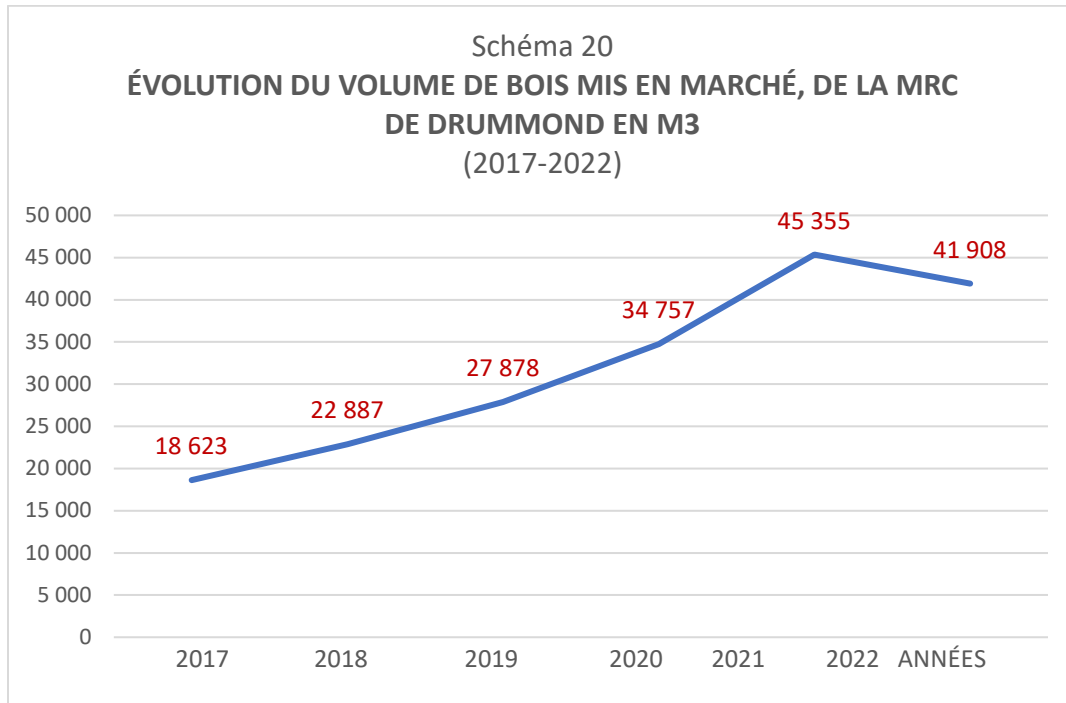
Le volume de bois mis en marché de 2017 à 2021 a connu une hausse continue, avec une légère baisse en 2022.

La comparaison du volume de bois mis en marché, entre la MRC de Drummond et la région Centre-du-Québec, indique qu'il y a possibilité d'accroître le potentiel de mise en marché.

Le volume de bois récolté de 2017 à 2021 dans la MRC de Drummond s'est accru, passant de 18 623 m³ à 45 355 m³ en 2021 pour redescendre légèrement en 2022 (schéma 18). Ces données doivent être utilisées selon certaines limitations.⁵⁷

⁵⁷ Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, ajouté à quelques données de l'Agence forestière pour voir la perspective avec la région du Centre-du-Québec.

La portion de volume de bois exploitée par la MRC de Drummond est cependant moins importante qu'elle pourrait l'être. Le rapport entre le volume de la MRC et celui de l'ensemble de la région illustre cette disparité. (Schéma 19)



La MRC de Drummond occupe 20,6 % de la superficie forestière de toute la région. C'est seulement 12,5 % du volume de bois qui est mis en marché.

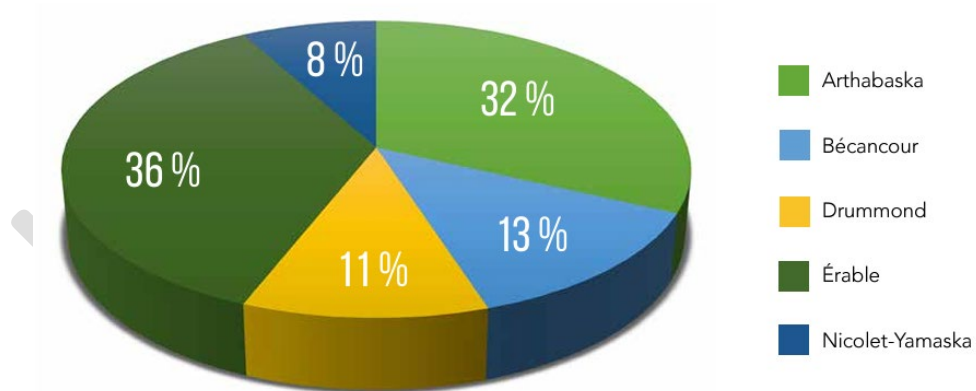


Répartition du territoire forestier de l'Agence par MRC

MRC	Superficie forestière		Superficie totale (excluant l'eau)	
Arthabaska	103 519 ha	29,7 %	183 685 ha	27,5 %
Bécancour	62 253 ha	17,9 %	110 200 ha	16,5 %
Drummond	71 919 ha	20,6 %	155 491 ha	23,2 %
Érable	80 218 ha	23,0 %	122 084 ha	18,2 %
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8 %	97 853 ha	14,6 %
TOTAL	348 503 ha		669 313 ha	

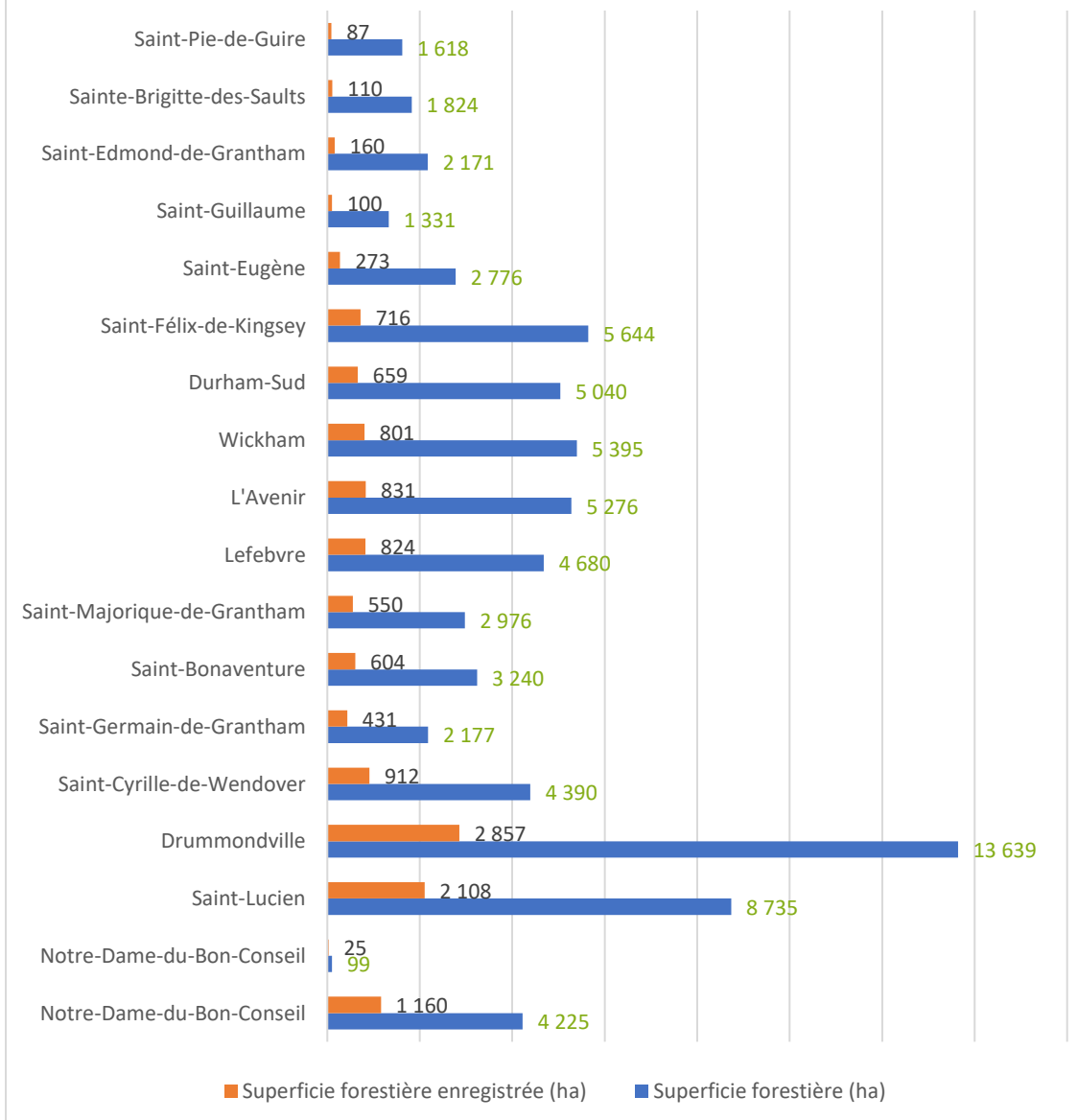
Source (2023) Agence forestière des Bois-Francs, Rapport annuel.

Usine 2022-2023
Proportion des volumes par MRC



Source (2023) Agence forestière des Bois-Francs, Rapport annuel.

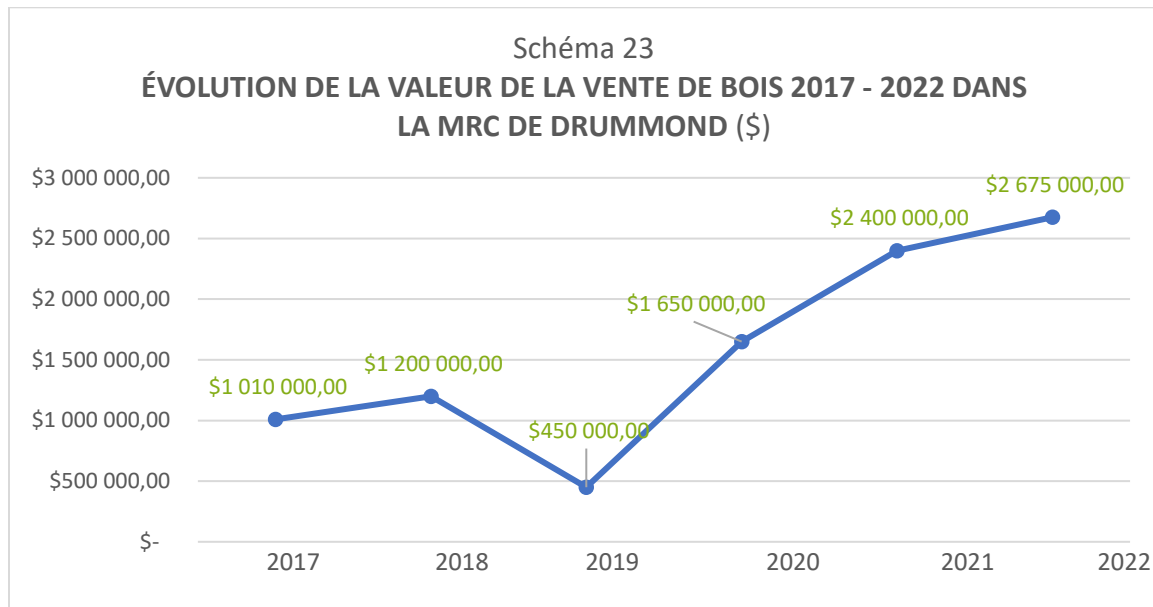
Schéma 22
SUPERFICIE FORESTIÈRE TOTALE ET SUPERFICIE FORESTIÈRE
ENREGISTRÉE (STATUT DE PRODUCTEUR) PAR MUNICIPALITÉ (ha).



Les revenus de la vente du bois

Les revenus de la vente de bois sont passés de 1 M\$ en 2017 à 2,7 M\$ en 2022. La valeur de vente correspond à celle du bois une fois rendu à l'usine. Il s'agit donc de la valeur du

bois récolté chez le propriétaire, ajouté à la valeur du transport vers l'usine de transformation.



Même si le volume de bois mis en marché a augmenté, il se situe en dessous du potentiel existant dans la région du Centre-du-Québec.

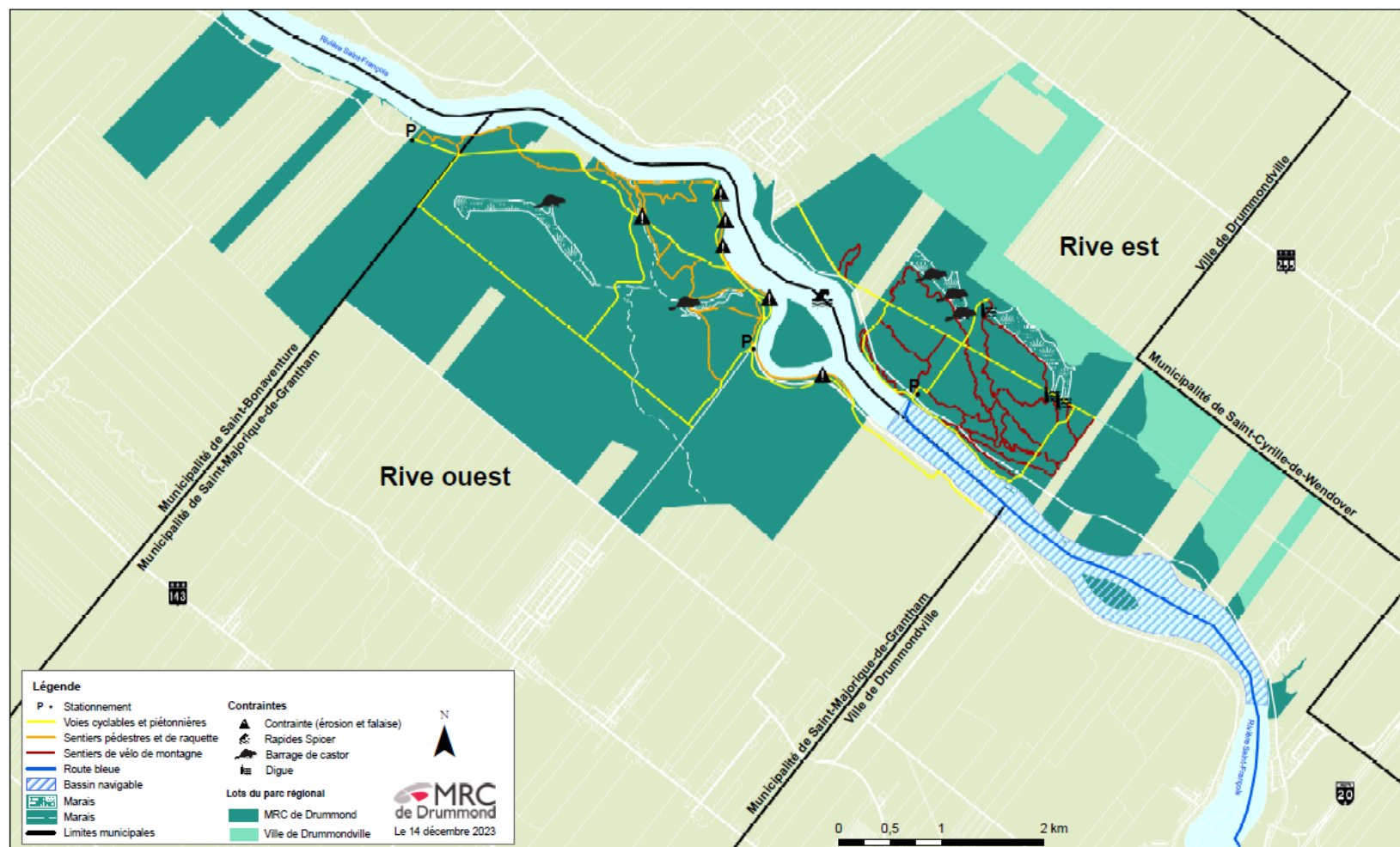
Le parc régional de la Forêt Drummond

Le parc de la Forêt Drummond a été créé à l'initiative de la MRC de Drummond en 2020, et occupe une superficie de 19,83 km² (1983 ha). Localisé principalement en zone agricole permanente, il est situé de part et d'autre de la rivière Saint-François et se répartit entre trois territoires municipaux que sont Drummondville, Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Bonaventure. Composé entièrement de forêt naturelle et de plantation, le territoire comprend également une zone d'interdiction de la chasse et de piégeage du ministère de le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). La MRC y développe maintenant des infrastructures récréatives extensives dont, notamment, des voies cyclables et piétonnières, des sentiers de vélos de montagne et autres projets d'activités de plein air en développement.

D'ailleurs, la MRC y exploite maintenant le potentiel forestier sur la base d'une approche de foresterie durable.



Parc régional de la Forêt Drummond



Les forums de proximité territoriale

Il a été convenu de consulter sur la base d'une proximité territoriale, l'objectif étant de cerner les particularités et de se rapprocher de chacune des municipalités locales.

Trois secteurs géographiques font l'objet de Forums de consultations « dites » de proximité.

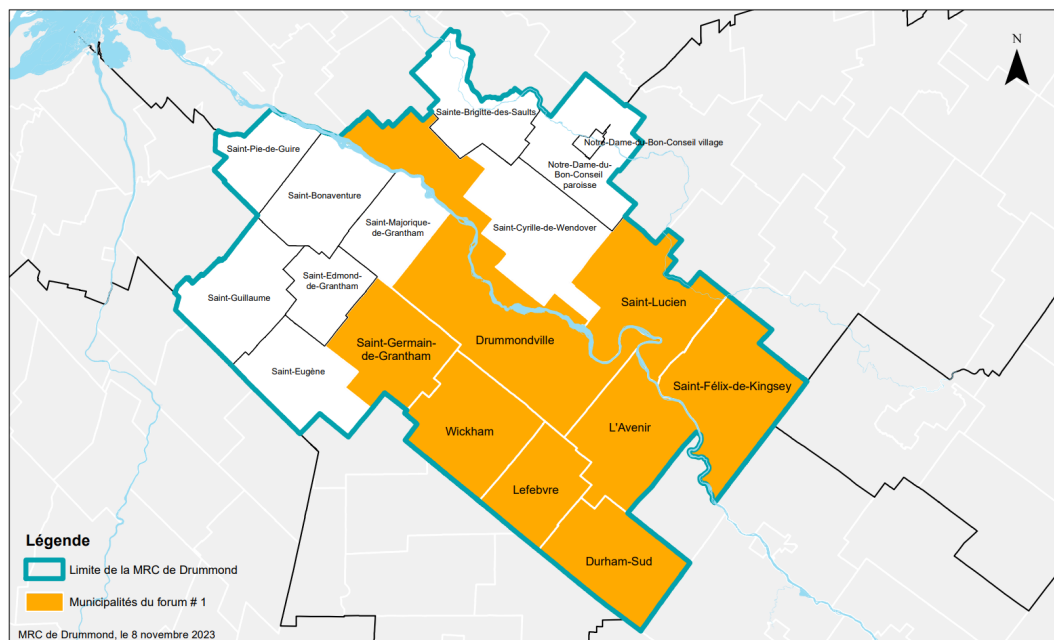
Un premier forum se situe au Sud-est de la MRC, réunissant huit municipalités que sont : Saint-Germain-de-Grantham, Wickham, Lefebvre, Durham-Sud, L'Avenir, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Lucien et Drummondville.

Le second forum est à l'ouest de la MRC, incluant huit municipalités que sont : Saint-Eugène, Saint-Guillaume, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Bonaventure, Saint-Pie-de-Guire et Drummondville.

Le troisième forum, situé au nord, inclut quatre municipalités et une paroisse. Ce sont Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et village, et Drummondville.

Forum au Sud-est du territoire de la MRC de Drummond

Territoire de la MRC de Drummond - Forum # 1



FICHE SYNTHÈSE

277 entreprises en élevage animal.

273 entreprises exploitent le boisé

130 entreprises vendent directement aux consommateurs

28 exploitations certifiées biologique

220 entreprises font de l'exploitation de céréales, oléagineux et légumineuses

Les superficies "grandes productions" en végétal représentent 93% de la superficie du territoire (céréales, oléagineux et légumineuses + fourrage)

Les petites productions sont l'horticulture avec 13 entreprises et une superficie de 89 ha;

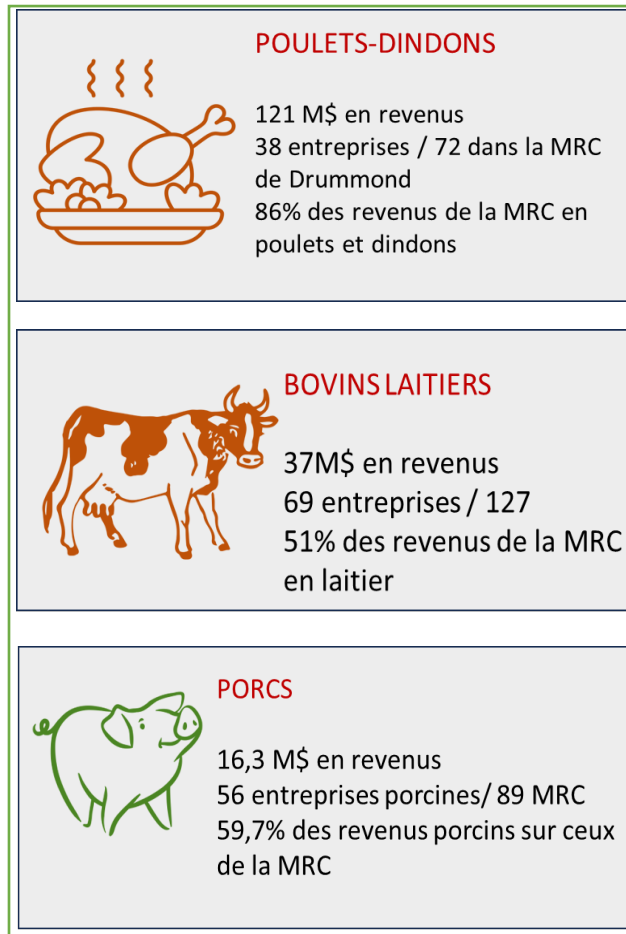
les légumes pour le marché frais compte 13 entreprises produits sur une superficie de 25 ha;

les fruits des champs englobent 8 entreprises produisant sur une superficie de 22 ha.

Les cultures abritées sont opérés par 10 entreprises sur une superficie de 11,9 ha.

Productions d'élevage

Le territoire se démarque par une production élevée de poulets et dindons, avec des revenus qui représentent 86 % des recettes de la MRC pour cette seule production. Les élevages en bovins laitiers ainsi que ceux du porc occupent se positionnent favorablement avec, respectivement, des recettes de 37 M\$ et de 16,3 M\$.



« Petites » productions d'élevage

Chevaux avec 44 entreprises

Veaux lourds avec 14 entreprises, représentant 4 % des revenus, soit 9,1 M\$.

Bovins de boucheries avec 50 entreprises, avec 1 % des revenus générant près de 2 M\$ de revenus.

Ovins avec 6 entreprises, générant des revenus de 219 615 \$

Productions végétales

En nombre d'entreprises, l'exploitation des milieux boisés, ou forêts, occupent une part plus importante de l'ensemble des productions végétales, avec 273 entreprises sur 485 présentes sur tout le territoire de la MRC.

Le fourrage concerne 220 entreprises, suivi de l'exploitation des céréales, oléagineux et légumineuses, qui concernent 207 entreprises.

Sur le plan de la superficie, les céréales, oléagineux et légumineuses occupent la proportion la plus importante des grandes productions, soit 59 % des entreprises.

Le fourrage occupe une superficie de 34 % du territoire. Quoique l'acériculture soit pratiquée par 46 entreprises, elle couvre une faible superficie de 3% du territoire (Schémas 22 et 23).

La culture abritée concerne dix entreprises, toutes situées à Drummondville et dont les recettes atteignent 18,3 M\$



BOISÉS ET PLANTATIONS FORESTIÈRES

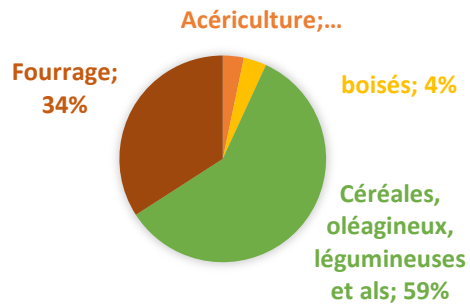
273 entreprises

12 335 ha en superficie



Saint-Lucien

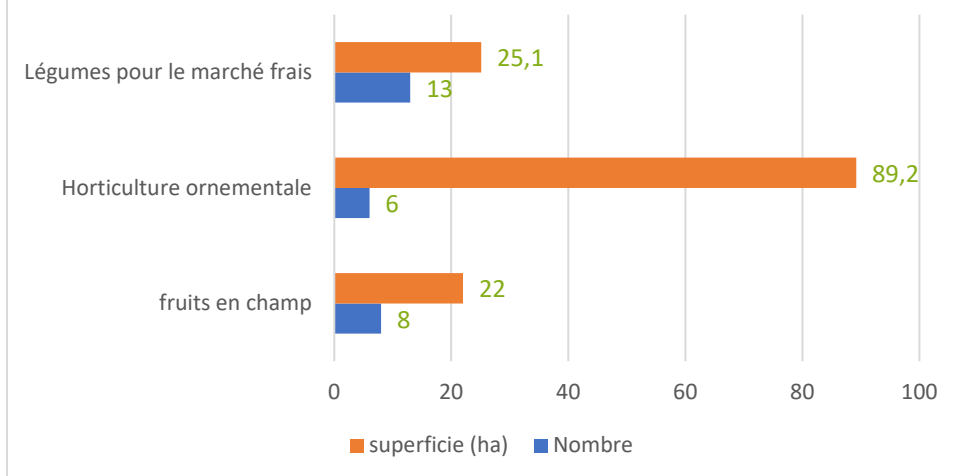
Schéma 24
SUPERFICIE EXPLOITÉE GRANDES PRODUCTIONS
 (% - 2020)



« Petites productions végétales »

Six entreprises en horticulture ornementale exploitent une superficie de 89 ha. Treize entreprises produisent des légumes frais pour le marché sur une superficie de 25,1 ha. Huit entreprises exploitent des fruits des champs sur une superficie de 22 ha. Pour terminer, la culture abritée (en serre) couvre près de 12 ha, répartis entre dix entreprises.

Schéma 25
PETITES PRODUCTIONS
 (nb et ha-2020)

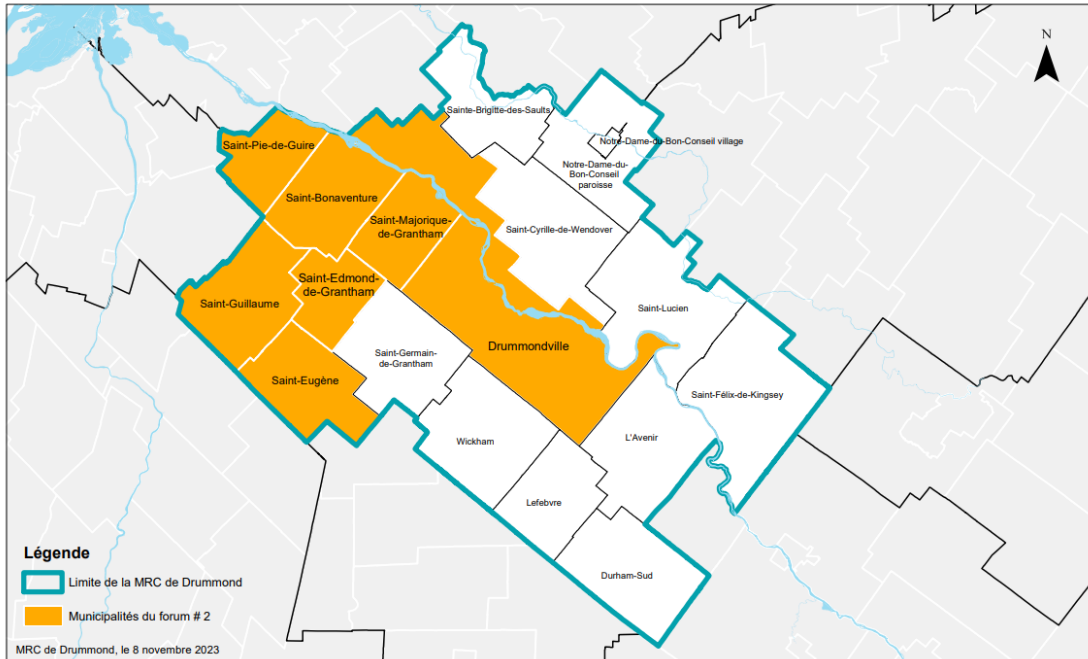


Carte 7

Forum situé à l'ouest de la MRC de Drummond

FICHE SYNTHÈSE

Territoire de la MRC de Drummond - Forum # 2



122 entreprises exploitent en élevage;

187 entreprises opèrent en production végétale sur une superficie de 25 454 ha;

139 entreprises produisent en céréales, oléagineux et autres grains

27 entreprises produisent en vigne biologique et 1 en pré-certification (c'est la moitié de tout le territoire en agriculture bio).

Les productions d'œufs, poulets-dindons et la production laitière génèrent, respectivement, les recettes les plus élevées.

198 entreprises vendent en circuits courts tant en élevage qu'en végétal

27 entreprises font de la transformation pour les entreprises dans la MRC.

La production de bovin laitier, d'œufs, le poulets-dindons et l'élevage porcin sont les productions animales qui génèrent des recettes les plus élevées dans le secteur ouest de la MRC.

La production bovine au sein du territoire « ouest » représente 22 % des entreprises de la MRC de Drummond.

La production d'œufs est concentrée dans ce secteur géographique avec des recettes de 17 M\$, soit près de la moitié des revenus du territoire de la MRC.

Le poulet-dindons est produit pas vingt entreprises dont c'est l'activité principale. Ce sont minimalement 698460 têtes.

La production porcine est exploitée par au moins dix entreprises. En nombre, elles représentent 16 % des entreprises de la MRC de Drummond. Cependant, en termes de revenus, la production porcine dans ce secteur représente 34% des revenus de toute la MRC.

Le rapport entre le nombre d'entreprises et les revenus générés indiquerait que ces entreprises sont de plus grande envergure que la moyenne des entreprises porcines présentes sur le territoire de la MRC de Drummond.



BOVINS LAITIERS

17,3M\$ en revenus
28 entreprises / 127
27,1% des revenus de la
MRC en laitier

ŒUFS

17 M\$ en revenus
42,5% des revenus de la MRC
On les trouve, notamment, à Drummondville,
Saint-Eugène et Saint-Bonaventure



POULETS-DINDONS

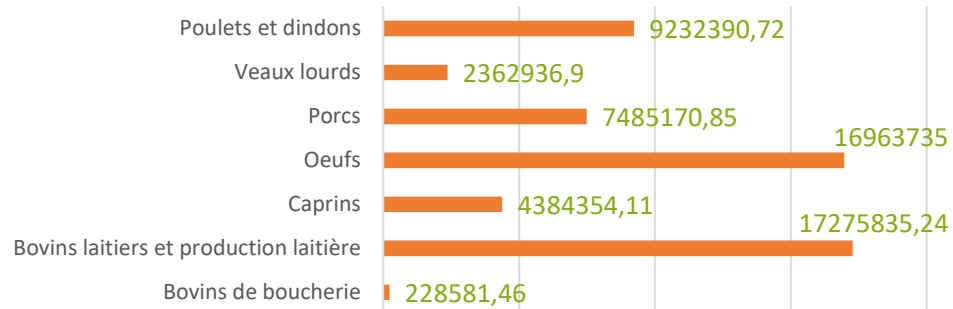
9,2 M\$ en revenus
20 entreprises / 72 dans la MRC
de Drummond
Réparties surtout à
Drummondville et Sainte-Brigitte-
des-Saults



PORCS

7,5 M\$ en revenus
27 595 têtes au total réparties entre
10 entreprises porcines/ 89 MRC
27,5% des revenus porcins sur ceux
de la MRC

Schéma 26
REVENUS PAR ACTIVITÉ D'ÉLEVAGE
 (\$ - 2020)



Productions végétales

Ce sont 187 entreprises qui produisent dans le domaine végétal. La superficie de production représente 25 454 ha.

Les revenus les plus élevés proviennent des activités de culture abritée. À elles seules, elles totalisent des recettes de 18,3 M\$.

La culture d'oléagineux, de légumineuses et autres grains est au second rang des revenus avec 2,8 MS (Schéma 25). Il s'agit de la culture principale pour 70 % des entreprises de cette production.

Un nombre élevé d'entreprises exploitent les boisés et les plantations forestières. La superficie exploitée atteint près de la moitié de celle du territoire de la MRC.

Pour terminer, le fourrage est produit par soixante-dix entreprises sur une superficie de 3 459 ha.

CULTURE ABRITÉE (SERRES)



10 entreprises situées à Drummondville /
26 dans le territoire de la MRC
18,3M\$ en revenus (2020)
11,88 ha en superficie

CÉRÉALES, OLEAGINAUX, LÉGUMINEUSES ET AUTRES



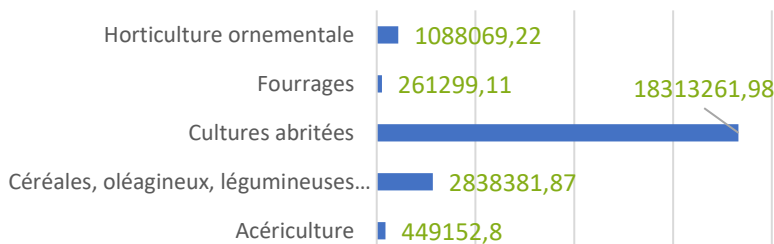
148 entreprises / 26% de la MRC
16 746 ha, soit 25,3% de la superficie
exploitée dans la MRC

BOISÉS ET PLANTATIONS FORESTIÈRES



115 entreprises / 23,7% des
entreprises de la MRC
8 557 ha en superficie / 45% de la
superficie exploitée dans la MRC

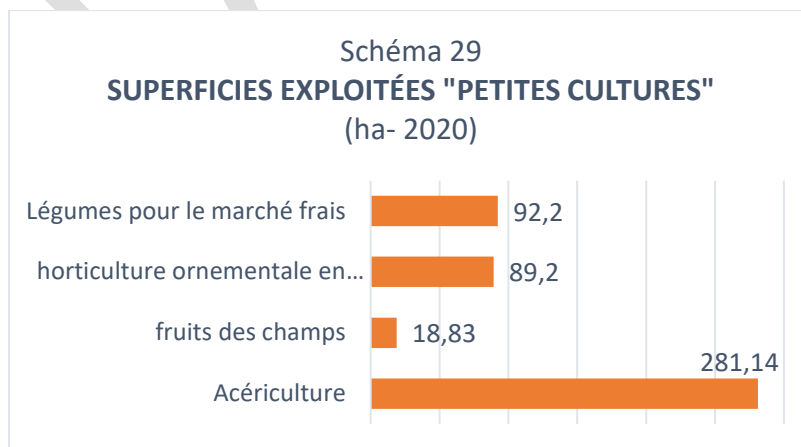
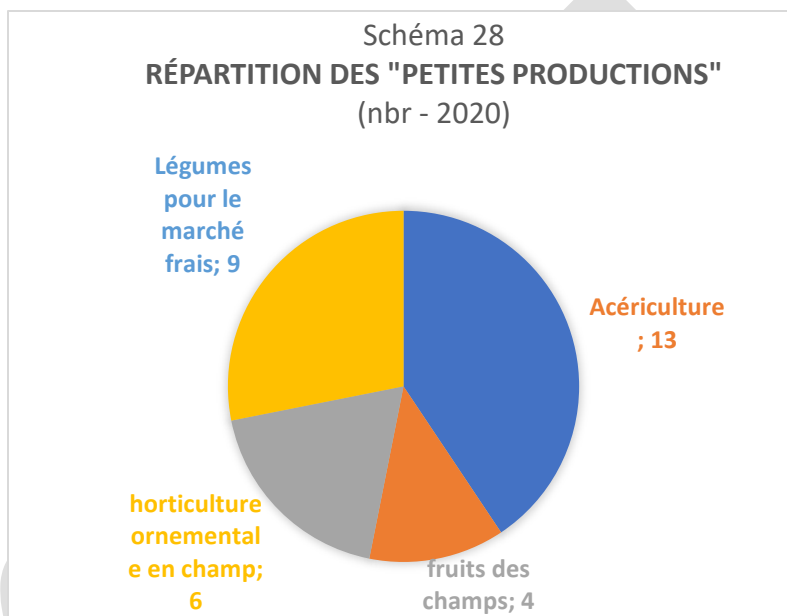
Schéma 27
REVENUS SELON LES CULTURES VÉGÉTALES
(\$-2020)



Petites productions végétales

L'acériculture, les légumes destinés aux marchés frais, l'horticulture ornementale en champs sont produits en moins grandes quantités. Ces petites productions sont aussi des expertises développées, le plus souvent joutées avec des activités principales.

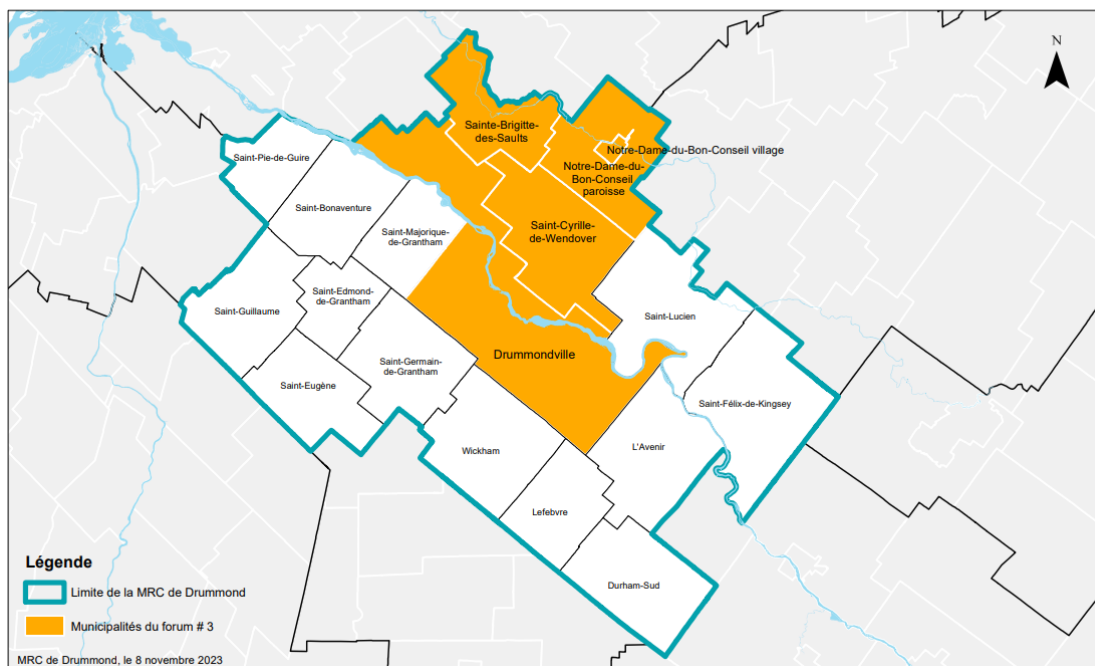
L'acériculture est pratiquée sur une superficie de 281 ha répartie entre treize entreprises. D'autre part, les légumes destinés aux marchés frais représentent neuf entreprises sur une superficie de 92 ha. L'horticulture ornementale en champs est exploitée par dix entreprises dans une superficie de 89 ha (Schéma 26).



Carte 8

Forum situé au nord du territoire de la MRC de Drummond

Territoire de la MRC de Drummond - Forum # 3



Le secteur nord du territoire de la MRC est caractérisé par l'importance de la production laitière et de celle des bovins de boucherie. Dans le domaine des « grandes productions » en végétal, les recettes les plus élevées sont dans les cultures abritées, après celles des céréales et oléagineux.

FICHE SYNTHÈSE

98 entreprises d'élevage génèrent des revenus de 73,2 M\$.

L'acériculture est exploitée sur 551 ha totalisant 73 313 entailles.

211 entreprises en production végétale exploitent une superficie de 24 617 ha.

La vente directe au consommateur est pratiquée par 69 entreprises.

La transformation des légumes frais se fait par douze entreprises.

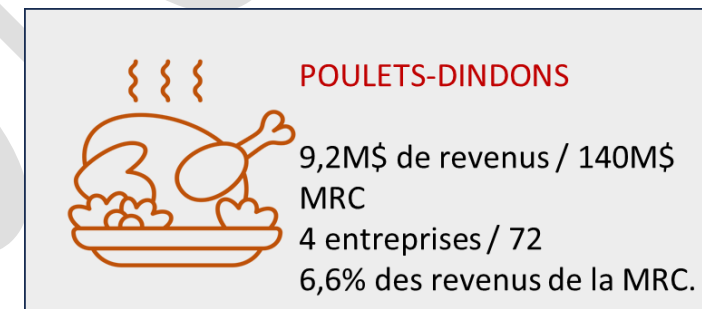
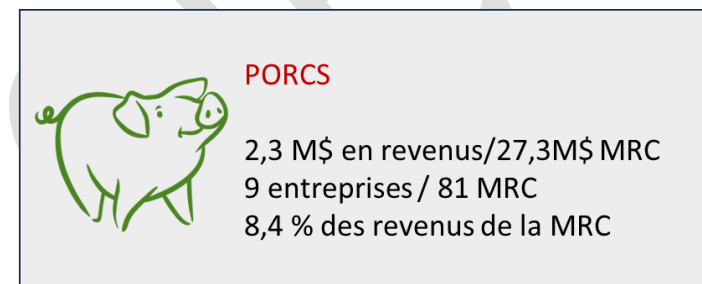
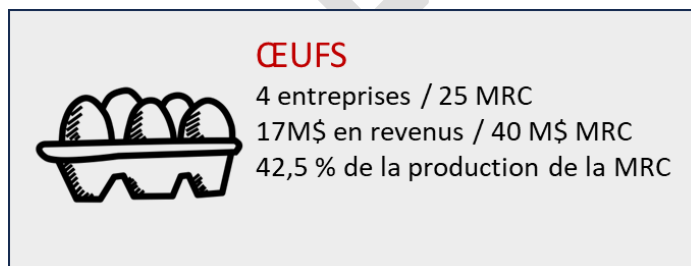
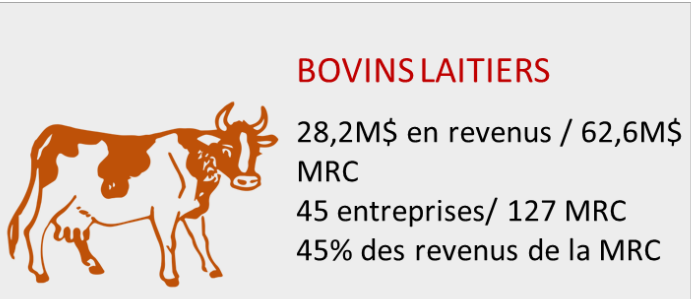
Une superficie de 2 028 ha est inexploitée.

Les boisées et les plantations sont exploitées par 136 entreprises sur une superficie de 5 136 ha

Dans l'ensemble des productions d'élevage, le bovin laitier ainsi que les œufs sont les productions qui dominent.

Les entreprises de bovins laitiers sont les plus importantes en revenus dans ce secteur géographique. Elles génèrent des recettes de 28,2 M\$ incluant 5 501 têtes réparties entre 45 entreprises.

La production d'œufs est la seconde en importance. Ce sont seize entreprises dont les recettes atteignent près de 17 M\$. Les exploitations du secteur des bovins de boucherie représentent 20% des entreprises sur ce territoire avec un total de 3 920 têtes et des recettes de 11 M\$. (Schémas 30 et 31)



Les productions végétales

CULTURE ABRITÉE (SERRES)



10 entreprises situées à Drummondville /
26 dans le territoire de la MRC
18,3Millions\$ en revenus (2020)
11,88 ha en superficie

Les cultures abritées comptent pour 52 % des recettes des entreprises du territoire nord, totalisant 18 M\$.

Ce sont 136 entreprises qui produisent dans le domaine des boisés. Les revenus bas laissent croire que ce sont de petites entreprises (29 931\$).

Tout comme dans les autres secteurs géographiques du territoire, les oléagineux, légumineuses et autres grains génèrent des revenus élevés, la proportion étant de 44 % des revenus des entreprises. En effet, 129 exploitations totalisent des recettes de 31,6M\$ (Schémas 32 et 33).

CÉRÉALES – OLÉAGINEUX, LÉGUMINEUSES ET AUTRES GRAINS



- 109 entreprises / 420 MRC
- 70 en activité principale
- Revenus : 24M\$
- 32,9% des revenus de la MRC
- Superficie : 12 040 ha, 16% de la superficie en céréales... MRC

Pour terminer, même si le fourrage est exploité par plusieurs entreprises, soit 112, les revenus sont faibles en regard de l'ensemble (669 310 \$).

L'acériculture et les légumes frais destinés au marché figurent dans les petites productions. Une superficie de 631 ha est destinée à l'activité d'acériculture alors que les légumes pour le marché frais suivent avec une production sur 501ha,

Scéma 33
REVENUS PRODUCTIONS VÉGÉTALES
(\$ - 2020)

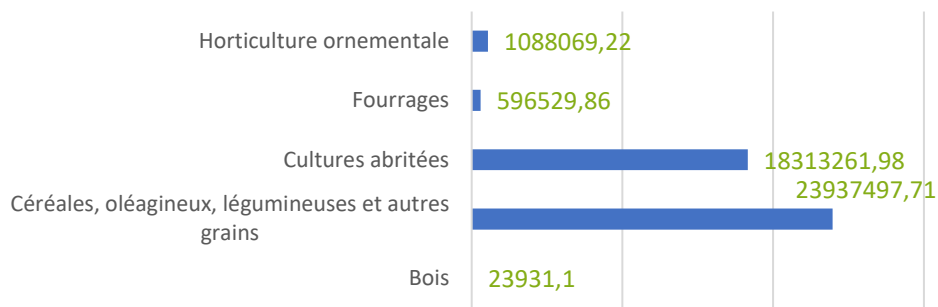


Schéma 32
RÉPARTITION DES "GRANDES PRODUCTIONS" VÉGÉTALES
 (nbre - 2020)

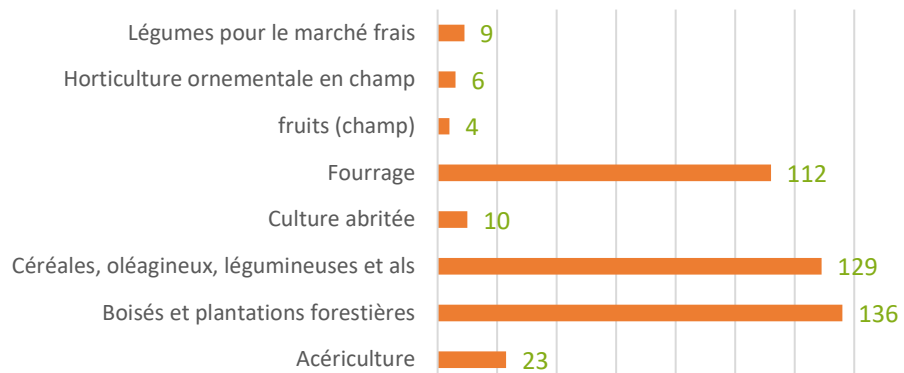
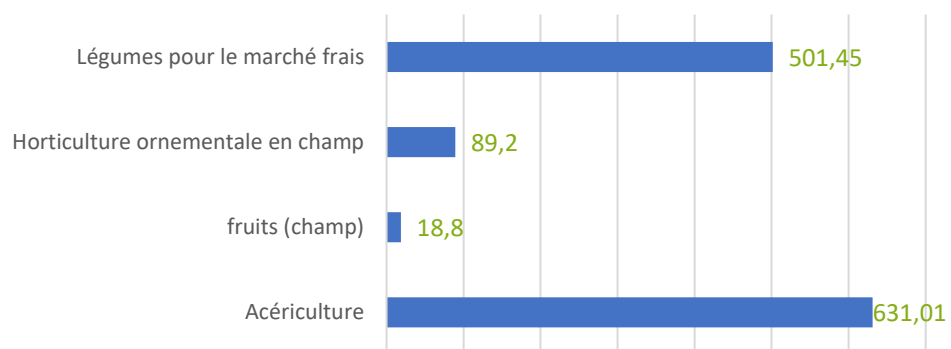


Schéma 34
RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE DES "PETITES PRODUCTION"
 (ha - 2020)



DIAGNOSTIC

Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

FORCES

Ce sont les aspects positifs internes que contrôle les acteurs du territoire, et sur lesquels on peut bâtir dans le futur.

FAIBLESSES

Les aspects négatifs internes mais qui sont également **contrôlés** par les acteurs du territoire, et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.

OPPORTUNITÉS

Possibilités extérieures positives dont on peut également tirer parti, **dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles**. Elles se développent hors du champ d'influence du territoire ou à la marge (ex. mode pour l'achat local ou le commerce en ligne).

MENACES

Problèmes, obstacles ou limitation extérieure, qui peuvent empêcher ou limiter le développement du territoire. Souvent hors du champ d'influence des acteurs du territoire ou à la marge (ex. prix de l'essence).

projet